

LE DEVOIR

Tout ce qui reluit n'est pas or

Ca n'est pas dans les salles de dépêches des bureaux de courtage, au cliquetis du "ticker", que l'on prendra possession du sous-sol — Catégories d'entreprises minières qu'il faut distinguer

Tout ce qui reluit n'est pas or.

Le dicton est ancien, puisque dicton, et son exactitude depuis longtemps soumise à l'épreuve de l'expérience. Nous le pourrions citer en matière de conclusion à la série des chroniques que nous avons récemment publiées après une tournée assez complète des nouvelles régions minières du Nord-Ouest québécois.

Pareille conclusion serait, si l'on veut, paradoxale, d'apparence paradoxale tout au moins. Elle serait toutefois à propos. Les chroniques en question avaient bien en effet pour but de signaler et de souligner l'importance des ressources que recèle le sous-sol de la province et dont nous n'avons jusqu'à présent nous assurer qu'une part bien mince. Là comme ailleurs, nous avons à reprendre beaucoup de temps perdu. Il ne s'ensuit pas toutefois que la tâche doive s'entreprendre à l'aveuglette. Ça ne serait pas retrouver du temps perdu, bien au contraire, que de se fourvoyer, chose pourtant si facile dans le maquis des cotes de la bourse. Pour un trop grand nombre de citoyens de la province de Québec, citoyens des villes et citoyens des campagnes, n'est-ce pas devant le tableau des salles de dépêches, au cliquetis énervant du ticker, que s'élabore la conquête ou la reconquête de notre sous-sol? A tous ces prospecteurs d'un genre particulier, dont l'information minière se résume la plupart du temps à des "yuyaux", pourquoi ne pas répéter cette grande vérité: Tout ce qui luit n'est pas or?

S'il est un domaine où ce dicton devrait avoir cours, inspirer la prudence, c'est bien celui de la spéculation minière. Il devrait y avoir, c'est le cas où jamais de le dire, son besant d'or. Mais quel bureau de courtage s'est jamais souvenu de l'inscrire à ses guichets? On s'imagine sans doute que tout client connaît l'adage latin: *Caveat emptor*, et qu'il se méfie. La présomption est un peu osée. Chaque jour, des gens paient cher une expérience qu'ils acquièrent trop tard.

Ce que nous voulons dire, c'est que ce ne sont pas des achats inconsidérés, à la bourse ou ailleurs, des achats faits au petit bonheur, en vue d'une spéculation rapide et susceptible de rapporter d'énormes bénéfices pour une mise de rien du tout que nous nous rendrons maîtres des richesses du sous-sol de la province. C'est moins comme spéculation, quoique la spéculation entre toujours en ligne de compte dans ce domaine, que comme valeur de placement, que l'industrie minière québécoise, que les mines d'or de l'Abitibi et du Témiscamingue doivent retenir l'attention du public de la province. Avant qu'un titre minier puisse être tenu pour valeur de placement, certaines considérations d'ordre technique s'imposent de toute nécessité. Ce sont précisément des considérations de cet ordre qui ont été l'objet des quatre dernières de notre récente série de chroniques.

Un ingénieur minier qui dirige actuellement en Abitibi l'entreprise d'une société de constitution ontarienne nous faisait cette remarque, qui paraît très juste: La nouvelle zone minière québécoise ne saurait être une faillite. Sa formation géologique est aussi riche, sinon plus riche, en gisements que la zone ontarienne dont elle est la continuation. Il n'en est pas de même des entreprises particulières, dont une sur dix, peut-être seulement une sur vingt réussira.

Des distinctions s'imposent en effet dans la publication des entreprises de mines d'or ou de cuivre. Il y a des mines qui ne sont pas encore des mines, mais de simples prospections, parfois de simples concessions tout juste piquetées. Le public prend souvent pour des prospections, des "prospects", ce qui n'en est pas, ne le sera peut-être jamais. Nous croyons avoir indiqué, dans l'une de nos chroniques, ce que

c'est qu'une véritable prospection, une concession minière qui est l'objet d'un coûteux travail d'exploration, de recherche géologique constamment éclairée par des essais de laboratoire. Parmi les mines aménagées, dotées de leurs organes essentiels: puits, travers-bancs, galeries, mines d'où le minerai s'extraie déjà, il faut distinguer encore celles qui paient des dividendes à leurs actionnaires et celles qui n'en paient pas.

Il y aurait encore bien d'autres façons de classer les entreprises minières. M. Stephen Leacock, qui fait sérieusement dans l'économie sans négliger l'humour — ce qui n'est pas un mal — établit une classification à sa manière et qui n'est pas moins juste que la précédente. Elle la complète même. Il y a, dit-il, différentes sortes de mines d'or: celles qui contiennent de l'or, celles qui en contiennent peut-être, d'autres qui n'en contiennent pas; par ailleurs, les directeurs de mines de chacune de ces catégories peuvent être honnêtes ou malhonnêtes, ce qui nous oblige à distinguer six catégories de mines: et si les directeurs honnêtes sont des fous ou des excentriques, il faut ajouter trois nouvelles catégories de mines à celles que nous avions déjà.

Ce qui revient à dire, en d'autres termes, que pour le succès d'une entreprise minière il faut qu'elle soit dirigée par des gens honnêtes, des gens compétents et que la propriété qu'ils exploitent recèle de l'or.

La présence de l'or dans une propriété, la plus ou moins grande richesse des gisements, en profondeur autant qu'en surface, c'est là l'élément de risque qu'il n'est jamais possible de faire disparaître entièrement. Quant au reste, c'est à l'acheteur de se méfier, le petit éparpant surtout qui veut placer une partie de ses économies dans une entreprise minière.

En règle générale, ça n'est pas le petit éparpant qui peut se permettre une participation dans les entreprises de prospection. La prospection d'une mine coûte une fortune, son aménagement en coûte une autre et ça n'est qu'après cela, à la condition que le métal précieux soit présent, qu'il est permis d'entretenir des espoirs de dividendes. De plus, pour qu'une entreprise atteigne enfin ce stade, il faut qu'elle ait été dirigée par des gens honnêtes, habiles et compétents. Non seulement pour le petit éparpant, mais pour le gros capitaliste également, il serait insensé d'engager tout un avoir dans une entreprise de prospection.

C'est en somme ce que disait tout récemment, à Deschambault, le ministre provincial des Mines, M. Onésime Gagnon, en s'adressant à un auditoire rural: "Nos économies, vous devez d'abord les employer sur vos terres, à amener le sol, à améliorer vos troupeaux et, si vous désirez placer vos surplus dans les entreprises minières, prenez la précaution auparavant de vous assurer si les placements qu'on vous propose iront à des mines en rapport. Le ministère des Mines est en état de vous renseigner à ce sujet."

Ce qui convient à la petite épargne, à la condition toujours que chacun reste en deçà de ses moyens, c'est de participer à des entreprises minières en rapport, dont les directeurs sont reconnus comme gens honnêtes et habiles. L'entreprise de prospection ne peut normalement être le fait que de gens qui disposent de larges moyens et qui sont disposés à en risquer une part pour aller voir s'il y a vraiment de l'or à tel endroit donné.

Tout ce qui reluit n'est pas or, ceux-ci connaissent généralement le sage dicton, savent limiter leurs risques, les proportionner aux perspectives des premières indications.

Emile BENOIST

Ce prix sera cette année attribué à la meilleure nouvelle qui aura pour thème "la fidélité à la langue française au Canada". Cela, comme l'on voit, est tout à fait de circonstance en cette année du Congrès. Pareil thème devrait fournir matière à d'intéressantes et à d'émouvantes nouvelles, si nous en jugeons du moins par les faits qui sont souvent venus à notre connaissance personnelle.

Il s'est en effet passé dans ce pays maints incidents qu'on ne saurait assez louer s'ils avaient été racontés par un écrivain d'un autre pays et s'ils ne se rapportaient pas au Canada.

Que ceux qui savent tenir une plume, qui connaissent un peu notre vie profonde et possèdent un peu d'imagination profitent donc de l'occasion pour bâtir quelque chose de beau!

C'est le fonds qui manque le moins.
O. H.

Le carnet du grincheux

A Toronto les écoles sont fermées. Ce sont les journaux qui apportent aux enfants les devoirs que ceux-ci doivent faire à la maison. Justice immanente: bien souvent les devoirs restent en plan à cause des comités.

M. le juge Chevrier vient de dire dans un procès à scandale: "Notre presse sait quoi dire, comment le dire et quand le dire". Il paraît, évidemment, des journaux ontariens.

Un mari, mort en instance de divorce, a légué toute sa fortune à sa femme. Il a prouvé que même au point où il en était rendu, il conservait l'essentiel d'un bon époux.

A Munich, le pugiliste Max Schmeling a jeté une ombre sur le soleil de Mussolini. Le poing levé contre le faiscisme, quoi!

La Russie et le Japon renforcent leurs frontières. Pour une fois les voilà d'accord.

Le beau-frère de M. Bennett, rouge d'origine, intervient dans l'élection ontarienne. C'est qu'on appelle draw a red Herridge, across the trail.

Le Grincheux

Plus d'un million de Japonais sous les armes

Le Japon mobiliserait 600,000 hommes en Corée et au Mandchoukouo

Le prétendu torpillage d'une flottille de bateaux de pêche chinois

La S. D. N. condamne le bombardement de non-combattants par l'aviation japonaise

CHANGHAI, 28 (S. P. A.) — Des observateurs militaires étrangers disent que le Japon est en train de mobiliser 600,000 hommes en Corée et au Mandchoukouo, ou cas qu'il entre en guerre contre l'Union soviétique par suite du conflit sino-japonais. Parmi ces militaires étrangers il y a notamment des personnalités françaises de Tientsin, ville où se trouve le quartier général de l'armée japonaise expéditionnaire. En comptant les troupes japonaises qui combattent en Chine en ce moment, le Japon aurait bientôt plus d'un million d'hommes sous les armes sur le continent asiatique.

Les troupes japonaises opérant dans la Chine du nord annoncent qu'un train blindé japonais est rendu à 50 milles au sud de Pootingfou, soit à 130 milles au sud de Peiping. Pour ce qui est du front de Changhai, les Japonais annoncent qu'ils gagnent du terrain à 20 milles au nord-ouest de la ville, dans les secteurs de Lotien et de Liouhong.

Aujourd'hui, l'aviation japonaise s'efforce de détruire des aérodromes chinois.

FAUSSE NOUVELLE

TOKYO, 28 (S.P.A.) — Le ministère de la marine contredit formellement des dépêches de Hong-Kong annonçant qu'un sous-marin japonais a torpillé une flottille de bateaux de pêche chinois. Il affirme qu'il s'agit de propagande fondée sur le mensonge. On sait que d'après ces dépêches 10 Chinois seraient arrivés à Hong-Kong hier, à bord du paquebot allemand "Schornhorst", et auraient affirmé être les seuls sur-

vivants d'occupants de 11 jonques coulées par un sous-marin japonais. Ils auraient dit que le feu du sous-marin aurait fait 300 morts, parmi lesquels il y aurait eu nombre de femmes et d'enfants.

Les autorités navales du Japon, dit un porte-parole du ministère, ont ordonné à diverses reprises aux navires de guerre japonais de ne pas attaquer les bateaux de pêche ou les jonques ne faisant rien d'hostile. Jamais un navire de guerre japonais, sous-marin ou non, n'a attaqué d'inoffensifs bateaux de pêche chinois. Il s'agit uniquement d'une nouvelle controuvée en vue de propagande, comme l'assertion d'après quoi des attaques aériennes auraient causé la mort de milliers de non-combattants à Canton.

BLAME AUX JAPONAIS

GENEVE, 28 (S.P.A.) — Aujourd'hui, l'Assemblée de la Société des nations a adopté une déclaration du comité des questions sino-japonaises formulant une condamnation du bombardement de non-combattants par l'aviation japonaise. Le comité en question, organe consultatif composé de 23 membres, a fait sa déclaration hier. Son président, M. Munter, ministre des affaires étrangères de la Lettonie, avait joint au texte soumis à l'Assemblée une lettre d'explications destinée aux délégués ne faisant pas partie du comité. Le délégué Alvarez del Vayo, représentant de ce qu'on appelle l'Espagne "républicaine" a prononcé un discours en faveur de la déclaration du comité. Après ce discours l'Agha Khan, président de l'Assemblée, a annoncé que la déclaration de censure était adoptée sans dissidence.

Les réflexions que suscite le discours de M. W. Herridge

Le beau-frère de M. Bennett conçoit le fascisme à sa façon, soit à l'envers de la vérité — Il condamne le capitalisme et fait appel à celui-ci pour nous sortir du trou — Contradictions et idées floues qui ne sont pas l'indice d'un chef

Ottawa, 28. — M. W.-D. Herridge, le beau-frère de M. Bennett et notre ancien ministre à Washington, fait de nouveau parler de lui. Quelque temps après la dernière session, il prononçait un discours qui avait un grand retentissement. Depuis lors il est resté dans l'ombre. On le voit parfois dans les rues de la capitale, l'air absorbé, déambulant d'un pas lent. On dit qu'il a des ambitions. Il aspirerait à devenir le chef du parti conservateur, ou tout simplement de n'importe quel parti politique, que cela soit le parti conservateur ou un groupe nouveau. Chez les conservateurs parlementaires on le regarde avec soupçon. On n'aime pas les gens qui ont des idées nouvelles. Ce qui aggrave son cas, c'est l'intention qu'on prête à M. Bennett d'appuyer la candidature de son beau-frère à la direction du parti conservateur. Ni M. Bennett ni M. Herridge n'ont fait de déclarations publiques là-dessus. Ce qu'on en dit peut être simplement le fruit de craintes imaginaires.

Le fascisme

Hier soir M. Herridge a prononcé un discours devant les membres du Board of Trade de Sydney, Nouvelle-Ecosse. C'est assez loin de la capitale fédérale. Et cependant on parle beaucoup plus de ses discours à Ottawa qu'à Sydney, pour la bonne raison qu'on se demande, dans les milieux de la politique fédérale, où M. Herridge veut en venir avec ses théories sociales et économiques. Dans son premier discours, il s'était prononcé en faveur de l'économie contrôlée. Hier, il a parlé surtout du besoin que nous avons de réformes économiques si nous ne voulons pas que le fascisme s'établisse au pays. Le recours à l'Etat fasciste serait un effort, de la part des possédants, pour sauvegarder les pires formes du capitalisme actuel. Il est visible que M. Herridge ne comprend pas exactement ce qu'est le fascisme. Sous ce vocable il désigne plutôt l'Etat dictatorial dirigé par et pour la finance et la grande entreprise. C'est l'inconvénient d'employer des mots dont on ne connaît pas exactement le sens. Quant à la dictature économique, il y a longtemps qu'elle existe au pays, et, en somme, dans tous les pays démocratiques, principalement en Angleterre, en France et aux Etats-Unis.

M. Herridge s'inquiète de l'avenir de la démocratie au Canada. N'a-t-il pas raison? La démocratie

prend ici la forme d'un minimum d'intervention de la part de l'Etat dans les affaires économiques. Alors que le besoin de réformes sérieuses s'impose de toute évidence, l'Etat démocratique s'ingénie à éviter ou à retarder toute réforme. Il arrive à un moment où les deux forces: l'action et la réaction, s'entrechoquent. Nous aurons alors le fascisme, dans le sens que M. Herridge donne au mot, c'est-à-dire l'Etat dictatorial qui s'emploiera à protéger les intérêts et les privilèges d'une minorité, la minorité des possédants. Déjà, dit-il, la nuit économique tombe sur la nation. La prospérité présente est stimulée par les préparatifs militaires. Lorsque le stimulant aura disparu, on retombera de nouveau dans le marasme. La démocratie sombrera. L'heure du fascisme aura sonné. Ainsi s'exprime M. Herridge. Son langage, s'il est littéraire, voire poétique, n'est pas très clair.

Les défauts du capitalisme

Sa critique des défauts du capitalisme ne manque pas de vigueur. Naturellement, dit-il, ceux qui bénéficient de l'ancien ordre de choses s'opposent à la réforme. Ils veulent retourner en arrière, au temps où le capitalisme leur était le plus profitable. Plusieurs chefs politiques et autres continuent à penser les mêmes vieux principes et à les discuter d'une façon solennelle, ainsi que le feraient des esprits débiles. Ils prononcent toujours les mêmes discours, emploient toujours le même vocabulaire et les mêmes vieux trucs qui ne sont plus amusants.

C'est du barbesque pourri, dit M. Herridge sans aménité et sans respect pour les illustres vieillards de tout âge de la politique et de la finance. Cependant, ajoute-t-il, le peuple endure, n'ayant pas autre chose à faire qu'à endurer. Il pense que plusieurs Canadiens croient sincèrement être nés avec des aptitudes particulières pour discuter du droit constitutionnel. Ils abandonnent leur droit au bon sens pour s'amuser avec la constitution. M. Herridge porte un jugement cruel sur la façon dont le Conseil privé a réglé les conflits constitutionnels. Tout ce raccommodage étranger (extrajudicial) a simplement transformé les imperfections originales de la constitution en absurdités complètes, dit-il. D'ailleurs, avant de confier à l'Etat le pouvoir d'amener la constitution, il faudrait savoir si l'Etat a l'intention de mettre ce pouvoir

au service du progrès. A l'heure actuelle, l'Etat pêche par inaction. Les lenteurs de la démocratie travaillent en faveur du fascisme.

Le défaut d'unité au Canada

Pendant la Grande Guerre, les nations ont lutté en tant qu'unités, les individus disparaissant dans le tout national. Depuis la guerre, plusieurs nations ont appris à travailler en tant qu'unités et elles ont accompli des miracles. L'unité existait-elle en Canada? Non pas. Notre population se compose de plusieurs minorités, chacune clamant ses droits. Les Canadiens n'ont pas d'esprit national; ils n'ont pas d'amour ni de haine commune. Pas même d'idéal commun. Aucune nation n'est moins unie que la nôtre. La race et la religion nous séparent les uns des autres, de même que les intérêts locaux. Les provinces cherchent à établir leur autonomie et le gouvernement central perd de son autorité. La protection douanière ajoute un nouveau facteur de désunion, favorisant les provinces centrales au détriment de l'ouest canadien. Les provinces ne s'entendent pas entre elles sur les réformes à mettre en vigueur. En plus de tout cela, il y a la lutte des classes, le conflit entre les grandes entreprises, la finance internationale — et le peuple.

Avant la crise économique, pendant la crise et après la crise, les grandes entreprises et la haute finance ont eu l'occasion d'assurer la sécurité nationale. Elles dominaient. Personne n'a tenté de mettre leur autorité en doute. Elles ont failli à la tâche. A notre tour maintenant, déclare M. Herridge, il conviendrait de se garder contre les faux appels au patriotisme et à l'ordre. Il prévoit que les adversaires des réformes voudront commettre par montrer le danger des unions ouvrières et des contrats collectifs de travail. Quand les unions ouvrières disparaîtront, dit-il, ce sera le fascisme. Décidément, il en a contre le fascisme, ou plutôt contre une forme de fascisme qui, à proprement parler, n'est pas du fascisme... Et il termine en faisant un appel à la haute finance et à la grande entreprise afin qu'elles prennent l'initiative et la direction

Masque de modération

Voeu un peu enfantin qui contredit le reste du discours. Après avoir démontré que tout ce que recouvre l'expression courante: *gros intérêts*, s'oppose aux réformes nécessaires, on a mauvaise grâce de demander aux *gros intérêts* de prendre l'initiative des réformes. On peut le faire mais on perd son temps. M. Herridge a voulu à son tour prendre le masque de la modération. Cela affaiblit considérablement son plaidoyer qui exigeait des conclusions plus fortes, plus directes, plus précises. M. Herridge demande de l'action. Mais quelle action? Vers quoi faire porter les premiers efforts, et dans quel but? L'orateur se contente trop facilement de généralités commodes. Il ne suffit plus d'indiquer le mal. On sait où il est. On en connaît la nature et l'étendue. Il faut maintenant suggérer des remèdes.

M. Herridge a l'occasion belle. S'il a réellement les ambitions

qu'on lui prête, il doit maintenant descendre des nuages et révéler son programme. Après la défaite de M. Bennett, à laquelle il n'a pas été complètement étranger, on disait déjà qu'il pouvait devenir le chef d'un mouvement politique qui eût rassemblé tous les éléments avancés des autres partis. Il est temps que M. Herridge mette cartes sur table et révèle ses intentions. A moins qu'il ne se réserve le rôle du prophète qui consiste à annoncer la venue du sauveur du pays, croit-il qu'il doit se faire connaître davantage avant de tenter de s'imposer au parti conservateur ou d'organiser un nouveau groupe? Dans ce cas, il lui faudrait multiplier ses discours et conférences afin de hâter le moment où il pourra dire clairement ce qu'il veut. A l'heure actuelle il est un personnage politique qui n'a de place nulle part. Ne voit-il pas lui-même que sa position est anormale?

Léopold RICHER

Pour remplacer "Sept"

Le nouvel hebdomadaire "Présences" que dirigerait François Mauriac

Paris, 28. — (P.C.-Havas). — "Présences", hebdomadaire de sens temporeux, remplacerait "Sept".

Un nouvel hebdomadaire catholique est en gestation. Il serait destiné à prendre la place laissée vide à la suite de la disparition de "Sept", que dirigeaient les Pères Dominicains de "Juvisy". On sait que cet organe catholique avait dit il y a quelques semaines interrompre sa publication à la suite de difficultés financières.

"Présences", le nouvel hebdomadaire dont il est question, reprendrait la ligne indiquée par "Sept", mais il serait dirigé par un laïc. On indique comme directeur éventuel, François Mauriac. L'auteur de "Présences" aurait déjà été pressenti pour diriger "Présences".

Le premier conseil municipal de la ville de Drummond

Drummondville, 28 (D.N.C.) — Aujourd'hui viennent d'avoir lieu les premières élections municipales d'une municipalité récemment érigée en ville.

Le nouveau conseil de Saint-Joseph de Drummond se composera comme suit:

Maire: M. Georges Boucher, élu par 13 voix de majorité contre son adversaire, M. Orla Renaud. Les trois conseillers élus pour le quartier no 1 sont MM. Joseph Côté, Adélard Poliquin et Basile Proulx, vainqueurs de MM. Alcide Campagna et Majorique Lemire.

Les autres trois conseillers élus pour le siège no 2 sont MM. Etienne Clair, Amédée Boissonneault, Edibert Laberge, vainqueurs de MM. Edmond Héroux et Alfred Roy.

Cette élection fut des plus mouvementées, vu les travaux municipaux considérables en cours. La subdivision en quartiers se fera plus tard.

L'actualité

Toujours Barnum

Un correspondant d'un journal local qualifie de véritable "crise d'hystérie" les divers aspects du congrès de la Légion américaine en cette année à New-York. Et si les notes qu'il rapporte sont véridiques il prouve par là qu'il aime les euphémismes. Ces journées entières vouées aux plaisirs les plus tolérants, à des exhibitions indiennes d'un peuple civilisé, ne sauraient être encouragées. Pendant quatre ou cinq jours, un million d'individus se donnent rendez-vous dans une grande ville et là ne cessent ni physiquement ni moralement à l'étranger, le vous prie de le croire. Le correspondant rapporte de véritables scènes de pillage. On endommage les endroits où l'on se loge. Un hôtel est vidé de toute la papeterie qu'il contenait. — Très drôle de jeter du papier par les fenêtres!

On brise les montres des magasins. On organise des parades où le folichonnerie souvent la plus bête vient dériver les faces des fankees. Et puis naturellement ce sont des saouleries à n'en plus finir et, au milieu de cela, beaucoup de bruit, des cris, des chants, et les endroits d'amusement de regorger de "légionnaires" en train de se livrer de toute la discipline militaire ou naturelle emmagasinée pendant une année. L'immobilité de ces saluables modernes est trop évidente pour que nous nous y arrêtions bien longtemps. Et dire qu'à chaque année c'est la même chose. Ces moeurs sont bien de notre siècle super-matérialiste.

En somme les légionnaires qui ont élu domicile dans une ville pour tenir leurs grandes assises intellectuelles, achètent en même temps le droit de salir et détruire et qu'il leur plaira, pourvu qu'ils puissent en parlant l'argent nécessaire à reconstruire et à nettoyer. Il s'agit, bien entendu, de dégâts matériels. Ils sont impuissants à remédier aux dégâts moraux et pourtant il doit y en avoir. Il dirait que quelques-uns de nos hommes publics pourraient abriter à Montréal semblables congrès. Que l'on réserve les Montréalais d'un tel feu. Nous le demandons au nom de la décence considérée à tous les points de vue. Laissons Barnum

chez lui, de grâce! Il n'a rien à nous enseigner: on le connaît.

M. H.

Bloc-notes

Le gaz carburant des forêts

L'ancien chef du service forestier de la province, M. Gustave-C. Piché, nous fait tenir, en tant que membre du Comité international du bois, un communiqué qu'il nous prie de commenter. Il s'agit d'une notice sur l'emploi obligatoire des gazogènes que le gouvernement français vient d'imposer aux entreprises privées et publiques.

M. Piché est d'avis que dans la province de Québec l'on prenne au plus tôt des mesures pour favoriser le progrès de l'industrie du charbon de bois. Mais voyons d'abord le communiqué dont il s'agit:

"Le gouvernement français vient de publier dans la dernière série des décrets-lois une ordonnance sur l'introduction obligatoire des gazogènes. La France est le quatrième des consommateurs de pétrole du monde, après les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne. Comme ce pays n'a cependant que très peu de ressources pétrolières indigènes, il est obligé de couvrir ses besoins en hydrocarbures, soit six millions de tonnes, par la voie de mer. L'on compte d'autre part que cette consommation sera portée à huit millions de tonnes par la motorisation de l'armée. Les mesures prises par le Gouvernement ont pour but le développement de l'utilisation des carburants nationaux, afin de diminuer ainsi la consommation de pétrole et de fournir en cas de guerre un matériel roulant indépendant des champs pétrolifères extérieurs. Le nouveau décret prévoit que

Directives du cardinal Villeneuve sur le cinéma
Lire en page 6 le texte de la conférence prononcée hier soir par Son Eminence à Radio-Canada.

les entreprises privées et publiques disposant de plus de dix camions devront transformer 10 p.c. et parfois 25 p.c. de leurs véhicules de façon à les faire fonctionner aux carburants nationaux et en particulier au gaz des forêts.

Après l'Italie, la France est le second pays qui adopte des mesures aussi énergiques pour l'introduction des carburants nationaux. En septembre 1935 en effet le Gouvernement italien avait publié un décret ordonnant que tous les camions et autobus italiens fonctionnent aux carburants de remplacement avant le 31 décembre 1937.

En fait de commentaires, nous ne pouvons faire mieux que de résumer ce que M. Piché lui-même nous écrit en marge du communiqué. La force motrice dont les cultivateurs de la province de Québec ont besoin pour le pompage de l'eau, le déblitage du bois, le mélange des engrais, etc., devrait provenir d'un carburant indigène, le charbon de bois. "Combien de richesses, écrit M. Piché, sont ici perdues. Si l'on savait transformer les déchets des coupes en charbon de bois, les cultivateurs québécois n'auraient pas besoin d'acheter de l'essence importée. Un grand nombre de petits industriels, de camionneurs pourraient également employer ce carburant bon marché qu'est le charbon de bois. Leur frais de combustible se trouveraient presque toujours réduits de moitié".

L'utilisation de nos carburants forestiers, voilà de l'achat chez nous, de la bonne et de la meilleure sorte d'achat chez nous.

E. B.

Le Prix Raymond-Casgrain

Nous rappelons l'attention de nos lecteurs et particulièrement de ceux qui ont le goût d'écrire, sur l'institution par le Séminaire de Québec du Prix Raymond-Casgrain.

Les détaillants

Le rapport du secrétaire pour 1936-1937

Le travail accompli par l'Association dans divers domaines

Québec, 28. — Au congrès des détaillants qui s'est ouvert ce matin à Québec, M. Rosario Messier, secrétaire de l'Association, a présenté le rapport dont nous extrayons les principales parties:

Charbon

Le travail que nous avons fait, dans l'intérêt des détaillants de charbon, a consisté surtout à collaborer avec les officiers et les membres de la section des détaillants de charbon de Montréal, en vue de faire améliorer et mieux observer la réglementation municipale concernant la vente du combustible.

Nous avons aussi comparu devant la Commission royale d'enquête, présidée par le Dr. Tully, pour lui démontrer que depuis quelques années les détaillants de charbon ont à lutter contre une concurrence excessive qui menace l'existence d'un très grand nombre de leurs établissements, de sorte que nous nous acharnons graduellement vers la formation d'un monopole du commerce de détail du charbon en face duquel le public se trouverait sans défense.

Nous avons expliqué devant la commission d'enquête que dans l'intérêt du public, il serait opportun de mettre en vigueur une réglementation sévère concernant la vente du combustible, que cette réglementation devrait établir une classification officielle du charbon d'après l'analyse, le grossier et le pays d'origine, et que ladite réglementation devrait s'appliquer à toutes annonces, ventes et livraisons de charbon.

Nous avons suggéré également la création d'un organisme gouvernemental qui serait chargé de surveiller l'application de ces règlements et avoir les pouvoirs nécessaires pour empêcher la concurrence déloyale.

Les membres de notre section des détaillants de charbon viennent d'apporter et de mettre en pratique un code de pratiques commerciales honnêtes et ils étudient actuellement les mesures à prendre pour faire connaître au public les marchands qui ont signé le code et se sont engagés, par conséquent, à traiter le public avec une honnêteté scrupuleuse, à respecter toutes les lois et règlements concernant le commerce du charbon et à accepter la décision des officiers de l'Association comme arbitres au cas de conflit avec leurs clients.

Colportage

Pour donner suite aux résolutions que vous avez adoptées au cours des congrès des années dernières, nous avons longuement discuté avec le ministre du commerce, M. Bilodeau et son sous-ministre, M. Louis Coderre, plusieurs

Avis de décès

LAFFERRIERE — A Coteau Station le 25 septembre 1937, est décédé à l'âge de 56 ans, 9 mois, Léa Gosselin, épouse d'Oscar Lafferrière. Les funérailles auront lieu mercredi, le 29 septembre, à 10 heures à Coteau Station. Parents et amis sont priés d'y assister.

NECROLOGIE

BARRETT — A Ville St-Pierre, le 26, à 77 ans, Evelina Barret, épouse de feu Joseph Barret.

BERNARD — A Montréal, le 26, à 43 ans, May O'Leary, épouse d'Henri Bernier.

BILODEAU — A Montréal, le 27, à 8 ans, Yves, enfant d'Alfred Bilodeau et de Thérèse Gagné.

BOURDON — A Montréal, le 27, à 20 ans, Fernande Bourdon.

CORDEAU — A Montréal, le 25, à 46 ans, J.-Clément Cordeau.

COURSOL — A Montréal, le 25, à 77 ans, Ferdinand Coursol, époux d'Isola Trudelle, en lres nocces de Regina Dagnall, en 2es.

DELSISLE — A Montréal, le 25, à 75 ans, Mlle Louise Delisle.

DESCAMPS — A Montréal, le 26, à 84 ans, Mme veuve Joseph Deschamps, née Azilda Jeanotte dit Lachapelle.

PORTIER — A Montréal, le 26, à 71 ans, Louis Portier, époux en lres nocces d'Angeline Léveillé et en secondes, de Marguerite Lelievre.

GODIN — A Montréal, le 25, à 32 ans, Napoléon Godin, fils de Philias Godin et de Lisa Ménard.

LANGLOIS — A Ville St-Pierre, le 26, Mme veuve Edmond Langlois, née Exorée Grenier.

LANGLOIS — A Montréal, le 26, à 63 ans, Mme Octave Langlois, née Diana Dunn.

LATENDRESSE — A Montréal, le 25, Mgr Mgr Latendresse, époux d'Adeline Matte.

LEDUC — A Montréal, le 25, à 72 ans, Marie Leduc, née Marie Brillant dit Lapierre.

LEDUC — A Montréal, le 26, à 63 ans, Joseph-Octave Leduc, époux d'Elizabeth Lussier.

LEFEBVRE — A Montréal, le 25, Olier Lefebvre, époux de feu Eléonore Girard.

LOISELLE — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 27, à 36 ans, Lionel Loiseleur, époux de Fleur-Ange Malette.

MERCIER — A Montréal, le 26, à 35 ans, Alfred Mercier, époux de Pauline Lalonde.

MITCHELL — A Montréal, le 26, à 88 ans, Mme veuve William Mitchell, née Melaine Robert.

PAQUIN — A Montréal, le 26, à 52 ans, Charles-Alexandre Paquin, époux d'Antoinette Valois.

PAYETTE — A Montréal, le 25, à 78 ans, Mme Oscar Payette, née Joséphine Jolicoeur.

PERREAULT — A Montréal, le 26, à 37 ans, Jean-Louis Perreault, époux d'Amande Lalonde.

PLAMONDON — A Montréal, le 24, Joseph-Edouard Plamondon, époux de Sara-Anne McNamee.

PLANTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Georges Plante, époux en lres nocces de Joséphine Desjardins, en 2es, de Léoni Léveillé.

SCOTT — A Montréal, le 26, à 78 ans, Mme veuve George Scott, née Albina Legeault dit Desjardins.

ST-AUBIN — A Montréal, le 27, à 71 ans, Delia Corbell, veuve de Bléury St-Aubin.

TASSE — A Montréal, le 26, à 36 ans, Mlle Rose-Anne Tasse.

TURGEON-RODRIGUE — A Montréal, Mme Alvin Turgeon-Rodrigue.

fé. Wellington 1145

modifications importantes à la loi actuelle qui régit le colportage dans notre province.

Comme le ministre du commerce exprimait le désir de connaître l'opinion de l'Association des détaillants du Canada, de l'Union des municipalités de la province de Québec et de l'Association des manufacturiers canadiens sur cette question du colportage, nous avons pris l'initiative de former un comité conjoint composé de représentants de l'Union des municipalités, de l'Association des manufacturiers ainsi que de notre association et nous avons également invité le ministre du commerce à se faire représenter aux réunions de ce comité.

Le comité s'est réuni à diverses reprises en vue de chercher un terrain d'entente et de formuler un projet de loi que le ministre du commerce aurait pu ensuite soumettre à la législature avec la recommandation unanime des trois corps publics qui constituaient le comité.

Malheureusement, l'Association des Manufacturiers, dont environ 95% des membres ne font pas de colportage, était représentée exclusivement par des délégués dont tout le commerce se fait au moyen de sollicitation ou colportage à domicile.

Les délégués de l'Association des Manufacturiers, non seulement n'étaient pas disposés à faire quoi que ce soit pour rendre justice aux détaillants, mais ils réclamaient même une diminution de licences et taxes imposées par les municipalités et par le gouvernement aux colporteurs.

Dans de telles circonstances, il devient vite évident que nos délégués perdraient leur temps dans de vaines délibérations.

Il est extrêmement regrettable que l'Association des Manufacturiers, dont la très forte majorité des membres se composent d'industriels qui ont besoin de la coopération des détaillants pour faire parvenir leurs produits jusqu'aux consommateurs, n'est pas disposée à faire quoi que ce soit pour améliorer la réglementation du commerce de façon à la rendre plus équitable pour les détaillants et assurer une meilleure protection pour le public.

Nous avons invité M. Charles Bourassa, secrétaire de l'Union des Municipalités, à venir nous entretenir de cette question au cours du présent congrès.

Très souvent, au cours de l'année, il nous est arrivé de signaler au percepteur du revenu des colporteurs qui faisaient leur commerce sans même payer la faible licence requise par la loi provinciale.

Chânes de magasins

Plusieurs conseils municipaux se sont adressés à la Législature et ont obtenu le pouvoir d'imposer des taxes spéciales aux succursales de chaînes de magasins établies dans leur municipalité.

Il convient de féliciter, à ce sujet, les législateurs de notre province et d'exprimer l'espoir qu'à la prochaine session, ils feront un pas de plus dans cette bonne direction et qu'ils voteront à ce qu'une taxe provinciale aussi élevée que possible soit imposée par le gouvernement aux chaînes de magasins, pour toutes les catégories d'établissements qui tentent d'éviter cette taxe en se cachant derrière leurs employés pour camoufler leur organisation.

Au cours du présent congrès, vous serez invité à étudier de nouveau cette question et vous aurez l'avantage d'entendre une conférence par M. P. E. Guilbeault, directeur-gérant des Epiciers Modernes, qui vous apportera sans doute des idées nouvelles sur cette forme néfaste de monopole commercial.

Camionneurs

Au cours du congrès de l'an dernier, vous avez confié à vos officiers la tâche d'obtenir pour vous une protection légitime contre la concurrence déloyale de certains camionneurs.

Nous avons soumis ce problème, avec nos recommandations, au ministre du commerce. Le gouvernement s'intéresse actuellement à cette fameuse question de la réglementation du transport par camion et j'ai confiance que nous réussirons à obtenir une amélioration sérieuse dans ce domaine.

Afin de faciliter vos délibérations sur ce sujet, nous avons invité M. J.-B. Baillargeon, ex-président de l'Automotive Transport Association, à venir vous rencontrer et vous exposer les vues de son association sur ce problème.

Vins et alcools

Pour donner suite à vos délibérations de l'an dernier, nous avons demandé au gouvernement d'amender la loi des liqueurs de façon à permettre la vente des vins et des alcools dans les épiceries.

Nous avons même invité le président de l'Association des Epiciers de Montréal à exposer cette question au public par l'entremise du poste de radio C.K.A.C.

Le gouvernement ne semble pas disposé, pour le moment, à faire le changement que vous désirez.

Conseillers techniques

Après avoir discuté avec le ministre du commerce, ainsi que son

sous-ministre et le conseiller technique du ministère, les raisons qui motiveraient la nomination d'un certain nombre de conférenciers ou conseillers techniques qui rempliraient auprès des marchands un rôle semblable à celui des agronomes auprès des cultivateurs, j'ai préparé et soumis au ministre un bref mémoire indiquant les sujets d'une série de conférences qui pourraient, avec avantage, être données aux marchands.

Le mémoire que j'ai soumis contient également un budget indiquant la dépense approximative que représenterait l'organisation d'un tel service.

Le gouvernement n'ayant pas jugé à propos de mettre à exécution immédiatement le projet que nous lui avions soumis, nous avons entrepris d'organiser un service de techniciens que nous avons mis à la disposition de nos membres pour leur aider à améliorer leurs magasins, activer leurs affaires et augmenter l'efficacité de leurs communs.

Nous avons fait donner aux marchands et aux commis une trentaine de conférences.

Notre conseiller technique, M. L.-R. Daigault, a été mis à la disposition de plusieurs membres qui désiraient des conseils pratiques sur la modernisation de leur magasin.

Il faut espérer que le ministre du commerce trouvera moyen de nous venir en aide.

Radio

Pour la première fois depuis sa fondation, notre association s'est servie, cette année, de la radio pour communiquer avec ses membres et faire connaître au public le point de vue des détaillants sur divers problèmes qui les concernent.

Nous avons l'intention de continuer et même d'augmenter, si c'est possible, ce mode de publicité, afin d'intéresser de plus en plus le public aux problèmes des détaillants.

Vente des grossistes aux consommateurs ou camionneurs

Pour donner suite à vos recommandations ainsi qu'aux représentations qui vous ont été faites à diverses reprises dans le cours de l'année, nous avons communiqué avec les grossistes de diverses catégories et nous leur avons demandé de nous aider à faire disparaître cette pratique qui consiste à vendre au prix de gros à des consommateurs et, en particulier, à des camionneurs.

Pratiquement, tous les grossistes se sont déclarés entièrement disposés à se rendre à notre demande. Il se fait un peu de progrès dans ce domaine, mais je crois qu'il y aurait lieu de ramener cette question au comité des marchands généraux, afin de s'entendre sur les mesures à prendre pour que la coopération entre les grossistes et les détaillants soit plus efficace.

Tous ceux qui s'intéressent à cette question reconnaissent que la vente des grossistes à des consommateurs occasionne des dépenses additionnelles aux grossistes et contribue ainsi à augmenter les frais de distribution de la marchandise et, qu'en définitive, cet avantage, qui est accordé exceptionnellement à certains consommateurs, est contraire aux intérêts du public en général, puisque toute augmentation du coût de la marchandise finit toujours par se traduire par une augmentation de prix pour la masse des consommateurs.

En conséquence, tout ce qu'il est possible de faire pour mettre de l'ordre dans les relations entre grossistes et détaillants sert en même temps l'intérêt du public en général.

Fruits et légumes

Nous avons eu l'occasion d'étudier, au cours de l'hiver, avec le chef du service de l'Agriculture, un projet de règlement concernant la vente des fruits et légumes dans les villes et villages de la province.

Le projet a été soumis par le ministère de l'Agriculture à votre Association et l'Exécutif provincial a fait, à ce sujet, certaines recommandations précises sur les rapports que lui ont fait parvenir les divers succursales de l'Association et, en particulier, les sections d'épiciers.

Le règlement a été mis en vigueur il y a une couple de mois.

En vertu de ce nouveau règlement, tous les fruits et légumes offerts en vente dans le commerce doivent être classés.

Nous avons commencé à publier dans *Le Détaillant en produits alimentaires* le texte du nouveau règlement et nous croyons que les détaillants doivent se faire un devoir de coopérer avec le ministère de l'Agriculture pour assurer l'observance de ce règlement qui devrait avoir pour effet d'améliorer la réputation des produits de notre province sur nos marchés et obtenir un meilleur rendement pour nos cultivateurs, tout en donnant aux consommateurs une marchandise mieux classée et mieux présentée.

Primes

Depuis longtemps, vous réclamez l'abolition des primes dans le commerce, parce qu'elles sont une cause de concurrence déloyale. Au début de l'été, j'ai eu l'avantage d'étudier longuement cette question des primes avec le ministre fédéral du Commerce ainsi que notre secrétaire pour la province d'Ontario. J'ai l'impression que nous avons fait d'utopiques et que si chaque membre de l'Association veut se donner la peine d'appuyer auprès de son député fédéral les démarches que nous avons entreprises auprès du gouvernement d'Ottawa, nous réussirons à obtenir un amendement au code criminel de façon à faire disparaître du commerce les primes dont vous vous plaignez et dont l'émission, la plupart du temps, constitue ni plus ni moins qu'un procédé subtil pour éviter la loi.

Loit

De toutes les questions dont votre Association s'est occupée au cours de l'année, aucune n'a eu autant de retentissement que celle de la réglementation du commerce du lait.

Vous vous souvenez tous des débuts de vos difficultés à ce sujet. Au mois de novembre dernier, la Commission de l'Industrie laitière

mit en vigueur des ordonnances qui, contrairement à la coutume établie au cours des années précédentes, cessaient de reconnaître à l'épicer le droit d'être rémunéré pour les services qu'il rend au public dans la distribution du lait.

Immédiatement, nous avons entrepris des démarches auprès du gouvernement en vue de faire modifier les ordonnances de façon à rétablir l'épicer dans ses droits et à favoriser ainsi une plus grande consommation du lait.

Au mois de janvier, nos démarches n'ayant pas obtenu de résultat pratique, les membres de la section des épiciers entreprirent une campagne à la radio, dans le but de renseigner le public, cultivateurs, marchands et consommateurs sur les problèmes de la distribution du lait.

Au mois de juin, la Commission de l'Industrie laitière fit une expérience en se contentant, dans les principaux centres de la province, de fixer le prix minimum que le cultivateur devait recevoir et le prix minimum que le consommateur devait payer sans se préoccuper des prix intermédiaires.

Les rapports que j'ai reçus des épiciers, membres de notre Association, indiquent que cette expérience leur a donné satisfaction. Il vous apprendra de dire ce qu'il faut penser des dernières ordonnances mises en vigueur au début du mois de septembre.

Pour les marchands de la campagne, comme pour les épiciers des villes, la question du lait est très importante, parce que dans un cas elle affecte d'une façon vitale les cultivateurs qui sont les principaux clients des marchands de campagne et dans l'autre cas, elle intéresse la masse des consommateurs qui s'approvisionnent chez les épiciers.

Délégation

Toutes les demandes que vous nous avez chargés d'adresser au gouvernement provincial ont été soumises, d'abord au ministère du commerce par votre président et votre humble serviteur et ensuite, par une nombreuse délégation dont un très grand nombre d'entre vous faisaient partie l'hiver dernier, au cours d'une entrevue avec quelques membres du cabinet.

Si elles n'ont pas toutes obtenu de résultats pratiques, elles ont, du moins, été accueillies d'une manière sympathique et je suis convaincu qu'avec un peu de patience et de persévérance, nous réussirons à obtenir sur plusieurs points la réalisation de vos désirs.

Salaires minimums

En maintes circonstances, nous avons été appelés à discuter avec la Commission du Salaire Minimum des questions concernant le salaire des employés de magasins.

Dans chaque cas, nous avons continué de nous montrer justes et généreux envers les employés, sans oublier cependant l'intérêt des marchands.

Nous avons toujours tenu compte du fait que chez les détaillants, petits et moyens, des villes, de même que chez les détaillants de toutes catégories dans les campagnes, les conditions du commerce et du travail sont totalement différentes de celles que l'on trouve dans les grands magasins des grandes villes.

A un moment donné, les journaux ont donné des statistiques compilées par le gouvernement fédéral et présentées de façon à indiquer que les salaires payés dans les chaînes de magasins sont plus élevés que ceux du commerce indépendant.

Nous avons immédiatement communiqué avec le ministère du commerce d'Ottawa afin de savoir si ces statistiques tenaient compte du salaire du patron dans les magasins indépendants, parce que chez les détaillants indépendants, c'est généralement le patron qui remplit les fonctions de gérant de magasin.

Le bureau fédéral des statistiques, dirigé par le ministère du commerce, nous a informés le 11 juin 1937 que les statistiques indiquant la moyenne des salaires payés dans les magasins indépendants ne tiennent pas compte du salaire du patron et qu'il est certain que s'il était tenu compte de cet item extrêmement important, la moyenne des salaires chez les détaillants indépendants serait certainement augmentée dans des proportions appréciables.

Je n'ai aucune hésitation à ajouter que la moyenne des salaires du commerce de détail indépendant serait non seulement augmentée, mais qu'elle serait plus élevée que celle des salaires payés dans les chaînes de magasins.

Gazoline

Les garagistes, ainsi que plusieurs détaillants de gazoline, ont attiré notre attention sur diverses pratiques de concurrence déloyale dont ils ont à souffrir dans leur commerce. Nous avons entrepris l'étude de leurs problèmes et nous espérons qu'il sera possible, avec leur coopération, d'obtenir l'adoption de mesures pratiques qui sont absolument indispensables à la survie des détaillants indépendants dans ce domaine et qui, par conséquent, sont essentiellement nécessaires à la protection du public.

Dans ce commerce, comme dans les autres, la survie des détaillants indépendants signifie une répartition égale du pouvoir d'achat, tandis que les chaînes de magasins signifient l'élimination de la concurrence par la réduction temporaire des prix. L'élimination de la concurrence mène au monopole de l'approvisionnement et des emplois. Le monopole de l'approvisionnement signifie l'établissement arbitraire des prix au détriment des producteurs et des consommateurs.

Le monopole des emplois mène à la dictature des salaires. Le monopole de l'approvisionnement et des emplois signifie, par conséquent, l'esclavage économique.

Maîtres-plombiers

La section provinciale des maîtres-plombiers s'est occupée très activement de l'intérêt de ses membres, cherchant continuellement à entretenir avec les ouvriers les meilleures relations possibles, à ob-

tenir des manufacturiers et des grossistes la reconnaissance de leurs droits et à faire valoir auprès du gouvernement les justes revendications des maîtres-plombiers, détaillants en plomberie et chauffage, chaque fois qu'il s'agit de législation ou de recommandations qui les concernaient.

Faits divers

La grève d'Acton Vale

Reprise du travail — On lance des pierres — La décision du juge Forest

Saint-Hyacinthe, 28. (D.N.C.) — Les employés de la compagnie Acton Silk Mills, d'Acton Vale (Bagot), ont repris leur travail après une grève qui a duré environ un mois et demi. Il s'en faut cependant que l'ordre soit restauré de façon finale dans la localité. On nous rapporte qu'une vingtaine de turbulents ont fait du tapage hier matin, entre 5 h. 30 et 7 h., lançant des pierres dans la direction de l'usine, proférant des injures, essayant d'empêcher certains ouvriers de retourner au travail. Ces hommes ne seraient pas d'Acton Vale, mais viendraient de Drummondville, Sorel et Saint-Hyacinthe. C'est du moins ce que nous a communiqué notre informateur, qui est fort bien placé à Acton Vale pour savoir de quoi il retourne. Les directeurs de l'Acton Silk sont à prendre des mesures pour que leurs employés ne soient plus molestés, et l'on n'est pas sans redouter la possibilité de bagarres d'ici quelques jours. A moins, toutefois, que les fauteurs de désordre cessent toutes tentatives d'intimidation.

Par jugement rendu à Montréal, en date du 25 septembre, et dont la teneur n'a été connue qu'hier, M. le juge Alfred Forest, de la Cour Supérieure, a maintenu l'injonction interlocutoire prise par l'Acton Silk Mills, aux fins d'enjoindre aux intimés ci-nommés, Lucien Léveillé, Lucien Charest, Rodrigue Lussier, Alcide Lalancette, Polydor Gauvin, Pierre Lepage, Wilfrid Boucher et Laurent Rioux, d'avoir à cesser toutes tentatives de sabotage ou d'intimidation, en marge de la grève d'Acton Vale.

Lucien Léveillé et Lucien Charest, qui avaient été arrêtés pour port d'armes illégales, sur plainte de M. P.-P. Demers, gérant de l'Acton Silk, ont été condamnés à subir leur procès au prochain terme des assises criminelles, par le magistrat de district Emile Marin.

Wilfrid Boucher, d'Acton Vale, a été libéré, après qu'une accusation de vol contre lui, portée par M. P.-P. Demers, eût été retirée.

Amendes plus fortes

De plus fortes amendes que de coutume furent imposées par le juge Marin hier, en ce qui concerne les personnes trouvées dans les maisons de désordre ou leurs tenancières. Dans le cas des premières c'est vingt dollars ou un mois de prison, et de cinquante dollars ou deux mois de prison pour les secondes. Auparavant, les personnes trouvées dans ces maisons devaient déboursier dix dollars, tandis que les tenancières devaient payer les cinquante dollars requis mais à défaut ne passaient qu'un mois sous verrous.

Incendie d'un yacht

Le yacht *Margot 4*, qui était ancré au quai de la Royal St. Lawrence Yacht Club, à Dorval, prenait feu hier matin et a subi des dégâts considérables. Le feu prit naissance dans la chambre des machines, vers 9 h. 15. Par le fait qu'il y avait 150 gallons de gazoline à bord, on éloigna le yacht vers le large au cas où une explosion se produirait.

Sous les ordres du chef Damase Bover, des pompiers combattirent les flammes à l'aide d'extincteurs chimiques. Il fallut près d'une heure de travail pour éteindre l'incendie.

Motocycliste blessé

M. Jacques Brousseau, 521, rue Notre-Dame, à Saint-Lambert, s'est infligé une fracture de la jambe gauche ainsi que des ecchymoses à la main droite, et à l'oeil gauche, hier après-midi, quand sa motocyclette vint en collision avec une auto, à l'angle des rues Bellechasse et de Normandville. Transporté à l'hôpital Notre-Dame, le blessé a été remis vite de ses blessures. La voiture qui frappa M. Brousseau était conduite par M. Roland Tétreau, 5209, rue Saint-Denis. Celui-ci ne fut pas blessé dans l'accident.

Notaire blessé

Québec, 28. — M. le notaire Gaston Dufour, de Ste-Germaine de Dorchester, a été assez sérieusement blessé, jeudi soir dernier, lorsque son automobile a été frappée par une voiture Packard venant de Québec et qui filait, assurément, à une vive allure. L'auto de M. Dufour a été complètement démolie. Cet accident s'est produit à quelques milles du village de Ste-Germaine.

Du cuivre au lieu d'or

Amos, 28 (C.P.). — Anna Aziel, de Val-d'Or, prétend que l'or des mines Siscoe qu'elle a acheté pour \$1,700 de Lilian Doitch n'était rien de plus qu'un composé de cuivre, de plomb et de zinc. Lilian Doitch a comparu hier aux assises d'Amos sous l'accusation d'avoir obtenu de l'argent sous de fausses prétentions. Douze témoins ont comparu et la cause a été ajournée à aujourd'hui.

Garçonnet renversé par une automobile

Chicoutimi, 28. — Un bambin a été frappé par un camion automobile à Chicoutimi, samedi matin. André Desbiens, 4 ans, fils de M. Pitre Desbiens, traversait l'avenue Bégin pour aller au magasin. Deux



Vichy Suprême
Limonade Gazeuse
Purgative

Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans déplaisir. Beaucoup imité parce que supérieur. Exigez-la dans toutes les pharmacies.

J.-Alfred OUTIMET, Ag. gén. pour le Canada.
86, est. rue Saint-Paul, Montréal.

De Vichy, France!

camions faisaient route en sens inverse. L'enfant en aperçut un et ne vit pas l'autre par lequel il a été frappé. Heureusement, le jeune Desbiens ne reçut que des blessures superficielles.

Cambrilage à La Tuque

La Tuque, 28. — Le magasin de M. Hector Lamothe, bijoutier, a été cambriolé samedi soir. On estime la marchandise volée à quelque \$200. M. Isaac Orsberg, qui occupe le poste voisin du magasin Lamothe, eut connaissance du vol et l'avertit sans tarder la police. Le ou les voleurs purent toutefois s'esquiver par une porte à l'arrière de l'établissement. Les recherches se poursuivent activement.

Au Cap St-Ignace

Cap-Saint-Ignace, Québec, 28. — (C.P.) — Un incendie a détruit de fond en comble la filature des frères Méthot dans cette municipalité de la rive sud, à 35 milles de Québec. Les dégâts sont évalués à près de \$70,000. L'incendie, que l'on croit avoir été causé par une allumette imprudemment jetée dans un ballot de laine a duré trois heures avant d'être maîtrisé.

Le moulin a été rasé et la machinerie est une perte complète. Plus de 50 ouvriers sont mis à pied par ce désastre. La filature se composait de deux bâtiments en bois de deux étages chacun.

Les pompiers volontaires ne purent se rendre maîtres de l'incendie. On a craint à un certain moment que le feu ne se propageât aux bâtiments environnants et on appela les pompiers de Montmagny à la rescousse.

La musique

Aux "Concerts Symphoniques"

Abonnements de saison

Ceux qui avaient un abonnement de saison aux matinées symphoniques, l'an dernier, et qui veulent conserver les mêmes fauteuils pendant la nouvelle saison, sont priés de prendre note qu'ils pourront en aviser la Société des concerts symphoniques au plus tard le jeudi 30 du courant. Car à compter du 1er octobre, tous les fauteuils seront mis en vente au public. M. Wilfrid Pelletier dirigera les huit matinées comme par le passé.

Les Cosaques du Don

Il reste juste une semaine pour le grand concert des Cosaques du Don. L'incomparable chœur russe de Serge Jaroff sera, en effet, présenté de nouveau au public, par M. Louis-H. Bourdon, au Forum, le mardi soir 5 octobre. Ce concert, qui a lieu, pour la première fois, dans une aussi vaste arène, suscite un très grand intérêt et ceux qui veulent avoir de bonnes places feront bien de se hâter en s'adressant soit au Forum même, soit chez Edmond Archambault, est. rue Ste-Catherine.

Le Ballet Mordkin

Le Ballet Impérial russe Mordkin débute jeudi soir, au Monument national, dans *Gisèle*, et le *Poisson Rouge*. Vendredi soir et samedi après-midi, *La Fille Mal Gardée* sera à l'affiche.

On est prié de noter que les billets sont en vente chez Ed. Archambault et chez Lindsay Culbertson. On ne pourra s'en procurer au contrôle du Monument.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Département du Secrétaire de la Province de Québec

ÉCOLE DU MEUBLE

Honorable Albini PAQUETTE, ministre. Jean BRUCHESI, sous-ministre.

Arts appliqués aux industries de l'ameublement
Menuiserie d'art — Ebénisterie — Sculpture sur bois — Dessin à vue

Ouverture des cours du soir, mercredi le 6 octobre 1937

On peut s'inscrire les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 7 hres 30 à 9 hres.

Jean-Marie GAUVREAU, Directeur.

2020, rue Kimberley, Montréal Tél.: HArbour

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —

Demain: MERCREDI, 29 septembre 1937

Saint Michel, archange

Lever du soleil, 5 h. 54.

Coucher du soleil, 5 h. 46.

Lever de la lune, 9 h. 32.

Coucher de la lune, 3 h. 11.

Nouvelle lune, le 4, à 3 h. 59 m. du soir.

Premier quart, le 12, à 3 h. 37 m. du soir.

Pleine lune, le 20, à 6 h. 32 m. du matin.

Dernier quart, le 27, à 6 h. 43 m. du matin.

NUAGEUX, FRAIS
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 54.
Minimum aujourd'hui 46.
Même date l'an dernier 50.
BAROMÈTRE: 10 h. a.m. 30.20. 11 h. a.m. 30.25. Midi: 30.28.
Chiffres fournis par la maison
M.-R. de Meis

Hitler et Mussolini parlent à Berlin ce soir

Les deux dictateurs lanceront un appel en faveur de la paix — Exclusion de l'Union soviétique et de l'Espagne rouge

Entretien du Reichsführer et du Duce chez Goering

Berlin, 28. (S.P.A.) — Plusieurs centaines de milliers de Berlinois rendent au stade olympique pour entendre le Reichsführer et le Duce. On continue de croire, dans les milieux officiels, que les deux dictateurs lanceront un appel en faveur de la paix. Mais on ajoute que cet appel s'adressera aux pays que M. Hitler et Mussolini considèrent comme des pays "de bonne volonté", ce qui exclut l'Union soviétique et l'Espagne rouge. Dans un article écrit à Berlin, M. Giorgio Pini, directeur en chef du *Popolo d'Italia*, qui, on le sait, est l'organe de

M. Mussolini, affirme que la visite du Duce en Allemagne a un objectif unique, qui est la paix. Et il ajoute: Mais la paix se fonde sur la justice et sur l'égalité des droits.

Ce matin, M. Mussolini a visité le musée militaire de l'avenue Unter den Linden, puis il est allé à Potsdam visiter le fameux château de Frédéric le Grand: Sans-Souci.

MM. Hitler et Mussolini doivent avoir un entretien avant de parler au stade. Ce sera peut-être leur entretien le plus important, puisqu'il précédera immédiatement les discours des deux dictateurs. Il aura lieu chez le général Goering.

En Espagne

Pour hâter la prise de Gijon — Nouvelles avances des troupes nationales sur le front d'Aragon — Des arrestations à Barcelone

Hendaye, France, 28 (A.P.) — Les troupes nationales espagnoles ne se sont emparées hier de la ville de Ribadesella, un point stratégique sur le golfe de Gascogne, pendant aujourd'hui à l'occupation des villages environnants et à la suppression des derniers îlots de résistance dans ce secteur.

Un communiqué émanant des quartiers généraux du général Franco annonce que les troupes franchistes ont reçu instruction de pousser avec vigueur la campagne des Asturies afin de hâter la prise de Gijon, la dernière ville importante qui soit restée au pouvoir des républicains dans le nord-ouest de l'Espagne. Les nationaux ont réussi à s'emparer du port de pêche de Ribadesella, qui est situé à 30

milles à l'est de Gijon. Les quartiers généraux de Franco annoncent également de nouvelles avances des troupes nationales sur le front de l'Aragon, dans le nord-est de l'Espagne.

On manque de renseignements chez les rouges sur les opérations conduites sur le front de l'Aragon. On affirme que les pluies et la neige entravent l'avance des troupes. On assure cependant que les blancs ont été repoussés au sud de Madrid au cours d'un violent combat livré en pleine nuit.

A la frontière, on rapporte que les communistes ont effectué des descentes chez les groupes d'extrême-gauche à Barcelone et qu'ils ont opéré l'arrestation de 144 personnes.

Alberto

Constitutionnalité du droit de désaveu

Lucien Maynard, ministre albertain, affirme que ce droit n'existe plus, à la suite du Statut de Westminster. Les provinces sont souveraines dans leur domaine propre, à l'égard du Dominion dans le sien. — Conservateurs et libéraux affirment que la résolution qui rejette le désaveu et demande l'application des lois désavouées, est sédition.

Edmonton, 28. (P.C.) — La législature albertaine a discuté une résolution par laquelle la législature nie à l'autorité fédérale le droit de désaveu une loi provinciale et exprime la volonté d'appliquer les lois désavouées. M. Duggan, chef conservateur, a élevé un point d'ordre en affirmant que la résolution était sédition. M. Gerald O'Connor, libéral, soutient le même point de vue.

Après le débat, on a adopté en première lecture la loi de taxation anacréon qui porte la taxe actuelle de 1-10 de un pour cent, à 1-2 de un pour cent sur le capital versé aux compagnies, et impose une nouvelle taxe de un pour cent sur les fonds de réserve et les profits non distribués.

M. Maynard a exposé sa thèse comme suit: "Même avant la conférence impériale de 1926, alors que la déclaration d'égalité de status a été faite et reconnue officiellement pour la première fois, les provinces étaient des États souverains, aussi souverains dans l'exercice de leurs propres pouvoirs que le gouvernement fédéral est souverain dans son propre domaine. "De plus, le droit du Roi de désaveu la législation du Dominion est atteint constitutionnellement par conséquent le droit du gouverneur-général de désaveu les lois provinciales, est constitutionnellement éteint.

"Le résultat des conférences impériales de 1926 et 1930, et du Statut de Westminster de 1931, fut de démontrer que le pouvoir de désaveu n'existait plus et ne pouvait plus être exercé dorénavant. Par conséquent, la tentative du gouvernement fédéral de désaveu les lois provinciales, était illégale et inconstitutionnelle.

"Telle était la situation, les trois lois que le gouvernement fédéral a voulu désaveu sont encore lois et resteront lois tant que les tribunaux

ne les auront pas déclarées ultra-vires.

"Et ces lois restent lois, il n'y a rien qui empêche le gouvernement albertain de commencer à les appliquer, en autant que c'est la volonté de la Législature que le gouvernement albertain agisse ainsi. Le gouvernement sera conduit par la décision des députés sur cette résolution."

M. Maynard parle de la loi du contrôle des institutions bancaires désavouée par le gouvernement fédéral. Il affirme que cette loi avait pour but de placer le contrôle du crédit entre les mains du gouvernement. Et le gouvernement en agissant ainsi de façon à monnayer le crédit soit par les banques, soit, à défaut de leur coopération, par le gouvernement lui-même, de sorte que le peuple en garderait le profit au lieu de le laisser gaspiller par les banquiers.

M. Maynard ajoute qu'il ne discute pas du droit de désaveu tel que consigné dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, mais des changements se sont produits qui rendent maintenant ce pouvoir de désaveu inconstitutionnel, en fait comme en droit.

Car la constitution canadienne n'a pas été établie uniquement sur l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, mais sur la reconnaissance de la pratique et des conventions parlementaires britanniques. Si le Roi exerce le droit de désaveu, cela entraînerait une crise constitutionnelle qui pourrait fort bien mettre en danger la position de la Couronne. "Il y a plus de 200 ans que ce pouvoir n'a été exercé et c'est une convention reconnue dans la constitution britannique que le souverain ne peut plus désaveu la loi du parlement britannique. Or si le chef du gouvernement en Angleterre ne peut désaveu aucune loi du parlement impérial, et si le ne peut désaveu aucune loi du Dominion, alors comment pourrait-il, comme chef de gouvernement d'une province, désaveu des lois provinciales?"

Sur la question d'empêcher une loi injuste, M. Maynard demande si le gouvernement fédéral passait une loi injuste, quel contrôle les provinces auraient sur les lois injustes ou illégales passées par le fédéral. Ainsi la loi fédérale des banques est la loi de confiscation la plus injuste qui ait été passée par le Dominion.

M. Maynard fait ensuite une revue des conférences impériales de 1926 et 1930 et du statut de Westminster de 1931. Il en conclut que le dernier a fait des Dominions, des communautés autonomes dans les limites de l'Empire, et unies dans une commune allégeance à la Couronne.

On ne peut prétendre, dit-il, que le Dominion ne deviendrait un État autonome dans l'Empire qu'en autant que les domaines qu'il contrôle sont concernés. Les pouvoirs ont été divisés entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et dans leur propre sphère, les provinces sont aussi souveraines que le gouvernement fédéral dans la sienne. Les provinces ont juridiction sur les matières civiles et le gouvernement albertain a agi dans sa propre juridiction.

M. O'Connor dit que la résolution était sédition. Il demande au gouvernement s'il a l'intention de représenter ses trois lois désavouées. M. Maynard répond que tout dépendra du sort de la résolution.

M. Duggan dit que la résolution contient des allusions mal placées, non parlementaires et séditions.

En France

Le mouvement monarchiste

Les partisans de la monarchie paraissent de plus en plus nombreux — Le sentiment religieux — L'explication de la messe au cours de sa célébration — Ernest Péron aime la pêche, lui aussi — Vocabulaire publicitaire — La probité du chauffeur de taxi

Entretien avec M. Claude Mélançon

M. Claude Mélançon, un maître de l'observation dans ses voyages comme dans ses études scientifiques, est rentré de France. Il a bien voulu, au cours d'une brève entrevue dans son bureau de publiciste français des Chemins de fer nationaux du Canada, rue McGill, nous faire part de quelques-unes de ses observations et impressions.

M. Mélançon nous dit d'abord un mot de la politique française et de ses répercussions en France même:

Les monarchistes

— J'ai fait trois séjours principaux en territoire français, dit-il tout d'abord. Pendant les quelques semaines passées là-bas, je me suis arrêté à Paris, j'ai passé quelque temps en Bretagne, j'ai séjourné ensuite dans une autre vieille province: l'Auvergne. J'ai circulé en France sans préjugé politique, sans prévention. Je n'ai pas choisi mes compagnons. Mais j'ai remarqué que la plupart étaient non seulement de droite, mais monarchistes. Les partisans de la monarchie sont de plus en plus nombreux en France, apparemment. Des gens bien avertis m'ont dit cependant que l'heure de la réaction décisive n'est pas encore venue, que la France va glisser jusqu'au bas de la pente, jusqu'à l'absurde, qu'alors seulement se produira un revirement vigoureux. D'autres disent que la lutte finale se jouera entre communistes et monarchistes; que, dans ce cas, les monarchistes l'emporteront haut la main. On dit d'ailleurs beaucoup de bien du jeune comte de Paris, prétendant au trône de France. Le compte reçoit de nombreux visiteurs, appartenant à toutes les classes et il est soigneusement informé de tous les dessous et de tous les courants de la politique intérieure et extérieure.

— Le sentiment religieux demeure-t-il assez vivace en France? — Le dimanche

Le dimanche

— A Paris, en Bretagne comme en Auvergne, j'ai été édifié le dimanche. Les églises se remplissent à pleine capacité pour chaque messe depuis 5 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. A la Bourboule, entre autres endroits, j'ai assisté à la messe des enfants à huit heures. J'ai remarqué là une chose qui devrait bien se faire dans nos églises du Québec: l'explication de la messe au cours de sa célébration. Un prêtre vient se placer dans une allée, au milieu des enfants. Il leur donne le sens de l'épître, de l'évangile, leur fait comprendre le mystère de l'élévation, etc. Ces enfants sauront plus tard ce qu'est la messe. Ici, j'ai l'impression que nombre d'adultes suivent la messe machinalement, sans en pénétrer la signification profonde.

— D'une manière générale, poursuit M. Mélançon, ceux qui fréquentent l'église en France sont des gens convaincus de leur foi."

Poissons

— Vous avez découvert, paraît-il, une nouvelle variété de poissons? Des poissons qui savent lire et qui tiennent à la vie? — L'auteur de "Les Poissons de nos eaux", sourit. Il nous raconte alors que conduit chez l'écrivain Ernest Péron, à Niort, en Bretagne, ils se sont fait part de leur commun goût de la pêche et qu'au cours d'une promenade une large affiche l'a frappé: "Pêche interdite". Or, il se trouve qu'il avait vis-à-vis cette longue et haute affiche un véritable banc de poissons. M. Mélançon en conclut que ces poissons savent lire et que ne voulant pas être frites ils se tiennent à l'ombre de l'inspiration protectrice.

Les chemins de fer

Interrogé sur la réorganisation des chemins de fer français, le publiciste du Canadian National avoue qu'il n'en peut dire grand-chose vu que la nouvelle réglementation n'est pas encore en vigueur. Il croit cependant que les officiers supérieurs, MM. Guinand et Dautry, entre autres, sont des hommes d'une si haute compétence qu'ils peuvent faire réussir les plus mauvaises organisations ferroviaires.

— Vous avez voyagé par chemin de fer en France déjà, sinon cet

notamment dans le préambule de ladite résolution, où il est dit: "Le Gouverneur général agissant sur l'avis de l'honorable ministre de la Justice, a présumé de désaveu ces trois lois."

M. Duggan trouve que le mot présumé est une appréciation sur la personne du Gouverneur général et donc sédition.

La résolution ajoute: "Que l'Assemblée législative du gouvernement provincial que le droit de désaveu des lois provinciales n'existe, plus et approuve la détermination du gouvernement provincial d'appliquer les lois désavouées."

Le général Moscardo

Hendaye, France, 28. (S.P.A.) — Le généralissimo Franco projette de faire exécuter une grande offensive sur le front d'Aragon. Il confiera à un héros le commandement des troupes qui l'exécuteront: le général Jose Moscardo, commandant des assises de l'alcázar de Tolède — des 1,700 blancs vainqueurs des armées rouges qui, pendant 72 jours, ont livré de terribles assauts à l'ancienne forteresse. Le général Moscardo aura sous ses ordres 250,000 hommes.

Dans le nord-ouest, des troupes blanches qui ont pour objectif Gijon, ont pris Ribadesella.

été? (M. Mélançon a surtout circulé en auto pendant ses vacances en ce pays).

Toile d'araignée ferroviaire

— Paris est le grand centre ferroviaire. Les réseaux ferroviaires français forment une véritable toile d'araignée. Vous pouvez voyager dans d'excellents convois très modernes et très rapides de Paris vers toutes les côtes ou vers l'est. C'est quand vous voulez voyager entre deux petites villes de province, par exemple, que le chemin de fer français est moins excellent. Mais ce n'est pas là une lacune particulière à la France.

— Vous êtes-vous intéressé à la publicité des chemins de fer en France?

Publicité

— J'ai fait des visites aux bureaux de publicité des réseaux français par soulet du vocabulaire, en vue d'une aide précieuse à cueillir au passage pour la rédaction de notre propre publicité et en vue d'une certaine identité de termes. En raison des classes de voyageurs qui parcourent la côte bretonne en France, on a fait la publicité ferroviaire cette année sur les peintures de cette région. On a publié à cette occasion des brochures d'une grande valeur.

— Est-ce qu'en général on s'intéresse de plus en plus au Canada en France?

Un grand humaniste

— Dans les milieux intellectuels et financiers, surtout. Les seconds sont très au courant de la situation économique qu'ils suivent en vue d'y placer des capitaux.

Les premiers, parce qu'ils admirent notre survie, notre résistance à l'anglicisation et à l'américanisation et parce qu'ils jugent qu'il est de l'intérêt de la France et du Canada français de nouer des relations intellectuelles plus étroites. Oh! j'ai rencontré certains personnages que je voudrais bien voir venir au Canada. J'ai rencontré, entre autres, un grand humaniste qui n'est pas de Paris (M. Mélançon m'en donne le nom, mais à la condition que je ne le répète pas: soyons docile), je veux m'employer à trouver le moyen de le faire venir. Ces personnages n'appartiennent pas aux milieux officiels... Je songe à un organisme qui pourra peut-être intervenir...

Au sujet de l'Exposition, M. Mélançon ne veut pas porter de jugement général. Il se contente de dire que le pavillon canadien nous fait vraiment honneur et qu'il est bien situé.

L'exemple du chauffeur de taxi

M. Mélançon clôt l'interview en signalant que les courants d'idées socialistes et communistes ont sans doute modifié un peu le caractère français, chez le peuple, mais qu'en général surgent un vieux fonds de courtoisie et d'honneur. Exemple ce chauffeur de taxi qui n'a jamais voulu accepter les onze francs du publiciste canadien parce qu'il n'avait pu le conduire sans faire un détour inutile, avant même de découvrir la rue demandée. Quoi qu'on dise, les Français sont encore hospitaliers; ils connaissent à merveille l'art de vivre, ajoute M. Mélançon.

Alfred AYOTTE

Nouvelle route à Montréal

Afin de dégager la circulation dans les artères importantes de la métropole qui relient toutes à la grande route trans-Canada, on commence aujourd'hui même la construction d'un nouveau tronçon de route pour raccourcir le trafic du boulevard Pie IX au chemin conduisant de la rue Sherbrooke au débouché du Bout-de-l'Île, rue Notre-Dame. Cette nouvelle lisière de voirie sera directe autant que possible. Du sud, elle aboutira au boulevard Pie IX et offrira un accès facile au nouveau pont qui relie ce boulevard à Saint-Vincent-de-Paul en travers la Rivière-des-Prairies. L'ouverture de ce pont signifie un accroissement dans le nombre des automobiles dans cette partie de la ville et le nouveau tronçon que l'on commence aujourd'hui dirigera ces autos plus directement d'une extrémité à l'autre de l'île de Montréal, sans que l'automobiliste soit tenu de passer par le centre de la ville.

Il va sans dire que la circulation dense qui passe déjà sur le pont d'Abraham profitera de ce nouveau débouché par les boulevards Gouin et Pie IX. Du nord de la ville, ce sera aussi une nouvelle avenue conduisant plus vite à la grande route de Québec. On a ménagé pour cette construction entreprise par le gouvernement provincial, une largeur de 100 pieds tout le long.

Lorsque ces travaux seront terminés, le gouvernement provincial suivant une entente avec Ottawa, aura dépensé six millions en travaux de chômage dans l'île de Montréal. La contribution fédérale sur cette somme aura été de \$2,700,000. La contribution des municipalités est nulle dans ces entreprises. Ces dépenses se répartissent sur les années 1936 et 1937.

Conférences dans toutes les paroisses de Montréal pour la fête du Christ-Roi

Réunion des conférenciers hier soir

Le Comité des oeuvres catholiques de Montréal vient de lancer, sous le patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, un mouvement qui sera des plus bienfaisants pour toute la population de Montréal. Il fera donner le même jour, en la fête du Christ-Roi, le 31 octobre, dans toutes les paroisses de la ville une conférence par un laïc sur le rôle social de l'Eglise.

Ces conférences auront lieu non seulement dans les quatre-vingt-onze paroisses de langue française, mais aussi dans les paroisses de langue anglaise et de nationalité étrangère.

Hier soir une centaine de laïcs se sont réunis dans la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception sous la présidence du directeur du Comité des oeuvres, le R. P. Archambault, S.J., pour se préparer à cet apostolat.

Il y avait des hommes de toutes les classes de la société: juges, dé-

putés, avocats, médecins, notaires, industriels, voyageurs, instituteurs, ouvriers, etc.

Le P. Archambault expliqua brièvement le but de cette initiative et donna quelques détails sur son fonctionnement. Puis il exposa le sujet que chacun devra traiter, en traçant les grandes lignes et les principaux arguments.

Mgr Chaumont, directeur de l'Action catholique, qui honora la réunion de sa présence, dit alors quelques paroles chaleureuses. Il exhorta tous les assistants à se bien pénétrer de leur sujet et à imprégner cet apostolat de surnaturel, à l'appuyer sur la prière.

On remit à chacun avant la fin de la réunion un plan détaillé de la conférence. Une deuxième réunion aura lieu lundi prochain à la même heure et au même endroit. Un des conférenciers donnera la conférence devant ses compagnons, puis on assignera à chacun la paroisse où il devra parler.

La question de la défense nationale en Australie

Canberra, Australie, 29 (CP) — La campagne ou plutôt les campagnes électorales se font en Australie sur la question de la défense nationale. Il y aura des élections dans l'Etat de Victoria le 2 octobre et le vote se partagera sur cette question, débattue sur les hustings depuis plusieurs semaines. Les élections fédérales auront lieu le 23 octobre. C'est la première fois dans l'histoire du Commonwealth que les élections fédérales coïncident avec des élections d'Etat.

Le parti de la United Australia qui dirige le premier ministre, M. Lyons, veut la participation à la sécurité collective impériale. Il met sa confiance dans la marine. Le ministre de la défense a proposé

une dépense de \$44 millions pour la défense nationale, comme contribution à la défense navale de l'Empire. Le gouvernement entreprendrait aussi la fabrication de munitions pour aider la Grande-Bretagne.

D'autre part, le parti travailliste qui dirige John Curtin, âgé de 52 ans, se fait l'avocat de "l'Australie d'abord". Il ne veut pas entendre parler de participation étrangère et réclame la création d'une puissante armée aérienne comme premier moyen de défense au lieu d'une imposante marine. Il se défend que cette politique soit anti-britannique, car la défense aérienne porterait sur 3 millions de milles carrés de territoire britannique.

La navigation

Forte manutention de grains dans le port

Dans les milieux maritimes, on pense déjà à la clôture de la navigation. Il reste cependant deux pleins mois de trafic fluvial, mais, néanmoins, les quelques semaines qui restent précipitent le mouvement des navires. Depuis le début de la saison de navigation, jamais les navires de grain ou à grain n'ont été aussi nombreux dans le port de Montréal. Les uns arrivent des Grands-Lacs avec des cargaisons, les autres arrivent de l'étranger avec des cales vides pour les remplir. Tous les postes d'amarrages sont occupés.

Le "Nascopie" à Halifax

Ottawa, 28. (C.P.) — Une dépêche parvenue au ministère des mines et des ressources naturelles annonce que le navire *Nascopie*, sur la voie de retour d'une expédition de plusieurs semaines dans les eaux arctiques, doit s'amarrer aujourd'hui même à Halifax.

La "Canada Steamship" conclut un accord avec les marins

Hier après-midi, la compagnie de navigation *Canada Steamship Lines* a conclu un accord séparé avec la *Canadian Seamen's Union*, de façon que ses navires puissent poursuivre leur service sur les Grands-Lacs, advenant une grève générale des marins.

Cependant les autres compagnies de navigation n'ont pas encore conclu d'accord, de sorte que la menace de grève persiste. Il doit y avoir deux conférences à ce sujet aujourd'hui. Entre autres compagnies qui y prendront part, on cite la *Quebec & Ontario Transportation*, filiale de l'*Ontario Paper*.

M. Weekham Steed

On signale l'arrivée à bord du paquebot *Duchess of Richmond*, de M. Weekham Steed, journaliste anglais, auteur d'études et d'articles qui ont souvent un grand retentissement dans les milieux politiques d'Europe.

Arrivée de deux paquebots du Pacifique Canadien

Deux paquebots transatlantiques du Pacifique Canadien sont attendus à Montréal cette semaine: le *Montrose*, venant de Southampton et de Cherbourg, et le *Duchess of Richmond*, venant de Glasgow, Belfast et Liverpool.

On remarque sur la liste du *Richmond*, le très rév. John T. Smith, ancien chapelain de S. M. la reine Victoria; sir Thomas Keens, de Luton, président du *Law and Parliamentary Committee*; M. et Mme A. H. Cadieux, sous-chef du service des enquêtes au Pacifique Canadien; M. E. G. Smart, M. W. Hopps, M. C. A. Smart, M. A. E. Hardy, de Toronto.

Parmi les passagers du *Montrose*, on peut mentionner lady Swaythling, de Southampton; M. et Mme R. Demers, de Québec; Mme H. M. Wilgress, d'Ottawa; Mme A. Gilbert, de Toronto.

La Politique

M. Rowe parle à Ottawa

Le chef conservateur ontarien dénonce M. Hepburn au sujet de la question scolaire — M. Bennett acclamé

Ottawa, 28 (D.N.C.) — La loi passée par le gouvernement Hepburn pour amender la loi des impôts scolaires a été, dès le départ, un truc diabolique qui ne pouvait pas donner satisfaction, a déclaré M. Earl Rowe, hier soir, au cours d'un discours de deux heures qu'il a prononcé au Colisée. M. Rowe parlait en faveur des candidats conservateurs d'Ottawa, M. N. J. Lacasse et M. G. H. Dunbar. L'auditoire se composait de 3,000 à 4,000 personnes, alors qu'à l'assemblée de M. Hepburn, la semaine dernière, il y avait au moins 6,000 personnes.

Pourquoi M. Hepburn a-t-il proposé un projet de loi qui ne pouvait pas fonctionner? a demandé M. Rowe. M. Hepburn a trahi les contribuables des écoles publiques en prenant le pouvoir et voici maintenant qu'il trahit les contribuables des écoles séparées. Il a perdu la confiance des deux groupes.

C'était la première fois depuis la Confédération qu'un premier ministre ontarien faisait de la politique au point de créer un conflit constitutionnel dans la province. La loi des impôts scolaires a creusé un abîme entre les deux grands religions de la province. Maintenant M. Hepburn ne veut pas parler de la question scolaire. Nous vous donnerons un traitement juste (a square deal), de déclarer M. Rowe.

Sur la tribune, au côté de M. Rowe, il y avait M. R. E. Bennett, chef du parti conservateur fédéral, et sir George Perley, M. P. D. Ross, propriétaire du *Journal*, d'Ottawa, président l'assemblée. Ni M. Bennett ni sir George n'ont cependant pris la parole. Mais M. Bennett a été l'objet d'une ovation tapageuse lorsqu'il a pris son siège sur la tribune.

Séance du cabinet King

Ottawa, 28 (D.N.C.) — Le conseil des ministres tiendra sa séance hebdomadaire cet après-midi.

L'inventaire de nos ressources naturelles

Québec, 28 (DNC) — Les enquêteurs chargés de faire l'inventaire des ressources naturelles de la province ont terminé les relevés de la Louis Coderre, sous-ministre des affaires municipales du Commerce et de l'Industrie, a annoncé ce matin que les équipes sont présentement sur le chemin du retour. Le travail d'inventaire, qui doit durer quatre ou cinq ans, sera repris en juin prochain.

Assermentation de Me N.-A. Millette

Me N.-A. Millette a été asserrmenté ce matin comme greffier de la paix. Il succède à M. E.-A. B. Ladouceur, décédé. C'est M. le juge Guibault, de la Cour suprême, qui lui a prêté le serment d'office à M. Millette, dans la cour du 7 au vieux palais. M. le bâtonnier Beaulac, plusieurs juges et avocats, assistaient à la cérémonie. On a prononcé quelques allocutions.

Trois élections par acclamation à Saint-Jérôme

Saint-Jérôme, 28. — Trois candidats à l'échevinage ont été élus par acclamation à l'appel nominal, hier, à Saint-Jérôme. Ce sont MM. Michel Prud'Homme, siège no 1; Arthur Lapointe, siège no 2; Charles Aubry, siège no 3. Ils succèdent aux ex-échevins A. Filion, L. Nantel et A. Lessard, qui se sont retirés. Le maire Bertie, qui était présent à l'appel nominal, a félicité ses nouveaux collègues.

Une rue Marconi

Une délégation de citoyens italiens a rencontré le maire Raynault pour lui demander de baptiser une rue de Montréal, au nom de Marconi, en mémoire du savant italien. Le maire a répondu qu'il appuierait cette requête avec grand plaisir. La demande sera transmise à la Commission des noms de rues et parcs, et celle-ci se fera sans doute un plaisir d'accéder à la demande à la prochaine occasion possible.

Criminellement responsable

Jean-Paul Ducharme a été trouvé criminellement responsable en Cour du coroner de la mort de Vincent Martella, 43 ans, qu'il frappa avec son auto le 13 septembre dernier au coin des rues Notre-Dame et Desmarctaux.

Feu P.-E. d'Anjou

Rimouski, 28 (C. P.). — M. P.-E. d'Anjou, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, est décédé, hier soir, à l'âge de 78 ans. Il était le père de M. le chanoine Flavien d'Anjou, procureur du Séminaire de Rimouski. Les funérailles auront lieu à la cathédrale de Rimouski, vendredi matin.

Bulletin météorologique

Toronto, 28 (C. P.). — Voici le temps qu'il fera probablement demain dans les diverses régions de la province de Québec:

golfe, rive nord et baie de Chaleur: vents frais de l'est et du nord-est, plutôt nuageux et frais; bas Saint-Laurent: vents frais du nord-est, nuageux, frais, probablement de la pluie dans le sud; haut Saint-Laurent et Outaouais: vents du nord-est, partiellement nuageux, frais, probablement des averses dans la partie est; nord-ouest du Québec et Lac-Saint



RADIO-GAZETTE

(N.B. — Tous les programmes à ondes courtes sont donnés, ici, à l'heure de Montréal.)

Mardi, 28 septembre

L'Heure provinciale

8.00 p.m. CKAC — Programme de musique symphonique avec le concours de l'Orchestre philharmonique de Montréal, sous la direction d'Edouard Gagnier. Soliste: Mlle Georgette Paradis, pianiste. Prélude à une pièce japonaise, A.W. Katselberg. Symphonie inachevée, F. Schubert (1^{er} mouvement). Concerto pour piano et orchestre, op. 73, Beethoven (Rondo). Soliste: Mlle Georgette Paradis. Chœur: Notre grande poétesse, par Mlle Graciele Paquette. Suite caractéristique: La maison des pouspés, J. Englemann. Pastorale (Le petit pouspé), J. Le Boudier (M. Menut); 4. Le Piano de la pouspée (Caprice); 5. La pouspée endormie (Berceuse); 6. L'auto endormie (télép.). L'Orchestre philharmonique de Montréal. Directeur: Eugène Charlier.

Radio-Canada

Un "Bonjour Paris" montmartrois à CRCM

Avec Bonjour Paris, qui est à l'affiche de Radio-Canada, pour le mardi, 28, à 9 h. du soir, Henri Letondal, animateur et directeur artistique de cette demi-heure de gai refrain, convoquera au micro 9 Tout-Montmartre de la chansonnette. C'est dire qu'il entend apporter à cette joyeuse ronde atmosphère de la Butte. Il sera entouré par l'interprétation de cet acte d'artistes connus comme Jeanne Maubourg, Lucienne Delval, José Durieux et son orchestre ajouteront au décor avec leur musique plénière de bal musette. Déjà, le programme des titres des derniers airs créés à Paris.

D'un mardi à l'autre

MM. Roland Leduc, violoncelliste, et Jean Leduc, pianiste, joueront à leur concert du mardi, 28, de 10 h. 30 p.m. à 10 h. 45 p.m., à Radio-Canada, les œuvres de: Chopin: Sonate en sol majeur, Marcello: Largo de la Sonate op. 65, Chopin: Granadina (de Chante d'Espagne), Joaquin.

Mercredi, 29 septembre

Ondes courtes

ROME — 6 p.m. — Nouvelles en anglais: concert symphonique; folklore: 2R, 25.4 m., 11.81 még. PARIS — 8.15 p.m. — Concert: relais de radio-Paris — TPA-4, 25.8 m., 11.72 még. BUDAPEST — Hongrie — 7 p.m. — Extraits de l'opéra: Csárdáskiraly — H.4-4, 32.8 m., 9.12 még. HUIZEN, Pays-Bas — 7 p.m. — Les Joyeux programmes — PCJ, 31.2 m., 9.59 még. LONDRES — 7.25 p.m. — The Vagabond Lover — GSP, GPO, GSF, GSD. SCHENECTADY — 8 p.m. — Concert de l'Amérique latine: W2KAD, 19.5 m., 15.33 még. CARACAS — 9 p.m. — Maria Louisa Baez, chanteuse — YVSRG, 31.7 m., 9.58 még. BUENOS-AIRES — 9.30 p.m. — Musique: LEX, 31.08 m., 9.66 még. LONDRES — 10 p.m. — Chansons d'étudiants — GSG, GSI, GSD, GSB.

Radio-France

(Station coloniale — sur 25.60 mètres) 6.15 p.m. — Concert: relais de radio-Paris. 7.15 p.m. — Informations en français et en portugais. Informations en espagnol, en portugais. 10.00 p.m. — Concert de musique enregistrée. 11.00 p.m. — Informations en français et en portugais. Informations en anglais.

Radio-Italie

(Station 2R, Rome — sur 25.4 mètres) 6.00 p.m. — L'Heure de l'Amérique du Nord — Nouvelles en anglais; concert symphonique; Festival de l'Ombré; concert de folklore; nouvelles en italien.

Radio-Etats-Unis

WABC — 348.5 mètres — 889 kilocycles 2.00 p.m. — Les nouvelles appréciées par une femme. 3.30 p.m. — Salle de concert Columbia — Niall Berezowski, pianiste, et Emmanuel Bay, pianiste — Sonate en sol mineur, de Debussy; Sonate en la mineur, de D. opus 13, de Schubert. 4.45 p.m. — L'Amérique de la médecine. 6.35 p.m. — Résultats de sport. 7.00 p.m. — Mélodies poétiques. 8.00 p.m. — La Cavalcade de l'Amérique. John Charles Thomas, baryton du Metro-Goldwyn-Mayer, chanteur de l'Amérique. 9.00 p.m. — Programme Chesterfield, avec John Charles Thomas, baryton du Metro-Goldwyn-Mayer. Orchestre et chœur d'André Chénier. Orchestre: Ouverture (Le Barbier de Séville), de Rossini; Air: American in Paris, de Gershwin; Ouverture (Romeo et Juliette), de Tschakovsky — M. Thomas; Largo al Factotum (Le Barbier de Séville), de Lillie. 10.00 p.m. — Théâtre Palmolive, avec Jessica Dragonetti, soprano, et Charles Kullman, ténor, crocheteur. 10.30 p.m. — Del Costello, ténor. 10.45 p.m. — Evangeline Booth, commandante en chef de l'Armée du Salut.

WEAR — 454.3 mètres — 889 kilocycles

6.15 p.m. — Carol Dels, soprano. 7.45 p.m. — Jean Sablon, chanteur.

W3Z — 394.5 mètres — 760 kilocycles

4.00 p.m. — Matinee Club. 5.15 p.m. — Relais de piano. 10.15 p.m. — Joan Edwards, contralto.

Publiscite de CHLP

La direction du poste CHLP annonce la nomination de M. Georges Gaipeau, journaliste, comme publiciste du poste.

"Le Cœur de Village"

Reprise des émissions 6.00 p.m. — Le programme radiophonique le plus populaire au Canada français, Le Cœur de Village, reprendra ses émissions le 4 octobre prochain. Il entrera alors dans sa quatrième saison et sera, comme par le passé, irradié par la Braçerie Dew de Montréal. On pourra l'entendre tous les lundis, mercredis et vendredis de 7 h. et quart à 7 h. et demie aux postes suivants: (CKAC, Montréal, CHRC, Québec, et CKOL, Hull).

Le programme de lundi prochain sera le 304^e de cette série qui, depuis trois ans, a été mise en scène, pour le plus grand plaisir des auditeurs, un village canadien tout entier, l'auteur de ces sketches si humoristiques, en dirigera lui-même l'exécution. Nous y retrouverons les personnages déjà connus, l'influence bienveillante du curé continuera de rayonner sur ses paroissiens.

Nous ferons aussi connaissance avec de nouveaux personnages. Nous serons au courant des événements qui se sont déroulés pendant l'été. Le notaire Belloc et l'ancienne veuve Prudent sifflent.

Le nom dans le bronze par MICHELLE LE NORMAND Roman de 165 pages. Belle présentation. Au comptoir ou par la poste \$1.00.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

rois sont mariés depuis quatre mois. Les parents, Théodore, se contentent avec impatience d'attendre pour leur donner un petit-fils. Lionel et Juliette rayonnent de bonheur et d'espoir. Pit Perrault continue, sans enthousiasme, d'être au service de son énergie épouse, Aurèle Boulianne. Roland se sentant pris soit à son insu, de la part de son père, se résigne à se résigner plus facilement à son absence. Noiraud espère que le jour de son mariage avec Mlle Wall-approcher, continue à laisser son frère Gédéon se débattre avec les problèmes financiers de la famille Toupin. Pierre Fictio, qui est à la fois gardien du club et chef des pompiers, a rien perdu de son importance. Le docteur Desautels prend-il goût à ses fonctions de maire? Et le roman qui s'écrit entre Arthur Bouchard et Betty Morin? A-t-il progressé? L'auteur se chargera de répondre à ces questions et à beaucoup d'autres encore.

SOMMAIRE

MARDI, 28 SEPTEMBRE
CRCM — 329.7 mètres — 1,050 kilocycles
5.00 Les plus beaux disques.
5.30 Heure — Causerie du docteur Edmond Dubé sur la Société de secours aux enfants infirmes.
5.45 Le disque pour tous.
5.55 La bourse de Montréal et Toronto.
6.00 Spring Time — Jack Meskin et son orchestre.
6.30 Heure bleue. Orch. sous la direction de Howard Fogg.
7.15 Play fantôme.
7.30 Heure — Nouvelles.
7.45 Roland Todd, organiste.
8.00 Chœur de l'Union, puriste. Conférencier: Paul Morin.
8.15 Chœur d'Orléans, sous la direction de Br. de l'Union, puriste.
8.30 Al Johnson et ses invités.
8.40 Heure — Bonjour Paris!
9.30 The Record March — Scènes tirées de l'histoire de la Gendarmerie royale.
10.00 Orch. symphonique sous la direction d'Al Johnson.
10.30 Roland Leduc, violoncelliste.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Heure — The Vagabond, NBC.
11.15 Orch. de l'hôtel Lussac, Chicago.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Bob Byron, chanteur.
4.15 Nouvelles.
4.30 Chœur de l'Union et orch.
4.45 L'école du doux parler.
5.00 Heure — Événements sociaux.
5.15 Sonnette, température.
5.30 Pianojoué.
5.35 Heure — Programme Sleeper.
5.45 Le programme du foyer.
6.15 Heure — A bâtons rompus.
6.45 Programme Très chic.
7.00 Heure — Chansonnailles françaises.
7.15 Le Fonds des prêts immobiliers — Causerie par M. Claude Bourgeois.
7.30 Trio du Queen et orchestre invité.
7.45 Le Don Juan de la chanson.
8.00 Heure provinciale.
8.00 Heure — Radio-mélanie.
8.45 Musique de Mark Warnow.
10.10 Radio-journal.
10.15 Chœur de l'Union.
10.30 Stars.
10.45 Heures, température.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.15 Chœur de l'Union.
12.00 Orch. Block.
12.30 Orch. Florio.

CFRC — 300 mètres — 600 kilocycles
CFXC — 49.96 mètres — 6005 kilocycles
4.00 Joues internationales de golf.
5.30 Musique.
6.00 La bourse commentée.
6.30 Nouvelles-éclairs.
7.15 Musique.
7.45 Revue du sport.
8.00 Concert.
9.30 La Mardi-Gras de Hollywood.
10.30 Ensemble de claviers.
11.00 Dernières nouvelles sportives.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles
4.55 Sonnette.
5.00 Heure — Cocktail capers.
5.30 Heure — Mélodie.
6.30 Chansons françaises.
7.30 Heure — Your garden.
7.45 Phil Ladouceur.
8.00 Radio-Canada.
8.30 Concert Series.
9.00 Orchestre.
9.30 Petite musicale.
10.00 Orchestre.
10.30 These Times.
10.45 Al Clouser and Oklahoma Outlaws.
11.00 Heure.

CRCM — 329.7 mètres — 1,050 kilocycles
5.00 Les plus beaux disques.
5.15 Relais de piano, NBC.
5.30 Heure — Disques.
5.45 La bourse.
6.00 Hour — Harry Kogan et orch. NBC.
6.30 Dancing Strings.
7.00 Orch. Markowky.
7.15 Play Credit.
7.30 Heure — Nouvelles.
7.45 Mon oncle.
8.00 Orch. Talbot.
8.15 Sydney et ses pianistes.
8.30 National Sing Song.
9.00 Heure — Le magasin général.
9.15 Spoiligrande.
10.00 Chœur de l'Union.
10.30 Causerie humoristique, par M. Louis Francoeur.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Heure — Realities Bova.
11.30 Waltz Intermex.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles
7.15 Mélodies rythmées.
7.25 Sonnette.
7.30 Pot-pourri musical.
8.00 Aubade.
8.15 Les nouvelles.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Heure — As you like it.
9.15 Programme Muskeke.
9.30 Programme Bee-Hive.
9.45 Bonjour madame.
10.00 Heure — Mélodies légères.
10.15 La parade des légendes.
10.30 Heure de la gaieté.
10.45 Ruth and Bill.
11.00 Symphonie.
11.30 Programme Rino.
11.45 Chansonnailles françaises.
12.00 Heure — Service rapide.
12.30 Danseur Bee-Hive.
1.00 Heure — La bourse.
1.15 Mercatiles des produits laitiers.
1.30 Chansons françaises.
1.45 Le monde féminin.
2.00 Le Trio Mignon.
2.15 Chœur de l'Union.
2.30 Volonté Cowboy.
2.45 Capelles mélodiques.
3.00 Manhattans.
3.30 Salle de concert. Berezowsky, violoniste, et Bay, pianiste.
4.00 Males Time.
4.30 Russell Dorr, baryton.
4.45 Intermède classique.
5.00 Heure — Annonces sociales.
5.15 Sonnette.
5.30 Heure — Programme Sleeper.
5.45 Programme du foyer.
6.15 Heure — Récréation.
6.30 Heure — A bâtons rompus.
6.45 Laboratoires Excel.
7.00 Heure — Heure de la mélodie.
7.15 Son Time.
7.30 Jay Freeman et orch.
7.45 Le don Juan de la chanson.
8.00 Orch. de l'Union.
8.15 Louis d'Aragon, contralto.
8.30 A choisir.
8.45 Chœur de l'Union.
9.00 Heure — Chansons en chœur.
9.15 La légende des propriétaires de Montréal.
10.10 Radio-journal.
10.30 Orch. Block.
11.00 Heure, température.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.15 Danseur Bee-Hive.
12.00 Orch. Block.
12.30 Orch. Block.
1.00 Heure.

CFRC — 300 mètres — 600 kilocycles
CFXC — 49.96 mètres — 6005 kilocycles
4.00 Joues internationales de golf.
5.30 Musique.
6.00 La bourse commentée.
6.30 Nouvelles-éclairs.
7.15 Musique.
7.45 Revue du sport.
8.00 Concert.
9.30 La Mardi-Gras de Hollywood.
10.30 Ensemble de claviers.
11.00 Dernières nouvelles sportives.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles
4.55 Sonnette.
5.00 Heure — Cocktail capers.
5.30 Heure — Mélodie.
6.30 Chansons françaises.
7.30 Heure — Your garden.
7.45 Phil Ladouceur.
8.00 Radio-Canada.
8.30 Concert Series.
9.00 Orchestre.
9.30 Petite musicale.
10.00 Orchestre.
10.30 These Times.
10.45 Al Clouser and Oklahoma Outlaws.
11.00 Heure.

CRCM — 329.7 mètres — 1,050 kilocycles
5.00 Les plus beaux disques.
5.15 Relais de piano, NBC.
5.30 Heure — Disques.
5.45 La bourse.
6.00 Hour — Harry Kogan et orch. NBC.
6.30 Dancing Strings.
7.00 Orch. Markowky.
7.15 Play Credit.
7.30 Heure — Nouvelles.
7.45 Mon oncle.
8.00 Orch. Talbot.
8.15 Sydney et ses pianistes.
8.30 National Sing Song.
9.00 Heure — Le magasin général.
9.15 Spoiligrande.
10.00 Chœur de l'Union.
10.30 Causerie humoristique, par M. Louis Francoeur.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Heure — Realities Bova.
11.30 Waltz Intermex.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles
7.15 Mélodies rythmées.
7.25 Sonnette.
7.30 Pot-pourri musical.
8.00 Aubade.
8.15 Les nouvelles.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Heure — As you like it.
9.15 Programme Muskeke.
9.30 Programme Bee-Hive.
9.45 Bonjour madame.
10.00 Heure — Mélodies légères.
10.15 La parade des légendes.
10.30 Heure de la gaieté.
10.45 Ruth and Bill.
11.00 Symphonie.
11.30 Programme Rino.
11.45 Chansonnailles françaises.
12.00 Heure — Service rapide.
12.30 Danseur Bee-Hive.
1.00 Heure — La bourse.
1.15 Mercatiles des produits laitiers.
1.30 Chansons françaises.
1.45 Le monde féminin.
2.00 Le Trio Mignon.
2.15 Chœur de l'Union.
2.30 Volonté Cowboy.
2.45 Capelles mélodiques.
3.00 Manhattans.
3.30 Salle de concert. Berezowsky, violoniste, et Bay, pianiste.
4.00 Males Time.
4.30 Russell Dorr, baryton.
4.45 Intermède classique.
5.00 Heure — Annonces sociales.
5.15 Sonnette.
5.30 Heure — Programme Sleeper.
5.45 Programme du foyer.
6.15 Heure — Récréation.
6.30 Heure — A bâtons rompus.
6.45 Laboratoires Excel.
7.00 Heure — Heure de la mélodie.
7.15 Son Time.
7.30 Jay Freeman et orch.
7.45 Le don Juan de la chanson.
8.00 Orch. de l'Union.
8.15 Louis d'Aragon, contralto.
8.30 A choisir.
8.45 Chœur de l'Union.
9.00 Heure — Chansons en chœur.
9.15 La légende des propriétaires de Montréal.
10.10 Radio-journal.
10.30 Orch. Block.
11.00 Heure, température.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.15 Danseur Bee-Hive.
12.00 Orch. Block.
12.30 Orch. Block.
1.00 Heure.

CFRC — 300 mètres — 600 kilocycles
CFXC — 49.96 mètres — 6005 kilocycles
4.00 Joues internationales de golf.
5.30 Musique.
6.00 La bourse commentée.
6.30 Nouvelles-éclairs.
7.15 Musique.
7.45 Revue du sport.
8.00 Concert.
9.30 La Mardi-Gras de Hollywood.
10.30 Ensemble de claviers.
11.00 Dernières nouvelles sportives.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles
4.55 Sonnette.
5.00 Heure — Cocktail capers.
5.30 Heure — Mélodie.
6.30 Chansons françaises.
7.30 Heure — Your garden.
7.45 Phil Ladouceur.
8.00 Radio-Canada.
8.30 Concert Series.
9.00 Orchestre.
9.30 Petite musicale.
10.00 Orchestre.
10.30 These Times.
10.45 Al Clouser and Oklahoma Outlaws.
11.00 Heure.

CRCM — 329.7 mètres — 1,050 kilocycles
5.00 Les plus beaux disques.
5.15 Relais de piano, NBC.
5.30 Heure — Disques.
5.45 La bourse.
6.00 Hour — Harry Kogan et orch. NBC.
6.30 Dancing Strings.
7.00 Orch. Markowky.
7.15 Play Credit.
7.30 Heure — Nouvelles.
7.45 Mon oncle.
8.00 Orch. Talbot.
8.15 Sydney et ses pianistes.
8.30 National Sing Song.
9.00 Heure — Le magasin général.
9.15 Spoiligrande.
10.00 Chœur de l'Union.
10.30 Causerie humoristique, par M. Louis Francoeur.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Heure — Realities Bova.
11.30 Waltz Intermex.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles
7.15 Mélodies rythmées.
7.25 Sonnette.
7.30 Pot-pourri musical.
8.00 Aubade.
8.15 Les nouvelles.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Heure — As you like it.
9.15 Programme Muskeke.
9.30 Programme Bee-Hive.
9.45 Bonjour madame.
10.00 Heure — Mélodies légères.
10.15 La parade des légendes.
10.30 Heure de la gaieté.
10.45 Ruth and Bill.
11.00 Symphonie.
11.30 Programme Rino.
11.45 Chansonnailles françaises.
12.00 Heure — Service rapide.
12.30 Danseur Bee-Hive.
1.00 Heure — La bourse.
1.15 Mercatiles des produits laitiers.
1.30 Chansons françaises.
1.45 Le monde féminin.
2.00 Le Trio Mignon.
2.15 Chœur de l'Union.
2.30 Volonté Cowboy.
2.45 Capelles mélodiques.
3.00 Manhattans.
3.30 Salle de concert. Berezowsky, violoniste, et Bay, pianiste.
4.00 Males Time.
4.30 Russell Dorr, baryton.
4.45 Intermède classique.
5.00 Heure — Annonces sociales.
5.15 Sonnette.
5.30 Heure — Programme Sleeper.
5.45 Programme du foyer.
6.15 Heure — Récréation.
6.30 Heure — A bâtons rompus.
6.45 Laboratoires Excel.
7.00 Heure — Heure de la mélodie.
7.15 Son Time.
7.30 Jay Freeman et orch.
7.45 Le don Juan de la chanson.
8.00 Orch. de l'Union.
8.15 Louis d'Aragon, contralto.
8.30 A choisir.
8.45 Chœur de l'Union.
9.00 Heure — Chansons en chœur.
9.15 La légende des propriétaires de Montréal.
10.10 Radio-journal.
10.30 Orch. Block.
11.00 Heure, température.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.15 Danseur Bee-Hive.
12.00 Orch. Block.
12.30 Orch. Block.
1.00 Heure.

CFRC — 300 mètres — 600 kilocycles
CFXC — 49.96 mètres — 6005 kilocycles
4.00 Joues internationales de golf.
5.30 Musique.
6.00 La bourse commentée.
6.30 Nouvelles-éclairs.
7.15 Musique.
7.45 Revue du sport.
8.00 Concert.
9.30 La Mardi-Gras de Hollywood.
10.30 Ensemble de claviers.
11.00 Dernières nouvelles sportives.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles
4.55 Sonnette.
5.00 Heure — Cocktail capers.
5.30 Heure — Mélodie.
6.30 Chansons françaises.
7.30 Heure — Your garden.
7.45 Phil Ladouceur.
8.00 Radio-Canada.
8.30 Concert Series.
9.00 Orchestre.
9.30 Petite musicale.
10.00 Orchestre.
10.30 These Times.
10.45 Al Clouser and Oklahoma Outlaws.
11.00 Heure.

CRCM — 329.7 mètres — 1,050 kilocycles
5.00 Les plus beaux disques.
5.15 Relais de piano, NBC.
5.30 Heure — Disques.
5.45 La bourse.
6.00 Hour — Harry Kogan et orch. NBC.
6.30 Dancing Strings.
7.00 Orch. Markowky.
7.15 Play Credit.
7.30 Heure — Nouvelles.
7.45 Mon oncle.
8.00 Orch. Talbot.
8.15 Sydney et ses pianistes.
8.30 National Sing Song.
9.00 Heure — Le magasin général.
9.15 Spoiligrande.
10.00 Chœur de l'Union.
10.30 Causerie humoristique, par M. Louis Francoeur.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Heure — Realities Bova.
11.30 Waltz Intermex.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles
7.15 Mélodies rythmées.
7.25 Sonnette.
7.30 Pot-pourri musical.
8.00 Aubade.
8.15 Les nouvelles.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Heure — As you like it.
9.15 Programme Muskeke.
9.30 Programme Bee-Hive.
9.45 Bonjour madame.
10.00 Heure — Mélodies légères.
10.15 La parade des légendes.
10.30 Heure de la gaieté.
10.45 Ruth and Bill.
11.00 Symphonie.
11.30 Programme Rino.
11.45 Chansonnailles françaises.
12.00 Heure — Service rapide.
12.30 Danseur Bee-Hive.
1.00 Heure — La bourse.
1.15 Mercatiles des produits laitiers.
1.30 Chansons françaises.
1.45 Le monde féminin.
2.00 Le Trio Mignon.
2.15 Chœur de l'Union.
2.30 Volonté Cowboy.
2.45 Capelles mélodiques.
3.00 Manhattans.
3.30 Salle de concert. Berezowsky, violoniste, et Bay, pianiste.
4.00 Males Time.
4.30 Russell Dorr, baryton.
4.45 Intermède classique.
5.00 Heure — Annonces sociales.
5.15 Sonnette.
5.30 Heure — Programme Sleeper.
5.45 Programme du foyer.
6.15 Heure — Récréation.
6.30 Heure — A bâtons rompus.
6.45 Laboratoires Excel.
7.00 Heure — Heure de la mélodie.
7.15 Son Time.
7.30 Jay Freeman et orch.
7.45 Le don Juan de la chanson.
8.00 Orch. de l'Union.
8.15 Louis d'Aragon, contralto.
8.30 A choisir.
8.45 Chœur de l'Union.
9.00 Heure — Chansons en chœur.
9.15 La légende des propriétaires de Montréal.
10.10 Radio-journal.
10.30 Orch. Block.
11.00 Heure, température.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.15 Danseur Bee-Hive.
12.00 Orch. Block.
12.30 Orch. Block.
1.00 Heure.

CFRC — 300 mètres — 600 kilocycles
CFXC — 49.96 mètres — 6005 kilocycles
4.00 Joues internationales de golf.
5.30 Musique.
6.00 La bourse commentée.
6.30 Nouvelles-éclairs.
7.15 Musique.
7.45 Revue du sport.
8.00 Concert.
9.30 La Mardi-Gras de Hollywood.
10.30 Ensemble de claviers.
11.00 Dernières nouvelles sportives.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles
4.55 Sonnette.
5.00 Heure — Cocktail capers.
5.30 Heure — Mélodie.
6.30 Chansons françaises.
7.30 Heure — Your garden.
7.45 Phil Ladouceur.
8.00 Radio-Canada.
8.30 Concert Series.
9.00 Orchestre.
9.30 Petite musicale.
10.00 Orchestre.
10.30 These Times.
10.45 Al Clouser and Oklahoma Outlaws.
11.00 Heure.

CRCM — 329.7 mètres — 1,050 kilocycles
5.00 Les plus beaux disques.
5.15 Relais de piano, NBC.
5.30 Heure — Disques.
5.45 La bourse.
6.00 Hour — Harry Kogan et orch. NBC.
6.30 Dancing Strings.
7.00 Orch. Markowky.
7.15 Play Credit.
7.30 Heure — Nouvelles.
7.45 Mon oncle.
8.00 Orch. Talbot.
8.15 Sydney et ses pianistes.
8.30 National Sing Song.
9.00 Heure — Le magasin général.
9.15 Spoiligrande.
10.00 Chœur de l'Union.
10.30 Causerie humoristique, par M. Louis Francoeur.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Heure — Realities Bova.
11.30 Waltz Intermex.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles
7.15 Mélodies rythmées.
7.25 Sonnette.
7.30 Pot-pourri musical.
8.00 Aubade.
8.15 Les nouvelles.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Heure — As you like it.
9.15 Programme Muskeke.
9.30 Programme Bee-Hive.
9.45 Bonjour madame.
10.00 Heure — Mélodies légères.
10.15 La parade des légendes.
10.30 Heure de la gaieté.
10.45 Ruth and Bill.
11.00 Symphonie.
11.30 Programme Rino.
11.45 Chansonnailles françaises.
12.00 Heure — Service rapide.
12.30 Danseur Bee-Hive.
1.00 Heure — La bourse.
1.15 Mercatiles des produits laitiers.
1.30 Chansons françaises.
1.45 Le monde féminin.
2.00 Le Trio Mignon.
2.15 Chœur de l'Union.
2.30 Volonté Cowboy.
2.45 Capelles mélodiques.
3.00 Manhattans.
3.30 Salle de concert. Berezowsky, violoniste, et Bay, pianiste.
4.00 Males Time.
4.30 Russell Dorr, baryton.
4.45 Intermède classique.
5.00 Heure — Annonces sociales.
5.15 Sonnette.
5.30 Heure — Programme Sleeper.
5.45 Programme du foyer.
6.15 Heure — Récréation.
6.30 Heure — A bâtons rompus.
6.45 Laboratoires Excel.
7.00 Heure — Heure de la mélodie.
7.15 Son Time.
7.30 Jay Freeman et orch.
7.45 Le don Juan de la chanson.
8.00 Orch. de l'Union.
8.15 Louis d'Aragon, contralto.
8.30 A choisir.
8.45 Chœur de l'Union.
9.00 Heure — Chansons en chœur.
9.15 La légende des propriétaires de Montréal.
10.10 Radio-journal.
10.30 Orch. Block.
11.00 Heure, température.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.15 Danseur Bee-Hive.
12.00 Orch. Block.
12.30 Orch. Block.
1.00 Heure.

CFRC — 300 mètres — 600 kilocycles
CFXC — 49.96 mètres — 6005 kilocycles
4.00 Joues internationales de golf.
5.30 Musique.
6.00 La bourse commentée.
6.30 Nouvelles-éclairs.
7.15 Musique.
7.45 Revue du sport.
8.00 Concert.
9.30 La Mardi-Gras de Hollywood.
10.30 Ensemble de claviers.
11.00 Dernières nouvelles sportives.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles
4.55 Sonnette.
5.00 Heure — Cocktail capers.
5.30 Heure — Mélodie.
6.30 Chansons françaises.
7.30 Heure — Your garden.
7.45 Phil Ladouceur.
8.00 Radio-Canada.
8.30 Concert Series.
9.00 Orchestre.
9.30 Petite musicale.
10.00 Orchestre.
10.30 These Times.
10.45 Al Clouser and Oklahoma Outlaws.
11.00 Heure.

CRCM — 329.7 mètres — 1,050 kilocycles
5.00 Les plus beaux disques.
5.15 Relais de piano, NBC.
5.30 Heure — Disques.
5.45 La bourse.
6.00 Hour — Harry Kogan et orch. NBC.
6.30 Dancing Strings.
7.00 Orch. Markowky.
7.15 Play Credit.
7.30 Heure — Nouvelles.
7.45 Mon oncle.
8.00 Orch. Talbot.
8.15 Sydney et ses pianistes.
8.30 National Sing Song.
9.00 Heure — Le magasin général.
9.15 Spoiligrande.
10.00 Chœur de l'Union.
10.30 Causerie humoristique, par M. Louis Francoeur.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Heure — Realities Bova.
11.30 Waltz Intermex.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles
7.15 Mélodies rythmées.
7.25 Sonnette.
7.30 Pot-pourri musical.
8.00 Aubade.
8.15 Les nouvelles.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Heure — As you like it.
9.15 Programme Muskeke.
9.30 Programme Bee-Hive.
9.45 Bonjour madame.
10.00 Heure — Mélodies légères.
10.15 La parade des légendes.
10.30 Heure de la gaieté.
10.45 Ruth and Bill.
11.00 Symphonie.
11.30 Programme Rino.
11.45 Chans



Directrice: Germaine BERNIER.

LETTRE DE FADETTE

Ette simple, c'est banni la vanité de notre esprit, de nos manières, de notre langage, de toute notre vie enfin.

Une personne ne peut être vraiment distinguée si elle n'a pas la simplicité parfaite au charme de laquelle personne ne résiste.

La vanité, c'est l'insecte nuisible qui flétrit la plus belle fleur, c'est le poison subtil qui se glisse dans la vie du variéux pour diminuer et gâter toutes les actions et, en certaines occasions, pour le rendre ridicule.

Depuis un certain temps, cette vanité se révèle chez nous dans la modification des noms de famille, que l'on separe pour leur donner une allure soignée nobiliaire!

Les noms de La Plume, La Roche, La Belle, La Caille n'indiquent jamais la noblesse d'origine, ils ne dénotent que la vanité et, on ne le dit, l'ignorance de ceux qui ont adopté cette manière d'écrire leur nom. J'ajoute aussi que d'accoler un de à un nom ne crée pas la noblesse.

Dans notre pays démocratique, c'est très amusant de voir se répandre comme une épidémie la démangeaison de modifier son nom avec la prétention de l'ennobler.

Cette vanité est contraire au bon goût et à la distinction, qui ne vont jamais sans la plus parfaite simplicité.

Savez-vous où il faut apprendre le goût de la beauté, de la simplicité, le culte de la ligne qui répond à un des instincts les plus élevés de notre âme?

Dans les œuvres d'art parfaites regardées attentivement et avec intelligence: ce sont elles qui nous donnent une idée juste de la beauté.

Essayons d'en voir beaucoup, c'est toujours possible de les contempler au moins dans les belles gravures qui reproduisent des œuvres artistiques. Leur variété, la diversité des formes, les comparaisons que nous établissons entre elles formeront notre conception de la beauté.

Et pratiquons la simplicité: elle nous fera éviter le compliqué, le tarabiscoté, le faux luxe, les toilettes où les couleurs se heurtent et où les lignes se bécotent.

Habituez les jeunes filles à corriger leur goût souvent défectueux, et attirez par ce qui est nouveau sans souci de ce qui va mieux à leur taille ou à leur figure. "C'est la mode", disent-elles, et elles s'enlaidissent à plaisir pour suivre la mode! Il y a un choix à faire et les vraies élégantes sont celles qui savent choisir.

Ne nous attachons pas au prix des objets pour définir leur valeur esthétique. Evidemment, un objet très bien, quel qu'il soit, commercialement parlant, sera toujours cher, mais parce qu'un objet est cher, il n'est pas nécessairement beau.

L'éducation de notre goût étant faite, nous pouvons, sans dépenser beaucoup, avoir des vêtements et des meubles irréprochables.

Un fameux défaut, fille de la vanité, c'est le snobisme.

La vanité de la snob est un peu vulgaire, c'est un défaut de parvenue malgré ses prétentions à la grande distinction.

La snob est généralement mieux pourvue d'avantages matériels que d'autres, ce qui n'est pas un tort, mais elle se laisse aller à la faiblesse!

La snob est dédaigneuse de celles qu'elle ne considère pas comme ses égales: elle n'a ni justice, ni charité quand elle dédaigne des personnes de valeur, parce qu'elles ne sont pas de son monde.

Son monde! Si on le juge par elle et celles qui lui ressemblent, il n'est pas enviable d'en faire partie.

La snob fait beaucoup de frais pour ceux qui satisfont son besoin de paraître, elle est vaniteuse, peu polie et elle manque du charme qui attire et séduit.

Le charme est simplicité, grâce, souplesse, bienveillance, et surtout le charme est aimable et aimé.

FADETTE

LE TRICOT DONT ON NE SE PASSE PAS



III — Des organisations morales.

A la lumière de ces principes, le cercle des problèmes économiques nationaux, v. g.: la colonisation, les coopératives, etc.

De plus, afin de posséder la doctrine sociale de l'Eglise, les membres seront invités à suivre un cours hebdomadaire donné par la faculté de théologie de l'Université de Montréal.

Pour le comité d'action économique, toutes ces études ne seront qu'un moyen d'agir. Son rôle essentiel consistera à propager les idées par le journal, les conférences; à se mêler aux mouvements d'ordre économique pour y apporter sa collaboration, etc.

Ce comité aura l'avantage d'être dirigé par un économiste très compétent, M. J.-B. Desrosiers, P.S.S., qui veut bien lui accorder cette grande faveur.

La première séance aura lieu le 2 octobre, à 8 h., à la maison d'œuvres, 853 est, rue Sherbrooke. Les dames qui désirent en faire partie peuvent s'adresser à Mlle Gilberte Côté, 1657 est, boul. Saint-Joseph, AM. 9434.

Comment combattre les grillons dans les maisons

L'entomologiste du Dominion a appris que le grillon brun pâle domestique (Gryllus domesticus) a causé des ennuis et des dégâts dans les demeures au cours de l'été et de l'automne dans plusieurs villes et villages, spécialement dans l'Ontario et le sud du Québec. Cet insecte est d'origine européenne, et sa présence au Canada a été signalée pour la première fois il y a une cinquantaine d'années. Il est maintenant répandu dans tout l'Est du Canada, ainsi que dans l'Est des Etats-Unis à l'est des montagnes Rocheuses. Le grillon domestique se multiplie dans les débris d'ordures ménagères pendant les chaleurs de l'été, et il part de là pour s'introduire dans les maisons voisines, qu'il envahit parfois en grand nombre. Il y a aussi une autre espèce de grillon qui s'introduit également dans les maisons lorsqu'il pullule dans les champs; c'est le grillon noir des champs (G. assimilis Fab.).

Le cri monotone du grillon est produit par le mâle, en frottant ensemble ses ailes extérieures, qui portent une structure spéciale pour cela. C'est surtout la nuit, lorsque les grillons déploient le plus d'activité, qu'ils font entendre ce cri, qui agace beaucoup de personnes. En outre, les grillons se nourrissent de toutes sortes de substances organiques et causent parfois de grands dégâts en faisant des trous dans les vêtements et les autres tissus. Ils se cachent et sont parfois très difficiles à trouver, ce qui exaspère la ménagère. Le grillon recherche de préférence les endroits chauds, qu'il trouve généralement dans les fentes des murs, les ouvrages de brique près des fournaies, des foyers, des cheminées et des fours, etc. Lorsqu'il se trouve dans des

conditions qui lui plaisent, le grillon domestique déploie son activité même pendant l'hiver.

On peut détruire les grillons qui se sont introduits dans les maisons au moyen de poudre fraîche de pyréthre, ou de fluorure de soude. Il faut souffler une quantité abondante de ces ingrédients dans les endroits où les grillons se cachent, au moyen d'un lance-poussière ou d'une poire insecticide, sans oublier que le fluorure de soude est un poison pour les êtres humains et les animaux. Les pulvérisations de pyréthre sont utiles également lorsqu'elles viennent en contact avec les insectes mères.

Il y aura, comme l'an dernier, chaque mercredi, à 2 heures, démonstration d'art culinaire, au cours de laquelle vous serez données les notions maintenant indispensables de diététique, hygiène alimentaire, composition et valeur nutritive des aliments, régimes spéciaux, ordonnance rationnelle des menus, etc.

Aux leçons pratiques d'art culinaire, le jeudi à 2 heures, seront étudiées la mise en conserve, puis les préparations types: crèmes, sauces, pâtes, gelées, etc., desquelles votre savoir-faire pourra, dans les leçons subséquentes, tirer une infinité de modifications, pour arriver ensuite aux menus variés et complets.

Le dessin des patrons vous sera une source appréciable d'économie que vous serez à même d'exploiter lors des cours de couture, les lundis et vendredis à 2 heures; les tissus, neufs ou usagés y seront, par vous, taillés et soigneusement confectionnés. Celles qui préfèrent utiliser les patrons du commerce y seront aussi initiées.

Sur demande pourront vous être enseignés les modes et travaux de fantaisie de toutes sortes: broderies, crochet, tricot, nid d'oiseille, lacet (fagot), filet, et autres, le lundi soir de 7 à 9 heures.

Et comme innovation cette année, chaque mercredi soir à 7 h. 30, d'agréables et utiles causeries sur l'hygiène, sujet toujours d'actualité, qu'il s'agisse de connaître le vocabulaire médical usuel, l'anatomie du corps humain ou les premiers secours à lui procurer. Mme G. Boudrias, professeur d'hygiène sociale à la Fédération des Canadiennes françaises catholiques de Sherbrooke, ouvrira elle-même ces cours. Mme Boudrias est l'auteur du récent et très pratique manuel "Hygiène, Premiers secours, Soins généraux", dont nous essaierons de bénéficier le plus possible.

Académie Notre-Dame de Lourdes, 1000, 5e avenue, Verdun, York 3630.

Chez les gardes-malades

Les infirmières de l'hôpital St-Jean-de-Dieu ont sans doute reçu à gracieuse invitation des autorités de l'hôpital à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de l'école des gardes-malades, qui aura lieu le 2 octobre prochain.

Toutes se feront sans doute un devoir de se rendre à leur Alma Mater.

Le programme de cette journée s'annonce très intéressant.

Que toutes soient fidèles au rendez-vous.

Chapelle de Marie-Réparatrice

Jeudi soir, le 30 septembre, il y aura Heure-Sainte de 8 à 9 h., au couvent de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal ouest, Outremont.

Tous les zélés de l'Association, les zélatrices et les membres de l'Heure-Sainte sont priés d'être présents et d'amener leurs parents et amis.

La chorale Sainte-Anne-Marie

La chorale Sainte-Anne-Marie de l'Institut pédagogique (4873 ave. Westmount) reprendra sous peu ses répétitions, sous la direction de M. Claude Champagne. Toutes les jeunes filles, anciennes élèves ou non de la Congrégation de Notre-Dame, seront les bienvenues.

L'inscription peut se faire dès maintenant ou lors de la première réunion, mercredi soir, 29 septembre, à 7 h. 30.

Institut pédagogique de Montréal

4873 AVENUE WESTMOUNT

COURS SPECIAUX DE PEDAGOGIE

Comme l'an dernier, il y aura cette année à l'Institut pédagogique une troisième année d'études, préparatoire à l'enseignement des arrières-matériaux. L'ouverture de ce cours fermé est fixée au vendredi, 1er octobre, à 9 heures du matin.

Peuvent s'inscrire à ce cours de spécialisation a) les jeunes filles qui ont réussi à l'examen concours de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, b) celles qui ont obtenu le brevet supérieur de la quatrième année d'Ecole normale.

Il est bien entendu cependant que seules les élèves qui ont subi avec succès l'examen-concours seront autorisées à enseigner dans les écoles de Montréal.

Le nombre des inscriptions est limité, on fera donc bien de s'inscrire au plus tôt.

Un cours public d'une durée de trois ans est aussi organisé au bénéfice du personnel laïque de la Commission et des religieuses.

Ce cours comporte pendant deux ans des conférences données le samedi matin, deux fois par mois, à l'Institut pédagogique, avenue Westmount. La troisième année est consacrée à des travaux manuels à l'Ecole supérieure des Arts et Métiers, rue de Bullion.

La première classe de ce Cours public aura lieu samedi prochain, 2 octobre, de neuf heures à midi. On donnera avant la classe les renseignements généraux.

Tous ceux qui s'intéressent au succès des classes spéciales sont cordialement invités à cette première conférence.

Retraite fermée

La prochaine retraite des Voyageurs de Commerce et des hommes d'affaires commencera à 8 h. p.m. le 30 septembre, pour se terminer le 3 octobre, à 6 h. a.m. Ceux qui désireront se joindre à ce groupe feront bien de communiquer avec les organisateurs: Georges Rousseau, Atlantic 2815; C.-E. Lavigne, Elwood 3435.

Les soirées de familles

C'est mardi, le 12 octobre prochain, que les Missionnaires du Sacré-Cœur donneront leur première soirée au profit de leurs œuvres et de leurs missions à la salle paroissiale de St-Alphonse d'Outremont. L'organisation a été confiée à M. Léopold Ménard.

Pour cette occasion, il est assuré les services de MM. Eugène Desjardins, Georges Bouvier, Alfred Vallier, Mlle Anne-Marie Ducharme, Angèle Bonnet et autres, tous connus dans le monde de la scène et de la radio, et qui interpréteront "Pas de prière entre toi et moi", pièce en 5 tableaux, tirée du roman de Pierre L'Herminier par l'abbé E. Pineau. Un programme spécial d'intermèdes a été préparé avec soin. Il y aura aussi le 30 septembre de prime de prime, Billets en vente chez Mme Saulnier, 387 est, boul. Crémartin, tél. DU. 0076, ou appelez à Fr. 806, Fr. 9740.

A St-Herménégilde de Guybourg

Le mardi, 5 octobre, à l'église St-Herménégilde de Guybourg, angle des rues Lafontaine et St-Casimir, commenceront les exercices des neuf mardis de St-Thérèse de l'Enfant-Jésus, à 7 h. 30 p.m. sous la direction de M. Fr. 806, Fr. 9740.

Il y aura cantiques, prières, bénédiction de roses, vénération de la relique de sainte Thérèse, salut du T. S. Sacrement et sermon très court. Le tout durera tout au plus une heure. Cordiale bienvenue à tous les fervents de la Petite Thérèse.

Le premier maître de timonerie sort de la chambre aux cartes; une figure intelligente et fine, des yeux de bûcher, un large front.

—Commandant?

—Vous qui êtes un annuaire vivant, Morgant, qu'est-ce que ce yacht-là?

L'officier marinier attache un regard aigu sur le navire inconnu, qui grossit à vue d'œil.

—Voyons... il y a la Vallée, au duc Decazes, 575 tonnes; la Bac-

chante, à M. Menier, 973.

—Celui-ci est plus grand que cela, remarqua Fréville.

—Je le crois, en effet, lieutenant; et puis, c'est de la construction anglaise.

—Alors?

—Je suis moins au courant...

Peut-être le Niagara, de M. Gould...

Il distingue mal son grément de face comme il est là; et pour ses couleurs...

—Avant dix minutes nous serons fixés.

Serquigny a baissé une glace. Tous, même l'homme de barre, regardent avec curiosité le beau navire qui court sur la mer plate, et

Au parc Jeanne-Mance

Feu d'artifice demain soir

Toute la population de Montréal est cordialement invitée à assister au grand feu d'artifice qui aura lieu demain soir au carnaval de la petite industrie au parc Jeanne-Mance. Un vaste déploiement de pièces pyrotechniques terminera la soirée des ministres et des députés provinciaux qui a été placée sous le haut patronage de Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, président d'honneur du carnaval, et de M. Gérard Thibault député de Mercier, vice-président d'honneur.

Le carnaval de la petite industrie organisé par l'Office d'apprentissage a pour but de prêter les fonds nécessaires à l'organisation du studio et de l'atelier où les jeunes vont apprendre un métier. L'Office est destiné à fournir à l'ouvrier canadien-français l'occasion de vivre de ses œuvres.

Nouveau kiosque

Un nouveau kiosque a été inauguré hier soir: celui des jouets de bois fabriqués au carnaval même. Cette petite industrie est destinée à approvisionner le marché de consommation domestique qui est encore à l'heure actuelle encombré des articles importés du Japon ou de l'Allemagne. M. Gérard Le Testu, artiste commercial, inventeur de nouvelles maquettes que M. R. Larivière, chef d'atelier, et M. Bernard Lavallée, ébéniste et assistant chef d'atelier, fabriquent dans la grande tente des arts domestiques. Les jouets et autres œuvres d'art sont ensuite exposés dans le nouveau kiosque.

Hôtes d'honneur

Hier soir les mouvements spécialisés de jeunesse, notamment la J. I. C., la J. O. C. et la J. E. C., ont visité les divers pavillons où les articles de la petite industrie attirèrent tous les jours une grande foule. Demain soir, les ministres et députés provinciaux se rendront à leur tour au carnaval qui trouve de leur part un accueil très cordial. Jeudi soir, la soirée sera consacrée aux diverses sections de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Vendredi soir, le carnaval aura comme hôtes d'honneur le maire de Verdun, M. Hervé Ferland, et les chefs des services municipaux accompagnés de leurs familles.

Attractions

De nombreuses attractions gratuites sont offertes chaque soir au public. M. Plourde, acrobate contorsionniste, accomplit avec sa fille les des prouesses fort intéressantes. M. Lorenzo Bédard, artiste, compose en un rien de temps des tableaux de chiffons. Le capitaine Farley répète chaque soir son fameux plongeon de feu d'une hauteur de 100 pieds. Le carnaval comprend aussi un programme de chant et de musique, un grand bingo, des tirages, une cartomancie et des jeux de fortune. Au pied de la montagne, c'est un merveilleux endroit pour passer les belles soirées de l'automne.

A l'Ecole normale de musique

REOUVERTURE DES COURS REGULIERS

Le programme d'enseignement est adapté à tous les âges: études musicales primaires, élémentaires et supérieures; degrés universitaires: baccalauréat, licence, doctorat. Professeur d'harmonie, de contrepoint et de fugue: M. Claude Champagne.

Professeur de violon: M. Maurice Oudet.

Directeur des classes de piano: le célèbre maître français, M. Robert Schmitz, qui a la bonté de consacrer une ou deux journées aux élèves, à chacune de ses visites. Sa prochaine séance destinée aux élèves devant avoir lieu les 8 et 9 octobre, toute nouvelle inscription devrait donc être faite d'ici au 1er octobre.

Institut pédagogique, 4873 ave Westmount. Tél.: EL. 4644.

Feu Mme Oscar Laferrière

Mme Oscar Laferrière, née Gosselin (Léa), est décédée samedi à Côteau-Station, à 56 ans et 9 mois.

Elle était la mère de Mlle Aline Laferrière, du service d'expédition du Devoir.

Le service funéraire aura lieu demain matin à 10 h. à Côteau-Station.

Nos condoléances à la famille en deuil.

EATON

Balances "Universal"



Avec une de ces balances, chaque membre de la famille pourra prendre l'habitude de vérifier son poids tous les jours. Elles sont en outre une jolie décoration pour la salle de bain. Blanc et vert. Pesant jusqu'à 250 livres. Cadran facile à lire.

5.75

Commandes téléphoniques

exécutées:

Plateau 9211

Quatrième étage.

T. EATON CO. LTD. DE MONTREAL

Le R. P. Ovide Meunier aux retraites fermées des Trois-Rivières

L'œuvre des Retraites fermées du diocèse des Trois-Rivières possède un nouveau directeur dans la personne du R. P. Ovide Meunier, O.M.I. Il remplace à ce poste le R. P. Gabriel Sarasin, O.M.I., attaché depuis juin dernier aux œuvres paroissiales de Saint-Sauveur de Québec. Le R. P. Meunier, né au diocèse de Saint-Hyacinthe, a fait ses études classiques aux Etats-Unis. Il entra en 1926 au noviciat des Oblats à Ville LaSalle et y fit profession l'année suivante. C'est au Scolasticat Saint-Joseph d'Ottawa et à l'Université d'Ottawa qu'il fit ses études philosophiques et théologiques. Il y conquist brillamment les titres de docteur en philosophie et en droit canonique. Le R. P. Meunier a collaboré à d'importants mouvements dans le domaine des études missiologiques et des sciences sociales. Il était attaché depuis un an à la maison du Cap-de-la-Madeleine comme missionnaire prédicateur. Il est âgé de 33 ans.

Les travaux de construction de la nouvelle maison de retraites se poursuivent activement. On ne prévoit pas toutefois que l'ouverture officielle en soit faite avant le 1er décembre. Le R. P. Léopold St-Georges, O.M.I., reste attaché à l'œuvre comme prédicateur.

Cours de religion au collège Jean-de-Brébeuf

Lundi soir, le 4 octobre, à 8 h. 30 exactement, le Père Maurice Lamarche donnera le premier cours de religion pour les hommes.

Sujet de ce cours: "La Vérité est captive".

On voudra bien remarquer que les cours pour les dames se donnent au sous-basement de l'église Saint-Germain (Outremont), et non pas au pensionnat d'Outremont comme l'an dernier.

Les cours pour les dames commenceront le 11 octobre, à 8 heures.

Entrée gratuite au collège Jean-de-Brébeuf (3200 chemin Sainte-Catherine), et au sous-basement de Saint-Germain (28 Bellingham).

Bingo à St-Herménégilde de Guybourg

Tous les mardis soirs, à 8 h. 30, à partir du 5 octobre, aura lieu une partie de bingo, au profit de l'église St-Herménégilde, angle des rues Lafontaine et Cadillac, dans la salle paroissiale. Entrée gratuite. Prix de la carte, 5 sous. Cadeaux des plus attrayants. Bienvenue à tous. Ces soirées seront présidées par M. le curé Placide Valois.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, "LE DEVOIR". Billets d'été pour tous les pays à tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: BELAIR 3361

Feuilleton du "Devoir"

Le Secret du "Camélia"

par JEAN MAUCLÈRE

II. (Suite)

Le jeune lieutenant de vaisseau passe à hauteur des machines où s'agitent, sous le bleu de chauffe, des hommes noirs; il longe la pièce d'avant, bête puissante au long col gris, et gagne l'étrave: de ce point, presque aussi bien que du haut du passerelle, il tient son bateau sous son regard. Il aime profondément son navire, le jeune officier; pas ne serait besoin de le pousser beaucoup pour lui faire dire que le Faucon est le bâtiment le plus rapide, le plus manoeuvrier de la flotte entière.

Louis aime aussi, autant et plus

que son bateau, sa carrière elle-même, pour laquelle il a bien cette vocation impérieuse et quasi sainte, minutieusement étudiée naguère par Avesnes, lequel possède de bonnes raisons pour s'y connaître. Serquigny est entré tout jeune — trente ans à peine — dans le corps des lieutenants de vaisseau, qui est le fonds excellent, le cœur même de la marine. Il a sous ses ordres des officiers de valeur, avec lesquels il vit dans un fraternel accord. Tout semble donc sourire au jeune commandant; et cependant... Une chose lui manque, l'action; il s'agace des petites promenades rythmées, comme celle-ci, par le

ronron paisible de la machine, qui halète à coups désœuvrés; c'est pourquoi il a demandé une campagne aux colonies, quelque chose dans le Pacifique, par exemple, où l'eau transparente laisse voir, aux jardins de la mer, près des îles, les algues rouges déroulant leur ruban pourpré sur le sable d'un blanc laiteux; mais le jeune officier sait combien il a peu de chances de voir sa requête favorablement accueillie.

Serquigny consulte sa montre: quatre heures! Le commandant du Faucon assiste volontiers à la relève; il se dirige vers la passerelle, rencontre le second qui émerge du capot:

—Vous êtes exact, Fréville.

—Commandant, c'est le moindre de mes devoirs.

Evidemment; gageons, du reste, que Luiselaines ne s'en plaindra pas... Je monte avec vous.

Les deux officiers apparaissent dans la logette vitrée, et c'est la cérémonie rituelle que cet incorrigible Floutier, le plus jeune des aspirants, appelle solennellement "la transmission des pouvoirs".

Luiselaines est descendu depuis un moment déjà; Serquigny, penché sur la carte, observe la route suivie. Et soudain la voix du timonier de garde — une voix qui sent l'ailoli — annonce à grand fracas:

—Vapeur droit devant.

C'est toujours un événement qu'une rencontre en mer, même quand on n'est pas perdu dans les mers du Sud. Evidemment, les jumelles se braquent, et dans leur champ clair se détache un navire tout blanc, pimpant comme un jouet, dont la haute mâture svelte se découpe en fils noirs sur le ciel bleu. De sa cheminée, des volutes de fumée déroulent leurs paquets de ouate épaisse; les officiers échantonnent leurs réflexions:

—Un yacht.

—Oui, commandant, gré en go-

lette, voilure auxiliaire...

—C'est vrai, fait Louis surpris.

Pourtant, avec une machine si puissante, il n'aurait guère besoin de tant de voile. Quelle allure! Vingt à vingt-deux nœuds pour le moins.

—Ce qui fait qu'avant un quart d'heure il sera sur nous.

—Qui diable peut-il être?... Morgant!

Le premier maître de timonerie sort de la chambre aux cartes; une figure intelligente et fine, des yeux de bûcher, un large front.

—Commandant?

—Vous qui êtes un annuaire vivant, Morgant, qu'est-ce que ce yacht-là?

L'officier marinier attache un regard aigu sur le navire inconnu, qui grossit à vue d'œil.

—Voyons... il y a la Vallée, au duc Decazes, 575 tonnes; la Bac-

chante, à M. Menier, 973.

—Celui-ci est plus grand que cela, remarqua Fréville.

—Je le crois, en effet, lieutenant; et puis, c'est de la construction anglaise.

—Alors?

—Je suis moins au courant...

Peut-être le Niagara, de M. Gould...

Il distingue mal son grément de face comme il est là; et pour ses couleurs...

—Avant dix minutes nous serons fixés.

Serquigny a baissé une glace. Tous, même l'

LE CINEMA

"Il faudrait constituer un Centre catholique d'action cinématographique pour la province"

(S. E. le cardinal Villeneuve)

Un Centre d'information chargé de tenir des fiches sur les films — Un Bulletin ou Ciné-Guide — Les journaux "Le ciné est un des pires agents de la démoralisation publique chez nous" — L'exemple des catholiques américains — Ce qu'il nous faut faire pour réagir

LA DOCTRINE DE L'EGLISE SUR LE CINEMA

(Texte de la conférence de S. Em. le cardinal Villeneuve à la radio)

Voici le texte de la conférence prononcée hier soir à la radio par Son Eminence le cardinal Villeneuve sur le cinéma (les sous-titres sont de nous) :

Chers auditeurs, sans être l'une des plus considérables tombées de la plume de Sa Sainteté Pie XI, l'encyclique *Vigilanti cura*, sur les spectacles cinématographiques, marque bien le tempérament pratique et réalisateur de notre Pontife. Il ne se contente pas de gémir sur les funestes usages de ce puissant moyen de suggestion; il en admire, au contraire, l'invention, avec un enthousiasme où le savant en quelque sorte ému; il y oppose, à l'opéra, à l'abus qu'on en fait, et qu'il aura dénoncé si vigoureusement, les moyens de faire du cinéma un instrument de lumière et d'apostolat.

Le Pape et le cinéma

Qu'on ne s'étonne point, d'abord, que j'estime un devoir de ma charge de procurer à cette encyclique, comme aux autres que j'ai eu déjà l'occasion de résumer et de commenter publiquement, une publicité et une divulgation solennelle, aussi large que possible. J'y ai songé depuis plus d'un an; seules des circonstances impérieuses m'en ont retenu. — Je remercie la *Société Radio-Canada* de l'occasion qui m'en est fournie ce soir.

C'est qu'en effet, le Souverain Pontife le souligne lui-même des premières lignes de ce document, le cinéma est un sujet qui touche de bien près à la vie morale et religieuse de tout le peuple chrétien. L'exemple du Saint-Père est donc en premier lieu, pour stimuler les pasteurs des âmes. Maintes fois a-t-il demandé formellement que le cinéma soit un élément d'instruction et d'éducation plutôt que de destruction et de ruine. Il l'a fait notamment dans sa magistrale encyclique *Divini Illius Magistri*, sur l'éducation de la jeunesse. — Il le faisait encore au mois d'août 1934, s'adressant à une députation de la Fédération internationale de la presse cinématographique. Enfin, peu de temps avant la présente encyclique, dans un solennel discours à l'audience du Congrès international de la presse cinématographique, il avait encore fortémen: exprimé sa pensée.

Aux évêques

Voilà d'où est venu l'intérêt que le Souverain Pontife a attaché à l'initiative des évêques des Etats-Unis, le pays entre tous de la production cinématographique, quand ils ont fondé la *Léon de la décence*. C'est à eux que le Pape adresse nommément l'encyclique *Vigilanti cura*, afin de leur témoigner sa reconnaissance. Mais c'est aussi à tous les évêques du monde, pour leur signaler cet exemple et les encourager à lutter également contre ce péril pour les âmes, et à orienter l'opinion publique par rapport à l'œuvre de cinéma qu'elle doit exclusivement favoriser.

Au cours de l'encyclique, il leur adresse ces paroles: "C'est le devoir des évêques de tout le monde catholique de s'unir pour surveiller cette universelle et puissante forme de divertissement et d'enseignement tout à la fois". "C'est une obligation qui incombe non seulement aux évêques, mais aussi aux catholiques, qui aiment la dignité et la santé morale de la famille, de la nation, et en général de la société humaine".

Le grand péril de l'art cinématographique

Les causes qui ont fait de l'art cinématographique un si grand péril pour les mœurs, elles sont d'abord d'ordre théorique, puis d'ordre pratique en outre.

Il y a d'abord la fausse conception de l'art, conception toute matérialiste et qui veut demeurer étrangère aux règles de la morale. L'art pourtant ne saurait s'y soustraire. "Les progrès de l'art", rappelle l'encyclique, "de la science et même de la technique et de l'industrie humaine, véritables dons de Dieu, doivent être ordonnés à la gloire divine et au salut des âmes". Or, tous l'ont aisément constaté, les progrès de l'art et de l'industrie du cinéma, plus ils sont devenus merveilleux, plus ils se sont montrés pernicieux et funestes à la moralité et à la religion, même à l'honnêteté et à la civilisation.

Dans son discours du 22 avril 1936, le Pape, d'une façon familière mais non moins convaincante, avait dans la même ligne de pensée stigmatisé le cinématisme, qui s'est manifesté soit dans la production soit dans la critique des films cinématographiques, et il avait insisté sur la nécessité d'un contrôle de nature à empêcher une production vraiment déplorable.

Régulation la plus commune du peuple

Mais, dans l'ordre pratique, une deuxième cause du danger cinématographique, c'est le développement extraordinaire pris par le cinéma, devenu désormais la récréation la plus commune au peuple. Pie XI

signalait que, pendant le seul mois de novembre 1935, on avait pu calculer que les cinémas du monde entier avaient été fréquentés par 87 millions de personnes. Chez nous, d'après l'*Annuaire du Canada*, pendant l'année 1934, il y avait eu 108 millions de présences. Malheureusement, beaucoup de producteurs de pellicules et de propriétaires de théâtres exploitent cette inclination conformément aux passions les moins nobles et les plus vives de la curiosité et de la sensibilité humaines plutôt qu'en vue du véritable élassement et d'une agréable instruction des foules. Ils y cherchent avant tout leur profit. En 1931, 38 millions et demi tombaient dans la caisse des propriétaires de théâtres de cinéma dans notre pays. Ceux de la province de Québec, pour leur compte, en recevaient 5 1/2 millions, en 1934.

Le Saint-Père ne conteste pas la légitimité de cette récréation, pourvu qu'elle soit saine, saine et morale. Mais, ajoute-t-il, "un peuple qui, dans ses moments de repos, se livre à des divertissements qui blessent le sens de la pudeur, de l'honneur, de la morale, à des récrations qui constituent une occasion de péché, spécialement pour les jeunes, se trouve en grand danger de perdre sa grandeur et sa puissance nationales".

Or, "il est indiscutable que, parmi les divertissements modernes, la cinématographie a pris en ces dernières années une place d'une importance universelle". "Il n'est pas nécessaire de relever le fait que des millions de personnes assistent journellement aux représentations de cinéma; que des salles pour de tels spectacles se trouvent en nombre toujours croissant chez tous les peuples civilisés et à demi civilisés; que le cinéma est devenu la plus populaire des formes de divertissement qui aient été jamais offertes pour les moments de loisir, non seulement aux riches, mais à toutes les classes de la société." La modicité des prix, l'absence d'étiquette, et de l'oisiveté, la fuite de l'ennui, tout y conduit les foules.

Son influence sur les masses

"D'autre part, il n'y a pas aujourd'hui de moyen plus puissant que la cinématographie pour exercer une influence sur les masses, soit par la nature même de l'image projetée sur l'écran, soit par la popularité du spectacle cinématographique et par les circonstances qui l'accompagnent". Le tableau du cinéma, en effet, parle par l'image, recue avec jouissance et sans fatigue, le plus simple et le moins cultivé peut comprendre; l'effort qu'il y a à lire ou à écouter est ici remplacé par le plaisir continu qu'il y a à contempler des images concrètes, toujours variées et pour ainsi dire vivantes; et la musique ajoute un charme nouveau qui émeut et enchante, en même temps que séduit l'action dramatique qui se déroule comme dans la réalité sur l'écran.

Les mauvais films

Mais, trop souvent, les mauvais films poussent la jeunesse dans les voies du mal, parce qu'ils glorifient les passions et les rendent enchanteresses, parce qu'ils montrent la vie sous un faux jour, parce qu'ils détruisent l'amour pur et fidèle, le respect du mariage, l'affection pour la famille et qu'ils suggèrent l'adultère, l'éblouissement de la richesse, l'habileté dans le crime, la faiblesse dans l'amour, l'oubli et le mépris des biens les plus sacrés, la légèreté de la vie au lieu d'en enseigner le devoir. Hors les films insignifiants qui déshabillent le peuple de tout effort de réflexion et dissolvent les instincts naturels de l'esprit, les autres sont presque toujours d'un irréalisme qui trompe et qui dégoûte du monde vrai dans lequel chacun doit évoluer chaque jour. Ceci, à plus forte raison, pour une province qui doit emprunter tous ses sujets films à des peuples étrangers. Il est vrai, hélas! qu'à force de faire voir sur l'écran des mœurs étrangères, on les implanterait bientôt dans la vie. Pour une large part, notre américanisation vient du cinéma.

Ce danger est d'autant plus grave que le cinéma s'adapte à tous les âges, qu'on le trouve à toutes les portes, qu'on entre dans ses salles pour quelques sous, que l'obscurité y ajoute quelque chose de mystérieux et qui relâche la retenue des facultés; qu'en outre, les scènes représentées sont réalisées par des hommes et des femmes choisis en raison de leur art remarquable, et dont toutes les qualités de beauté et d'élégance physique sont une cause toujours présente de séduction, surtout pour la jeunesse.

100,000 enfants par jour

Un statisticien démographe des Etats-Unis exposait récemment que le cinéma a plus d'influence pour la formation du cerveau américain et détermine plus définitivement le caractère de la vie économique, sociale et morale de nos voisins, que toutes les églises, toutes les écoles et toutes les universités d'oc-

quante-cinquante. On peut le croire, s'il y a cent mille enfants par jour au cinéma. Et malheureusement, dans l'état actuel des choses, c'est presque toujours en mal qu'il exerce cette prodigieuse influence.

Un professeur de l'Université de Prague, il y a quelques années, avait compté à la suite de l'examen des films passés sur l'écran en Europe dans une seule saison, la représentation de plus de quinze cents crimes ouverts, abstraction faite des immoralités plus ou moins adoucies.

Un des pires agents de démoralisation

Malgré leurs dehors et leurs pompes, les individus présentés au film sont, dans la proportion de plus des deux tiers, des anonymes ou des criminels. Et voilà bien ce qui décèle la décadence de la civilisation moderne, que tant d'efforts ont tenté de soulever l'enthousiasme populaire. A-t-on raison ou tort de prétendre que ce sont principalement les premiers qui fréquentent les cinémas? Dans la province, plus de deux cents salles donnent des représentations, toutes importées, surtout des Etats-Unis et de France. Or, même chez nous, on a souvent constaté, le cinéma qu'on nous sert, par sa conception amoral, et souvent même immorale et antichrétienne de la vie, par ses panneaux-reclames dans nos rues, par ses photographies suggestives et ses annonces équivoques, dans les journaux, par ses titres presque toujours agaçants, par sa publicité grotesque et souvent révoltante, a été, incontestablement, un des pires agents de la démoralisation publique, et de la perte du sentiment chrétien dans nos familles du peuple dans les villes. Pour s'en convaincre, il suffira de jeter un coup d'oeil sur la page des annonces théâtrales de la plupart des quotidiens.

Lors d'une enquête dont elle publiait les résultats, il y a quelques années, la *Ligue du Cinéma* rapportait que sur cent cinquante et un vues qu'on avait examinées pendant les deux mois d'enquête, quatre-vingt-six avaient été jugées mauvaises, soit une proportion d'environ soixante-dix pour cent (*L'Œuvre des Tracts*, n. 84, p. 3).

Il est vrai qu'à la faveur de diverses conjonctures les choses sont peut-être aujourd'hui un peu moins mauvaises qu'elles l'ont parfois été; mais le cinéma est encore, toutefois, fréquemment un lieu de dissolution pour l'esprit et de contamination morale et innombrables sont les âmes qui en sont gangrenées.

Dans une province voisine, les enquêtes ont réprouvé un certain nombre de vues pour les motifs suivants: profanation de la figure et du rôle du Christ, singerie blasphématoire de sujets religieux ou travestissement du culte chrétien, mépris direct ou latent du mariage et de la famille, assassinats et barbarie, scènes de maisons louches, projections sur l'adultère, fausses perspectives de l'intérieur des prisons et des hôpitaux, des cloîtres et des institutions religieuses, doctrines perverses au point de vue social et naturel, et le reste, et le reste.

"Lorsqu'on pense, dit Pie XI, à un tel massacre d'âmes de jeunes gens et d'enfants, à tant d'innocences qui se perdent dans les salles de cinéma, la terrible condamnation de Notre-Seigneur contre les corrupteurs des petits vient à la pensée: "Quiconque aura scandalisé l'un de ces jeunes qui croient en moi méritera d'avoir une meule de moulin suspendue au cou et d'être jeté au plus profond de la mer" (Mat. IX, 41).

Ce jugement du Pape est sévère. Il ne l'est pas sans raison. L'expérience de tous ne l'établit que trop.

L'union contre le mauvais cinéma

De là, conséquemment, l'impérieuse obligation d'une réaction universelle. C'est à quoi Sa Sainteté n'hésite pas à inviter les évêques, le clergé et leurs collaborateurs de l'Action catholique.

Parmi les moyens dans le détail desquels le Pape veut bien descendre, il indique, citant l'exemple des catholiques américains, l'union de tous les fidèles dans une ligue de défense et de réaction contre le mauvais cinéma, appelée aux Etats-Unis *League of decency*, ou *Léon de décence*. On leur fera faire, à ces ligueurs, la promesse solennelle de ne jamais entrer dans un cinéma où ils auront lieu de craindre quelque mal pour leur âme, d'un caractère, aussitôt qu'ils se rendraient compte que, soit par le sujet représenté, soit par les circonstances de lieux, de personnes et autres, ils s'exposent à quelque péché ou à quelque tentation grave en y demeurant. Le Souverain Pontife invite à se servir pour cela de l'église paroissiale et de l'école, mais avec la coopération des pères et mères de famille conscients de leurs graves responsabilités; et il veut que les évêques usent de la presse catholique pour montrer à tous la beauté et l'efficacité de la promesse en question.

Déjà plusieurs évêques du Canada, par exemple les archevêques et évêques d'Ontario, ont établi depuis un an ou deux cette *Ligue de décence* du cinéma. J'attendais une occasion propice de la faire moi-même, pour la ville et le diocèse de Québec. Aucune ne me paraît plus favorable que celle de notre *Grande Mission* toute prochaine du mois

d'octobre. Je donnerai bientôt des instructions précises à ce sujet.

Les enfants ou cinéma

L'engagement auquel on invitait même les enfants ne comporte point, cependant, — loin de moi à cet égard toute équivoque, — l'ouverture des cinémas publics à la jeunesse avant l'âge de seize ans. Il ne peut être question d'abandonner sur ce point, dans cette province, une loi extrêmement précieuse.

Ai-je besoin de rappeler, en effet, tous les témoignages des éducatrices de maisons de refuge, des magistrats et des hommes publics, des membres eux-mêmes des bureaux de censure, pour confirmer la nécessité de cette sauvegarde morale de notre peuple? Quand les scènes de cinéma ne risquent plus, ni à mots couverts ni ouvertement, de traiter d'amours libres, de conflits d'amants, de divorces, d'adultères, de mariages malheureux, de scènes équivoques, de vies légères, de millionnaires corrompus, de jeunesse trop avancée, sans compter les tureries, les enlèvements, les comédies, le banditisme, avec tout l'éclat des costumes, et toute la féerie des visions qui jettent sur ces tableaux comme une leur pleine d'atmosphère et de suggestion, alors on pourra songer peut-être à faire abroger cette loi. Pas avant. Bénissons Dieu, à cet égard, d'être favorisés plus que la plupart de nous mettre à leur suite.

Les lois de l'hygiène physique et de l'hygiène intellectuelle s'unissent ici à celles de l'hygiène morale pour fermer la porte des théâtres cinématographiques aux enfants. Nous avons lieu d'espérer que sur ce point on conservera les convictions nettes de nos procureurs généraux de la justice, dont il faut souligner la fermeté.

La promesse publique des membres de la *Ligue catholique du Cinéma* est en même temps une protestation contre les abus criants du mauvais cinéma. Dans son encyclique, en effet, le Pape déclare que les industriels du cinéma doivent se tenir pour avertis que, parmi les soucis de leur ministère pastoral, les évêques ont le devoir de s'intéresser à toutes les formes de récréation de leurs fidèles, parce qu'ils sont responsables devant Dieu de la moralité de leur peuple, même quand celui-ci se divertit. Leur ministère sacré les oblige à dire clairement et ouvertement qu'un amusement malsain et impur détruit les fibres morales d'une nation, et que ceci ne concerne pas seulement les catholiques, mais tout le public des cinémas.

Classification des films

L'exigence de bons films de la part des producteurs et l'accomplissement de la promesse faite par les membres de la *Croisade contre le mauvais cinéma*, exigent, d'une façon corrélatrice, une classification des films au point de vue moral, ce qui permettra au peuple de connaître clairement quels films sont permis à tous, lesquels sont permis sous réserve en tenant compte des circonstances de l'état de vie, de la formation, etc., lesquels enfin sont généralement nuisibles ou franchement mauvais. Il est donc nécessaire qu'une publication régulière, fréquente et prompte des films classifiés, soit faite dans les journaux quotidiens ou dans les bulletins périodiques. Est-il requis de souligner que cette classification et cette publication ne doivent pas être faites pour des fins de réclamation commerciale, mais uniquement dans un esprit d'orientation morale et de sauvegarde pour les âmes.

Le Souverain Pontife exprime ici le vœu que les évêques créent dans chaque pays un bureau national permanent de révision des films, la production de bons, et mettre en garde contre les autres. Il va de soi que pour ce qui concerne le Canada, l'ensemble du pays est trop grand et les conditions y sont trop différentes pour qu'on songe d'abord à un bureau fédéral, mais il faut au moins un bureau provincial, et les évêques, le crois-je, vont l'organiser. Ce ne tardera point à l'organiser, ce que j'empecherai pas que, dans tel ou tel diocèse, le Pape le signale lui-même, — pour de graves motifs et des circonstances locales, on ait des critiques plus sévères encore et qu'on censure même des films admis dans la liste générale.

Pareille observation s'applique, par exemple, en ce qui concerne certaines pellicules tolérées par des revues catholiques de France ou des Etats-Unis, et que nous aurions tort de laisser passer telles quelles dans une région aussi généralement catholique que la nôtre, et dont les traditions de familles et de société peuvent être différentes.

Le bureau de révision

Le Saint-Père veut que le bureau de révision soit composé de quelques prêtres choisis par les évêques, les laïques bien affirmés dans les principes de la doctrine et de la morale chrétienne, et à qui la technique cinématographique soit

familière. Tout en tenant compte des différentes conditions et circonstances, ces divers bureaux nationaux entretiendront entre eux des rapports d'entente et feront des échanges de signalisation et d'information, pour rendre plus harmonieuse, plus puissante et partant plus efficace leur œuvre de révision des films. La presse catholique universelle recevra de ce fait une influence d'unité, dans ses jugements d'appréciation ou de dénonciation.

Soucieux de toutes les délicatesses, le Saint-Père ajoute même que s'il arrivait aux membres de ces bureaux, avec les meilleures intentions et dispositions, de tomber en quelque erreur, comme il arrive en toutes choses humaines, les évêques auront à réparer prudemment les erreurs, mais à sauvegarder en même temps, autant que possible, l'autorité et l'estime du bureau affecté, le renforçant ou l'épurant au besoin dans sa composition.

Deux institutions

Notre province ne s'est assurément pas jusqu'ici désintéressée de la question du cinéma. A preuve, deux institutions légales qui, malgré les critiques dont elles ont été l'objet, et les lacunes qu'elles ont pu subir, ont rendu d'immenses services. A savoir d'abord, la loi qui exclut les enfants de moins de seize ans des théâtres publics et payants. En second lieu, l'existence du Bureau provincial de censure du cinéma, maintenu par le gouvernement provincial, à l'effet de pourvoir à la bonne tenue morale des théâtres, et qui a sûrement empêché l'exhibition d'un certain nombre d'affiches audacieuses et de films scandaleux, et a émondé de plus ou moins heureusement de leurs parties trop scabreuses les pellicules en partie répréhensibles.

Cependant, on s'en est tenu ordinairement à ces seuls objectifs. Rendons ici hommage à un projet qu'avaient entretenu les *Amicales Catholiques des Anciennes Elèves* de nos couvents du Canada, et auquel elles eussent voulu intéresser toutes les sociétés catholiques, à savoir la fondation d'une *Centrale Catholique du Cinéma* au Canada. L'envergure du projet, ses frais et ses risques, en ont empêché jusqu'à date, toute souhaitable qu'elle fût, la réalisation.

"La Ligue catholique du cinéma"

À Québec, la *Ligue catholique du Cinéma*, fondée en 1925, d'une façon modeste mais ferme, a beaucoup contribué à obtenir du Bureau provincial de Censure une action conforme à sa raison d'être. Néanmoins, il faut avouer, rien de tout cela n'a suffi ni à empêcher beaucoup de films d'être vus, ni à empêcher la censure, se soit faite cahin-caha, sans assez de cohésion ni de force, hormis quelques cas, et le problème essentiel reste à résoudre. Comment y aboutir, sinon en suivant les directives mêmes du Pape?

On pourrait d'abord transformer la *Ligue du Cinéma* en un organisme de masse, puissant et discipliné, destiné à réaliser, dans notre province, une campagne de solidarité catholique analogue à celle de la *Léon de Décence* des Etats-Unis, dans un commun effort pour le terrain du cinéma. Cette *Ligue du Cinéma*, encadrant tous ceux qui auront fait leur promesse, entraînera le public dans une poussée énergique et décisive, en vue des redressements qui s'imposent en la matière.

Un "Centre catholique d'action cinématographique"

Pour nous animer et orienter cet ensemble, il faudra constituer un *Centre catholique d'action cinématographique* pour la province, alimenté par les divers groupements d'Action catholique masculine et féminine.

Ce centre aura un *Conseil directeur* composé, sous la direction d'un prêtre, de laïques ayant de l'expérience et de l'autorité au point de vue moral, légal, éducatif et artistique. Les pères et mères de famille devront en particulier y être effectivement représentés.

Il appartiendra à ce *Conseil*: A) de juger de la valeur des films qui prêtent à discussion, et dont le classement est plus difficile; B) de recevoir les plaintes relatives aux sujets filmés qui passent dans nos théâtres, d'intervenir auprès du Bureau provincial de Censure pour en corriger, s'il y a lieu, les tolérances et le laxisme; C) de faire, sous ses divers angles, religieux, moral et culturel, afin de diriger ensuite avec convergence toutes les forces et toute l'armée de l'Action catholique vers l'amélioration générale du cinématographique.

À ce *Centre catholique d'action cinématographique* se rattacherait encore, sous la dépendance du *Conseil directeur*, un *Centre d'information* ou *Secrétariat catholique du cinéma*, organisme auxiliaire permanent, chargé de tenir des fiches sur tous les films qui passent au centre de distribution dans la province (situé à Montréal, au Screen).

Un bureau unique et un seul classement s'imposent afin d'éviter les divergences d'appréciation, qui affaiblissent ensuite toute protestation. Le *Centre d'information* pourrait faire ses fiches en se tenant en relations étroites avec l'*Office Catholique International du Cinéma*, fixé à Bruxelles, et avec ses Congrès; avec le *Bureau International de Propagande missionnaire* par le film (Paris) et autres institutions du même genre. Il utilisera, par exemple, la revue française *Choisir* et les *Fiches du Cinéma* (Paris) et le *Service de Presse du Centre Catholique d'Action Cinématographique* de Bruxelles, pour les films d'Europe; pour la production américaine, les dossiers *Harrison* de Washington, ceux des *Catholic Almanac* de New-York (ces derniers, les seuls actuellement recommandés par l'épiscopat catholique des Etats-Unis).

Un "Ciné-Guide"

Chaque semaine, à tous les journaux qui s'y abonnent, le *Centre d'information* fournira son *Bulletin ou Ciné-Guide*, donnant l'ap-

Pour les amateurs de thé vert

THÉ VERT

"SALADA"

précision morale et le sommaire de tous les films nouveaux. Aux maisons d'éducation, quand il y aura lieu et sur demande autorisée, il pourrait aussi fournir des listes de films pour enfants.

De plus, tous les journaux d'esprit catholique seront invités avec instance à entrer dans le mouvement. Des articles de rédaction devront renseigner sur les directives pontificales et épiscopales relatives au cinéma, sur les exigences de la morale chrétienne à ce propos, sur les situations de fait, dans tout l'univers, en France, aux Etats-Unis, et surtout au Canada et dans la province de Québec. Ils formeront ainsi la mentalité du public, lui apprendront à juger et à choisir les films, de même qu'à interpréter, chacun selon son cas, la note *choisir* donnée aux films par les censeurs.

Nos journaux devraient aussi publier un *résumé sommaire* des films à l'affiche dans la localité, y ajoutant autant que possible un jugement sur la moralité du programme complet dans lequel figure le film en question, afin de n'exposer personne à rencontrer le pire mêlé à l'excellent.

Enfin, une liste *Choisir*, donnant le titre seulement de tous les films qui devront passer dans les théâtres du lieu, avec une note de moralité générale: "excellent, bon, convenable, adultes réservés, mauvais". Il va de soi que les réclames payées ne pourraient être acceptées que pour annoncer des programmes en tous points irréprochables.

Il est clair que, pour alimenter ces rubriques, les journaux intéressés devront obligatoirement recourir au *Centre d'information* susdit, et qu'ils auront lieu de s'assurer les services d'un spécialiste compétent pour leur *Page de Cinéma*.

Le Bureau de censure

Au point de vue législation cinématographique, alors, on sera en mesure d'obtenir, s'il le faut, du gouvernement provincial les compléments requis à la loi existante et de le soutenir par l'opinion publique dans ses déterminations, comme il y a eu lieu de le faire, à propos du refus des films russes.

Du reste, bien des points reviendront à l'ordre du jour. En ce qui concerne, par exemple, le Bureau provincial de Censure pour le cinéma, y a-t-il lieu de le remettre, s'il est possible, à une commission, une mentalité chrétienne et conforme aux traditions de la majorité des citoyens de la province. Conséquemment, exiger que les membres de ce Bureau provincial de Censure du Cinéma demeurent, au moins en majorité, des catholiques consciencieux et avisés, avec une formation suffisante du point de vue moral, éducatif, légal, technique, historique, littéraire, esthétique, artistique et scientifique; car tout cela se rapporte à la matière du cinéma. Les pères de famille y devront nécessairement avoir leur large part d'influence.

Pourquoi la nomination des membres de ce Bureau provincial du cinéma ne serait-elle pas faite sur la recommandation du Bureau Directeur du Centre Catholique d'Action Cinématographique, avec l'approbation des autorités religieuses? On est ici, au premier chef, en matière d'éducation, et il y a lieu de prendre des mesures analogues à celles qui ont toujours été exigées parmi nous en ce qui concerne l'école et l'éducation.

La multiplication, au besoin, des inspecteurs, le contrôle efficace des affiches, tant au point de vue moral qu'au point de vue social et national, la révision du Code d'instructions du Bureau de censure, la marque ostensible sur l'écran, pour chaque film, du visa du Bureau de Censure, et autres mesures seraient étudiées et, s'il y a lieu, plus sûrement obtenues.

En ce qui concerne la morale, divers points légaux devraient aussi être appuyés.

Le niveau moyen de moralité

Par exemple, le niveau moyen de moralité à considérer devrait être non pour Montréal seulement, mais pour les petites villes en même temps, et pour toute la province. Il faudrait se souvenir que l'immoralité des pièces consiste souvent plus dans l'idée qui est en dessous, par exemple, le droit au plaisir, la liberté de suivre son amour et le reste, que dans les nudités et les actes extérieurs. Il faudrait veiller à ce que l'édition non autorisée d'un film amendé ne circule nulle part, en sourdine, et sous un faux nom, ou à la faveur d'un retour au programme. Que, comme le signalait il y a quelques semaines le *Devoir*, l'*Hélène* de Vicki Baum ne soit pas camouflée sous l'étiquette d'un croquis de vie estudiantine; que *Club de Femmes* ne se présente pas pour une prétendue apologie de la vie familiale; que les *Deux Vierges*, de Marcel Prévost, ne deviennent pas les *Jeunes filles modernes*, avec, en plus, l'artificieuse hypocrisie d'annoncer pour plus tard les *Demi-Vierges*, etc., etc.

Les "reviews"

Interdiction absolue des *reviews*, annonces de films attendus et non encore soumis au revisionnement des censeurs, et dont on détaille toutefois à l'avance les passages les plus scabreux; du *screening*, ou représentations semi-publiques, pour divers clubs et invités, de films non encore censurés; du *midnight*, même quand les scènes débutent légalement avant minuit; des *gangsters*, scènes de violence, où la multitude des coups de poings, les effusions de sang, l'usage constant du revolver, et le reste, constituent pour la jeunesse un apprentissage effectif du crime et du brigandage. Je reconnais que ces points sont d'ordinaire main-

tenant plus observés. Mais il faudrait y veiller.

Les réclames par le texte et les vignettes à paraître dans les journaux devraient de même être sujettes à des sanctions.

Il va de soi que la police devra veiller à l'accomplissement de la loi relative à l'exclusion des enfants du cinéma payant, non seulement sur plaintes du public, mais d'office et sans crainte d'être ensuite désavoués par quelque patronage secret.

Un bureau provincial de révision pourrait même être créé, avec charge de recevoir les plaintes *post factum*, à propos de quelque film inconvenant ou de quelque passage répréhensible que le bureau de censure aurait laissé passer.

La fermeture des théâtres le dimanche, l'écran *demi-clarté* pour éviter les promiscuités trop faciles, la tenue des spectateurs, la perfection de l'éclairage général, une ventilation régulière, des issues assez nombreuses et accessibles en cas de panique, le bon état et le jour suffisant des escaliers, le stationnement dans les allées des salles de théâtres, ou à l'arrière du public, le contrôle des appareils de cinéma et des lieux de leur installation et le reste, voilà autant de points sur lesquels la loi aurait lieu d'être, sinon amendée, du moins complétée, et en tout cas sévèrement obéie, sous peine de sanctions non illusoires.

Dans les écoles

Au demeurant, le problème du *cinéma éducatif* dans les écoles est de conditions selon lesquelles il pourrait être organisé devra être l'objet de la plus judicieuse considération. Inutile d'ajouter que, jusqu'à nouvel ordre, même dans les salles paroissiales et autres institutions ecclésiastiques, la loi doit être observée et qu'on ne doit pas tolérer de cinéma payant le dimanche, pour quelque motif que ce soit.

Pourquoi, en dernier lieu, l'*industrie elle-même du cinéma*, c'est-à-dire la production de films conformes à notre génie propre, au point de vue religieux et racial, ne serait-elle pas soumise à l'étude d'hommes avertis et compétents?

Ce n'est certes pas une chose facile vu les fonds à y investir et les risques à prendre. Car alors il faut se garder de sonner à un prétendu cinéma d'espèce inférieure au point de vue technique, méthode vouée à l'insuccès que d'ailleurs elle mériterait, comme s'il y avait lieu de laisser au mal d'utiliser les arts en documentation. Néanmoins des films documentaires, même sonores, du genre de celui qu'a préparé sur la colonisation dans l'Abitibi M. l'abbé Maurice Proulx, de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pointe-Claire, pour le service des ministères provinciaux de l'Agriculture et de la colonisation et qui a été recherché pendant la dernière exposition à Québec, établissent que tout effort n'est pas fatalement vain sous ce rapport.

Tel est le vaste groupement qu'il semble falloir tracer et confier aux groupements de plus en plus forte d'Action catholique.

Une réflexion finale. Tout cela est-il donc une recommandation positive en faveur du cinéma et une invitation faite à tous nos fidèles désormais de le fréquenter? Faudrait-il que dans les familles où jusqu'ici l'on s'en est abstenu l'avenir on s'y mette? Que nos habitants viennent en ville faire leur tour à cet effet? Et les propriétaires de petites vies seront-ils justifiés de s'appuyer sur nous pour chercher à entrer dans tous les villages et inonder nos campagnes de leur marchandise de troisième ordre? Jusqu'à ce que les cinémas aient pris un autre caractère, non, mille fois non.

La doctrine de l'Eglise

Ecoutez bien la doctrine pratique et entière de l'Eglise à ce propos.

Il y a, pour les chrétiens, deux séries de règles morales, celles des préceptes et celles des conseils. Les premières indiquent, sous peine de compromettre le salut de son âme et son bonheur éternel, ce qu'il faut faire ou ne pas faire, comme, par exemple, dans les règles de la médecine, on sait que prendre tel poison c'est se vouer à la mort. Les secondes déterminent ce qu'il est dangereux de trop s'accorder, à propos desquels il faut plutôt se retenir, et dont il est prudent de s'éloigner; de même encore, dans l'ordre médical, que l'hygiène recommande les pratiques salutaires à la protection et à l'entretien de la santé. Le médecin prescrit, l'hygiéniste recommande; le premier beaucoup plus sévèrement, mais le second beaucoup plus fructueusement. Dans l'ordre moral et spirituel, le moraliste prescrit, le directeur spirituel recommande; la théologie casuistique est une sorte de médecine. L'ascétique est une hygiène surnaturelle. La morale au sens étroit du mot commande ce qui est absolument nécessaire pour ne point perdre la grâce, l'ascétique recommande ce qui la fortifie et la développe. Un règlement civil m'ordonne, sous peine de sanction, de ne rien mettre sur la voie ferrée qui puisse entraver le passage des trains; sans menace de sanction, il me recommande de ne point m'aventurer imprudemment sur la voie ferrée. Ce dernier article n'est-il donc digne d'attirer l'attention, et la prudence à l'observer est-elle superflue?

Paroles du Pape

Les Jocistes — Les jeunes mariés — Les "sans-Dieu" —
La formation chrétienne de l'enfant —
Les Soeurs du Cénacle

Au cours des récentes audiences, qu'il a données à Castel-Gandolfo, Pie XI, lisons-nous dans la *Croix* de Paris, numéro du 14 septembre, a prononcé, sur différents sujets, d'émouvantes paroles, que nous nous faisons un devoir de recueillir pour nos lecteurs.

Le Pape et les Jocistes...

"A tout seigneur tout honneur!" s'écria le Saint-Père en apercevant dans la salle d'audience un groupe de Jocistes français. Et il poursuivit:

"Peut-être tout le monde ne sait-il pas le mystère de ce nom de 'Jociste'. Que veut dire 'Jociste'? Peut-être les 'Jocistes' sont-ils seuls à connaître la pleine signification de leur nom. Mais le Pape connaît lui aussi la signification de ce nom et il se réjouit de voir près de lui les représentants de cette élite de l'Eglise, les 'Jocistes' de France qui ont été dernièrement leur jubilé dans les grandes journées de Paris, journées qui ont rempli d'admiration tout le monde catholique. Mais la satisfaction a été particulièrement grande pour le Pape, qui est le Père commun de tous, le Père des 'Jocistes' et aussi des 'Jocistes' (jeunes agriculteurs chrétiens) et des 'Jocistes' (jeunes étudiants chrétiens), et d'autres encore, car on trouve dans la jeunesse chrétienne toutes les lettres de l'alphabet et chaque lettre a sa signification particulière."

... et les jeunes mariés

Se tournant ensuite vers un groupe imposant de jeunes mariés (ils étaient 350 couples!) Pie XI les félicita de leur grand nombre, mais en souligna surtout la signification morale et spirituelle: "En effet, parier de ces nouveaux époux, dit-il, c'est parler de nouvelles familles, qui commencent, qui ont voulu commencer leur vie avec la bénédiction de Dieu reçue à l'autel de leurs noces, et qui est maintenant renouvelée et confirmée par celle de son Vicaire. Familles qui veulent être résolument chrétiennes, constituant ainsi les plus belles espérances de l'Eglise et de la société. Oui, ce n'est que de pareilles familles, que la société peut attendre de nouveaux excellents citoyens, qui leur assurent le véritable progrès, et non — comme il arrive aujourd'hui trop souvent — la destruction, avec la négation de tout ce qui est saint, de tout ce qui peut donner vie, solidité, prospérité. Oui, ce n'est que de pareilles familles, que l'Eglise elle-même verra surgir de nouveaux croyants qui exécuteront fidèlement la loi divine..."

Les "sans-Dieu"

"Et c'est d'autant plus nécessaire, ajoutait le Saint-Père, que no-

tre temps est malheureusement affligé de cette terrible chose, qu'est la négation de Dieu. C'est bien la tristesse et la honte de notre époque qu'on puisse la qualifier d'époque de la négation de Dieu. Quand Dieu lui-même parlait aux hommes, dans les Saints Livres, il disait: *Dixit insipiens in corde suo: non est Deus*. L'insensé a dit dans son cœur: il n'y a pas de Dieu! C'est vraiment tout dire: insensé est un mot plein de condamnation, mais aussi plein de miséricorde. On dirait que Dieu ait voulu anticiper la parole que Jésus dirait un jour sur la croix: "Ils ne savent pas ce qu'ils disent, ils ne savent pas ce qu'ils font!"

La formation chrétienne de l'enfant

Recevant également un groupe de maitres et de maitresses de l'enseignement chrétien, appartenant à l'action catholique italienne, Pie XI parla de la psychologie de l'enfant chrétien: "Il est un point, dit-il, qu'il ne faut jamais oublier, et qui avait spécialement attiré l'attention de son prédécesseur Pie X, quand il appela les petits enfants à participer au plus grand et au plus saint des sacrements. En effet, la parole de Notre-Seigneur est d'une beauté et d'une profondeur vraiment divines, infinies. Il y a un moment, où il dit, en parlant des enfants: 'Malheur à qui les empêche de venir à moi! Pourquoi? Parce qu'ils croient en moi.' Or, c'est le divin Maître lui-même qui nous révèle cette profonde psychologie des petits enfants: ils croient en Jésus-Christ. Quel avertissement pour ceux qui scandalisent les petits! Quelle terrible responsabilité pour ceux qui les empêchent de venir à lui! Car ces petits croient en lui. Ce n'est pas à des maitres de l'enseignement chrétien, qui le savent par expérience, qu'il est besoin d'apprendre que les enfants croient avec une étonnante facilité: en Jésus-Christ et vont à lui comme par instinct. Ils croient en Jésus et vont à lui comme ils croient en leur maman et vont à elle. On dirait qu'ils sentent, qu'ils devinent que Jésus les aime, et c'est pourquoi ils croient en lui..."

Pie XI et le Cénacle

Et comme ce pèlerinage-Congrès de l'enseignement chrétien s'apprêtait à conclure ses travaux par une pieuse visite aux Catacombes de Priscille, voisines du couvent de Notre-Dame du Cénacle, le Saint-Père ajouta, avec une délicate émotion: "Priscille est un nom qui nous est particulièrement cher, car Priscille se trouve auprès des Soeurs du Cénacle. Or, tout le monde sait que le Cénacle a été à Milan d'abord, puis à Rome, Notre 'paroisse'..."

ALVERNE

Le Canada et le réseau aéropostal de l'Empire

Ottawa, 28. (D.N.C.) — M. J.-C. Elliott, ministre des Postes, a fait connaître aujourd'hui les plans de participation du Canada à l'établissement du réseau aéropostal de l'Empire.

Grâce à ce réseau, toutes les dépêches de lettres du Canada pour les pays de l'Empire desservis à partir de Londres par l'*Imperial Airways, Limited*, bénéficieront de ce service comme moyen usuel de transmission (au lieu d'être expédiées par eau et par chemin de fer).

Ce nouveau service postal aérien sera introduit par degrés, en commençant par le service de l'Afrique du Sud, qui comprendra l'Egypte; puis l'Inde, l'Australie, les Etablissements des Détroits (Straits Settlements), l'Australie et la Nouvelle-Zélande, y compris les pays intermédiaires non participants que traversera le service aérien. Il en résultera pour le public canadien une réduction sensible du tarif postal aérien. On promet une réduction d'au moins 50% sur les taxes actuelles avec

possibilité d'une autre baisse qui atteindrait 75%. Il y a lieu de s'attendre en tout cas à un taux très avantageux.

Le fonctionnement des lignes postales aériennes de l'Empire occasionnera de lourdes dépenses qui seront défrayées en grande partie par les contributions provenant des pays participants. Le Canada, comme M. Elliott l'a expliqué, a décidé de contribuer à ce service dans le but d'obtenir le droit d'y prendre part, et la population canadienne en bénéficiera sous la forme d'une réduction des taxes aériennes, réduction qui, très probablement, aura pour effet de resserrer les liens qui unissent les pays de l'Empire et de stimuler le commerce intra-impérial.

On prévoit que l'inauguration du réseau se fera à bref délai, et, bien qu'aucune date définitive n'ait pu être fixée, ce sera vraisemblablement au plus tard à la fin de cette année.

D'autres renseignements seront publiés dès que les détails nécessaires à la mise en service de ces lignes aéropostales seront complets.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Pourquoi pas une exposition philatélique internationale?

Montréal, le 24 septembre 1937. M. Omer Héroux, Le Devoir, Montréal.

Cher Monsieur,

Je viens de lire votre article dans le *Devoir* du 23 courant, au sujet des quelques manifestations intéressantes projetées pour 1937.

Aux nombreuses suggestions de M. Rousseau, permettez-moi d'ajouter: "Pourquoi pas la tenue d'une exposition philatélique internationale?"

Vous connaissez sans doute le succès de l'exposition de New-York, du 9 mai au 17 mai 1936, et plus récemment celle de Paris, du 18-27 juin dernier.

Pour loger cette exposition, les casernes restaurées de l'île Sainte-Hélène seraient l'endroit idéal.

C'est un projet qui lui faudrait mettre en branle immédiatement et sans perdre une minute.

Qu'en pensez-vous, Messieurs les philatélistes de Montréal?

Votre bien obligé, Lionel-A. LAPORTE, membre de l'Union Philatélique de Montréal.

8595, rue St-Denis, Montréal — Villarsy.

A propos de 1837-1937

SAINT-DENIS — SAINT-EUSTACHE

On a célébré récemment à Saint-Denis-sur-Richelieu le centenaire de la rébellion patriotique de 1837, laquelle, c'est de plus en plus évident, a considérablement contribué à nous obtenir le gouvernement responsable. Saint-Eustache, annonçait-on, se préparait à célébrer en octobre prochain le "Feu de la Rivière du Chêne".

Vu qu'il y a du pour et du contre à cause de l'attitude prise par le curé du temps, messire Paquin, obéissant à son évêque, contre la rébellion armée, d'aucuns se demandent pourquoi ne pas célébrer plutôt en 1937 le résultat des "troubles de 1837". Car c'est en 1838 qu'ont eu lieu les rébellions canadiennes s'unissant avec le même patriotisme et le même esprit de justice, sinon avec le même tempérament, pour réclamer le gouvernement responsable.

Quand je dis loyaux, je ne parle pas des chavayens ou bureaucrates, valets du gouvernement contre les Canadiens. Je ne parle pas non plus des membres de la milice canadienne. On semble connaître bien peu la véritable histoire des événements de 1837 à 1842. M. l'abbé Dubois a courageusement rendu service à ses compatriotes en écrivant si bien et avec un si bon jugement l'histoire du "Feu de la Rivière du Chêne". Combien l'ont-ils lu, même chez les plus intéressés?

VIEUX CHENE

Au "Cercle Universitaire"

RECEPTION ANNUELLE, LE 2 OCTOBRE

La réception annuelle du Cercle Universitaire de Montréal, qui constitue un événement mondain des plus élégants, aura lieu, dans les salons du Cercle, samedi soir, le 2 octobre.

Cette réception, qui marquera l'inauguration de la saison, promet d'être d'autant plus brillante que Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et Mme Patenaude ont bien voulu en accepter la présidence.

Le service funèbre de M. J.-O. Cordeau, décédé subitement à St-Amable de Verchères, aura lieu demain matin, à 9 h., à l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus, Maison-neuve.

M. Cordeau avait été instituteur à la Commission des écoles catholiques de Montréal pendant plus de 20 ans.

Aux dernières élections fédérales il fut candidat du parti de la Restauration, dans Maisonneuve, et à la dernière élection provinciale, il était candidat de l'Union nationale dans Verchères.

Le vieux collège de Sainte-Cunégonde

La démolition — Demain soir, on transportera la vieille cloche — Appel aux anciens

Le collège Ste-Cunégonde, situé à l'angle des rues Vinet et Duverney, est présentement aux mains des démolisseurs. C'est un autre vieil édifice de Montréal qui disparaît.

Construit en 1863, ce collège fut d'abord dirigé par M. J.-P. Veber. Ce n'est qu'en 1887 que les FF. des Ecoles Chrétiennes en assumèrent la charge sous la direction du F. Modérateur-Joseph.

Ce vieux collège Ste-Cunégonde a abrité dans ses murs trois pionniers qui devaient recevoir la plénitude du sacerdoce; ce sont: Mgr Oscar Morin, P.B., vicaire apostolique de Navrongo, en Afrique; Mgr Joseph Guy, O.M.I., évêque de Gravelbourg, et Dom F.-X. Huet, abbé mitré de Mistassini.

En 1931, le vieux collège se vida au profit d'une construction plus nouvelle et répondant aux besoins de la paroisse.

Le R. F. directeur actuel vient d'obtenir de M.-W. Lajeunesse et Cie, la vieille cloche, qui avait servi l'appel à tant de générations de jeunes. A cette occasion, le R. F. Isidor et les membres du comité paroissial des anciens invitent tous les intéressés à se grouper au no 2247 rue Delisle, mercredi soir, le 29 septembre, à 8 heures, où ils iront chercher ensemble cette cloche historique et chère au cœur de tant d'anciens. Sur une civière, elle sera solennellement transportée au nouveau collège et placée dans la grande salle comme préliminaire des fêtes du cinquantenaire de l'arrivée des FF. des Ecoles Chrétiennes à Ste-Cunégonde, fêtes qui seront célébrées le 7 novembre prochain.

Les liqueurs à Rimouski

Rimouski, 28. (C.P.) — Les prohibitionnistes ont été battus par une majorité de 153 samedi à la suite d'un plébiscite de quatre jours. Les 1,400 contribuables qui avaient droit de vote n'ont pas montré beaucoup d'enthousiasme ni pour, ni contre la vente des liqueurs et le nombre des votes enregistrés n'est pas considérable. Rimouski vivait sous le régime de la prohibition depuis 1910, date de l'institution de la loi des liqueurs de la province. En 1933, un plébiscite avait donné un résultat négatif, les contribuables ayant préféré rester sous la loi de tempérance du Canada.

L'automobile à Berlin

Berlin. — Le nombre des autos augmente rapidement à Berlin: le 1er juillet on en comptait 197,843, correspondant à une population de 22 habitants, contre une pour 25 en 1936, une pour 27 en 1935. Dans ce nombre sont compris, il est vrai, tous les véhicules automobiles. Si l'on ne tient compte que des voitures, il y en a actuellement à Berlin une pour 42 habitants.

M. et Mme Ilsley arrivent à Paris

Paris, 28. (P.C.-Havas) — M. James L. Ilsley, ministre canadien du revenu national, est arrivé à Paris avec sa femme. Le couple vient de Genève, où M. Ilsley est membre de la délégation canadienne à la Société des nations. M. Ilsley retournera au Canada le 6 octobre prochain, par voie de New-York, à bord de l'*Aquafantia*.

Le moteur Diesel

Quelques mots sur son inventeur et son importance pour la technique et les transports

Berlin. — "Le moteur Diesel est cette machine qui, sans aucune transformation préliminaire du combustible, transforme ce dernier en travail directement dans le cylindre et l'utilise aussi largement que le déclare possible le niveau actuel de la science. C'est donc la machine motrice la plus simple et en même temps la plus économique. Ce résultat est dû au nouveau principe sur lequel reposent les processus internes de travail, et non à des perfectionnements ou modifications apportées à la construction de systèmes plus anciens."

C'est en ces termes que Rudolf Diesel a caractérisé lui-même le moteur qu'il avait inventé. En quoi consiste donc ce "nouveau principe" mentionné par Diesel, principe qui permettait à son moteur de devenir la machine motrice la plus économique et qui a provoqué une révolution dans de vastes domaines de la production d'énergie et des transports? En raison de l'extraordinaire importance du moteur Diesel, il semble désirable de connaître son principe fondamental, même lorsqu'on n'est qu'un profane en technique. Représentons-nous ce qui se passe dans un moteur à combustion interne ou à explosion ordinaire, tel que nous en voyons sur les autos, les motos ou les avions: un mélange de gaz ou combustible (gaz d'éclairage, vapeur d'essence ou autre) est aspiré, puis comprimé et enfin amené à exploser par un dispositif d'allumage; la force ainsi produite est utilisée pour pousser le piston. Le Diesel fonctionne tout autrement: il aspire de l'air pur et ne comprime que cet air. Comme il n'y a ainsi aucun danger d'explosion prématurée, on peut pousser très loin la compression, à environ 30 atmosphères. L'air comprimé se trouve ainsi porté à une température de 500 degrés et même plus.

maintenant, au moment où le piston est près du point supérieur de sa course, on injecte dans le cylindre un combustible, mais sous forme liquide et non gazeuse, il s'enflamme de lui-même, sans dispositif d'allumage et chasse le piston vers le bas; c'est la course de travail. Le moteur à quatre temps, qui fut longtemps la seule forme utilisable du Diesel, effectue donc le cycle d'un cylindre en quatre courses, qui correspondent à quatre demi-tours de l'arbre vilebrequin: 1. — descente du piston et aspiration d'air pur par la soupape d'admission; 2. — ascension du piston, les soupapes étant fermées, et compression de l'air aspiré; 3. — injection du combustible, combustion, et descente du piston qui effectue sa course de travail; 4. — ascension du piston et évacuation des gaz de la combustion par la soupape d'échappement.

Rudolf Diesel

Pour simple que paraisse ce fonctionnement, il n'en a pas moins fallu de longues années de travail opiniâtre pour réaliser une machine pouvant marcher et utilisable. Son inventeur, l'ingénieur Rudolf Diesel, était né le 18 mars 1858 à Paris, de parents allemands, et fit ses premières études dans sa ville natale. Dès l'année 1878, une conférence du célèbre savant spécialisé dans l'étude de la chaleur, le prof. von Linde, à Munich, donna à l'étudiant, alors âgé de 20 ans, l'idée d'inventer une machine dans laquelle toute la chaleur engendrée serait immédiatement transformée en travail. Pendant quatorze ans, cette idée obséda Diesel dans tous ses moments libres, et en 1893 il publia son mémorable ouvrage "Théorie et construction d'un moteur thermique rationnel" et prit le premier brevet.

Diesel réussit à intéresser à ses travaux la "Maschinenfabrik Augsburg" (qui a aujourd'hui fusionné avec la "Maschinenfabrik Nürnberg" pour former la "Man") et la "Friedrich Krupp A. G." d'Essen. Avec l'appui financier des usines d'Essen, on établit à Augsburg le laboratoire d'où sortira en 1897 la première machine construite sur les données de Diesel, le premier moteur Diesel du monde, exposé aujourd'hui au Musée allemand de Munich. Les premiers essais, effectués, voici précisément 40 ans par le professeur Schröter à Munich, ont révélé qu'elle transformait en travail 35 pour cent de l'énergie contenue dans le combustible, tandis que les autres moteurs à combustion interne n'en transforment que 28 pour cent, et les machines à vapeur d'alors à peine 12 pour cent. Il n'est donc pas étonnant que le public et surtout la technique et l'économie aient accueilli avec enthousiasme l'annonce des possibilités remarquables de la nouvelle machine qui, de plus, utilisait des huiles lourdes et ne présentait aucun danger, au lieu de l'essence si coûteuse et si redoutable sous le rapport des incendies.

La réaction ne tarda pas cependant à se faire sentir lorsqu'une fabrique d'allumettes à Kempton (Allgäu) installa et mit en service le premier Diesel à deux cylindres, de 60 c.v. La nouveauté du procédé, l'élévation inaccoutumée des

pressions et des températures ne démasqua que dans le service quotidien les pièges qu'elle cachait. Certains présentaient aux usines d'Augsbourg qu'elles jouaient leur réputation "si elles n'arrêtaient pas au plus tôt ces tentatives sans issue". Ce sera le mérite durable de la "Maschinenfabrik Augsburg" et de son directeur général Heinrich von Buz d'être restés fidèles à la cause alors compromise du Diesel, malgré tous les sacrifices d'argent et toutes les inimitiés. Une étude minutieuse des difficultés et une modification de certaines pièces donnèrent au moteur Diesel une forme qui lui permettait de répondre à toutes les exigences de la pratique. A la fin du siècle dernier, la bataille était déjà gagnée. A l'Exposition Universelle de 1900 à Paris, un moteur Diesel se vit décerner un "Grand Prix".

Dès 1901

Dès 1901, 27 usines des pays les plus divers avaient pris des licences pour la construction de moteurs Diesel. Toutefois c'est le pays d'origine de ce moteur, l'Allemagne, qui tient toujours la tête.

Le moteur Diesel ne tarde pas à s'introduire dans les domaines d'utilisation les plus différents. C'est ainsi que la Maschinenfabrik Augsburg livrait déjà en 1902 quatre moteurs Diesel d'une puissance totale de 1500 C.V. pour une exploitation de tramways en Russie, pays qui devient dans la suite le principal débouché pour ces moteurs. Le Diesel ne tarda pas à se répandre comme moteur fixe pour la production d'énergie électrique et autres emplois. Mais c'est surtout dans la navigation qu'il trouva dès le début un vaste champ d'application. La valeur d'une machine qui permettait d'économiser le poids et l'encombrement des chaudières nécessaires pour la marche à la vapeur et qui augmentait le rayon d'action sans soute à charbon, était évident pour les armateurs et les marins en général.

Dès 1903, la marine de guerre allemande commandait un moteur d'essai de 140 C.V. Un intérêt extrême vif fut excité par les sous-marins français *Circé* et *Calypso*, construits en 1905, qui franchirent sans aucun arrêt 600 milles en 58 heures; ce fut un succès remarquable pour la Maschinenfabrik Augsburg, qui avait livré les moteurs de 300 C.V. A côté des machines de guerre, les flottes de commerce adoptèrent de plus en plus le Diesel.

La tendance de la construction navale à réduire le poids et l'encombrement fit, dès avant la guerre, procéder à des essais dans les divers pays, en vue de l'application du cycle à deux temps au moteur Diesel. Dans ce cycle, le piston, au point le plus bas de sa course, découvre des lumières percées dans la paroi du cylindre et par lesquelles l'air frais insufflé dans le cylindre balaye les résidus de la combustion. On a donc le cycle suivant: 1er temps, ascension du piston, compression de l'air; 2ème temps, injection du combustible, allumage, descente du piston poussé jusqu'au-delà des lumières de balayage, balayage par l'air frais introduit dans le cylindre. C'est avec des moteurs Diesel à deux temps qu'ont été équipés, par exemple, les cuirassés de la classe *Deutschland*, dotés chacun de 8 moteurs principaux d'une puissance totale de 54,000 C.V. eff. et qui ont vivement intéressé les spécialistes des constructions navales.

(Suite à la page neuf)

"Demain — vous serez heureux d'avoir dit

WHITE HORSE

aujourd'hui"



SCOTCH WHISKY
DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ EN ÉCOSSE
PRIX: 26½ oz. \$3.20 40 oz. \$4.85

Pommade Antiseptique RAMEAU

Trattament efficace des maladies de la peau.

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR" Téléphone: BELAIR 3361

1 sou le mot, 25c minimum comptant. Annonces facturées, 1/5e le mot. 40c minimum. NAISSANCES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MARIAGES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES. 20 par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES, \$1.00 par insertion.

A VENDRE

Deux bonnes maisons sur 40,000 pds de terrain. Rivière des Prairies, à Blvd Gouin. Service des trains de travail, autobus. \$3,500.00. CALUMET 0690. 1-10-37

ELEVES DEMANDES

GABRIEL GUSSON Prix d'Europe, compositeur, soliste, chant, piano, violoncelle, harmonie, contrepoint, composition. 3710, Chemin Reine-Marie, angle Chemin Côte-des-Neiges. WA. 6804, EL. 6070. 3-10-37

Voyageur demandé

Compagnie de produits alimentaires requiert les services d'un voyageur pour visiter les institutions dans la ville et la Province de Québec. Homme parfaitement bilingue, expérimenté et visitant présentement les communautés. Répondre à l'adresse 46, le "Devoir", spécifiant âge, expérience, et toutes qualifications particulières à ce genre de travail. Toute réponse strictement confidentielle. 28-9-37

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

DE NOUVELLES ASSURANCES... Peut-être pas. Mais tirez-vous tout le bénéfice possible de celles que vous possédez déjà! Notre PLAN D'ENSEMBLE économique vous indiquera comment tirer un meilleur parti de vos assurances, pour votre propre sécurité et celle de vos enfants. CONSULTEZ NOTRE AGENT

THE DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY

PAUL BABY, Agent général, 100, rue St-Jacques, Québec. Edifice Dominion Square, MONTREAL. Agence dans toute la province.

ALLER ET RETOUR DE MONTREAL A **BOSTON** \$8

Holyoke, Fitchburg, Springfield, Worcester (via Lowell) - \$8

PROVIDENCE - \$9

VENDREDI, 8 OCT.

Départ Gare Bonaventure 11.30 a.m. 8.40 p.m. RETOUR pas plus tard que LUNDI, 11 OCTOBRE.

Les voyageurs feraient bien de se munir de pièces d'identité indispensables à l'immigration américaine et canadienne. Pour plus amples renseignements, tél. MA. 4731 ou MA. 7316. Voitures ordinaires seulement.

CANADIEN NATIONAL • CENTRAL VERMONT

Dessinateur: Jean-Jacques Cuvelier, Les Trois-Rivières.

PHILIPPE BEAULIEU



éditeurs: L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, section Lafleche, des Trois-Rivières.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.



L'évolution des moyens de transport

Dans l'antiquité — La roue sumérienne — Les routes romaines — La grande invention du collier rigide au XIe siècle — La difficulté des voyages au moyen âge — Pèlerins et étudiants — Naissance des routes modernes — Les chemins de fer — Vitesses records et vitesses commerciales atteintes jusqu'ici par les divers moyens de transport

Cours de M. Jacques Rabut à l'Ecole polytechnique

Monsieur Jacques Rabut, ingénieur civil à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, membre honoraire de l'Engineering Institute of Canada, a donné hier soir à l'Ecole polytechnique, sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien, une conférence sur l'évolution des moyens de transport. C'était la première d'une série de trois conférences. Les deux autres auront lieu mercredi et vendredi soirs.

M. Adhémar Malhiot, directeur de l'Ecole polytechnique, a présenté la conférence. M. Rabut a remercié M. Malhiot, il a exprimé le plaisir qu'il trouve à revenir chez nous. Puis il a abordé son sujet. Sa conférence était illustrée de projections lumineuses.

Le renne et le traîneau

A l'origine, a dit le conférencier, la question des moyens de transport est très simple. L'homme, dans ses bras musclés, emporte la femme, et la femme porte son enfant. Sur l'utilisation des premiers engins de transport dans les régions de l'Europe occidentale, les gravures préhistoriques donnent des indications assez limitées. Ces régions étaient à ce moment des pays froids et on se sert du renne et du traîneau. Le traîneau est d'ailleurs encore utilisé dans les pays froids.

Barques à rames

Dans les régions tempérées, entre le Nil et l'Indus, nous avons une documentation suffisante sur les moyens de transport utilisés pour des périodes beaucoup plus anciennes. Cinq mille ans avant notre ère, il y avait dans la vallée du Nil des chasseurs et des laborieux qui connaissaient la poterie et la céramique. Ces Egyptiens utilisaient des barques à rames et des navires à voiles pour les transports fluviaux. Le conférencier montre à l'écran des gravures sur le transport d'obélisques et autres monuments très lourds.

Le cheval

Les nomades asiatiques utilisaient le chariot. Jusque vers 3,000 avant notre ère, le cheval était inconnu dans les régions dont les peuples étaient surtout des pasteurs et des commerçants. Les documents que nous possédons indiquent que le cheval n'intéressait guère l'homme de cette époque que comme gibier. Les dessins trouvés dans les cavernes indiquent que les chevaux sauvages vivaient en troupeaux; l'homme les chassait par ruse car il ne pouvait lutter avec eux de vitesse. Lorsque, par suite des variations de climat, les hommes nomades et chasseurs sont devenus pasteurs, on a perdu la trace du cheval, et on la retrouve plus tard au moment de sa domestication. On croit que le cheval domestique a été importé d'Orient en Europe occidentale.

Ce n'est que vers 2,300 avant notre ère qu'à la suite d'une invasion on trouve le cheval en Egypte. Le premier char égyptien est un char de combat. Le cheval a été pour l'Egypte le premier outil dans

les guerres de conquête. C'est sur ce char qu'on trouve la première roue capable de fournir un service satisfaisant. La roue sumérienne n'est pas seulement une roue scellée sur une tige d'arbre, mais c'est un instrument assez complexe dont la vitesse cependant ne devait pas être très grande. On connaît cependant en Egypte un service de messagerie à une époque fort reculée.

L'utilisation militaire du cheval

Il n'a pas fallu moins de 2,000 ans pour passer du char antique au char de combat qui est beaucoup plus simple et plus léger. L'utilisation militaire du cheval a été un facteur considérable dans la constitution des grands empires d'Orient. Les bêtes qui traînent des chars se placent sur une même ligne. Le char de Cyrus est à huit chevaux et à sept timons, les chevaux sont placés de front, et les timons se brisaient souvent. La roue a alors un diamètre et deux traverses.

Il faut attendre l'époque romaine pour voir apparaître le char à quatre roues, et la roue à raies multiples. Pour accélérer les relations, les Romains construisent un important réseau routier qui comprenait entre 40,000 et 50,000 milles. On trouve alors la concurrence entre le transport routier et le transport fluvial, notamment pour les produits alimentaires. Puis c'est la période des invasions barbares jusqu'au VIe siècle et c'est la régression des moyens de transport. La voie d'eau a alors la préférence.

La selle et l'étrier

Jusque vers l'an 700 on ignorait l'usage de la selle et de l'étrier qui étaient pourtant connus des Chinois depuis 2,000 ans. Ce furent les Arabes qui, par leurs invasions introduisirent cet usage en Europe. Vers la même époque commença la ferrure à clous. Puis avec le VIIIe siècle commença la féodalité et la chevalerie, et le cheval devient principalement un instrument de guerre.

Le collier rigide

Au XIe siècle se produit une innovation considérable, qui a eu sur les moyens de transport une influence comparable à celle de la machine à vapeur. Depuis la plus haute antiquité, on employait le collier souple qui appuyait sur la trachée-artère. L'invention du collier rigide, qui se produisit alors, permettait de reporter l'effort de traction sur les membres antérieurs du cheval et augmentait considérablement sa puissance. La charge passe ainsi de mille livres à plusieurs tonnes.

Philippe-Auguste

Les belles routes des Romains s'étaient effondrées. Au cours de la féodalité les chemins se hérissaient de barrières qui paralysaient la construction et multipliaient les formalités, les difficultés, les vexations. Il faut attendre Philippe-Auguste pour voir en 1200 un roi s'intéresser aux routes. Comme le roi était à une fenêtre, une voiture passa dans la rue et il s'y trouvait tant de boue que le roi en reçut. Il se tourna, le cœur chaviré, et ordonna au prévôt des marchands de remédier à cet état de choses.

Le voyage était difficile

Jusqu'à la révolution, le voyage

par route était difficile. On était certain de trouver des fondrières et on risquait d'y rester un certain temps. Il était extraordinaire de ne verser qu'une fois dans un voyage. On mettait douze heures à faire seize milles, et lorsqu'on était tombé dans une fondrière il fallait attendre dix ou vingt chevaux à la voiture du voisinage pour remettre le véhicule en état. D'une façon générale, il ne fallait pas être pressé. Cela c'est pour les routes dans les terrains plats, les montagnes offraient des obstacles plus difficiles à franchir. Avant 1800 la traversée des Alpes s'effectuait à dos d'âne et de mulet. On démontait les voitures, on transportait séparément les brancards, la caisse et les roues, et on remontait ensuite le véhicule de l'autre côté. Quant aux chemins dits de paroisse à paroisse ils n'étaient praticables que pour les bêtes de somme.

Les routes étaient en ce temps-là peu sûres. Partout se vivaient le brigandage, on volait les diligences. Et lorsque, au XVIIIe siècle, on voulut construire de nouvelles routes, cela souleva de l'opposition dans la population qui voyait une cause de désordres, tant les routes avaient mauvaise réputation. Un grand obstacle des routes c'étaient les ponts. On connaît l'histoire des frères pontifes et de saint Bénézet. Mais jusqu'à l'époque moderne la construction des ponts est restée chose assez hasardeuse.

Amélioration de la route

La route moderne a son origine au XVIIIe siècle. Les chemins du moyen âge se faisaient tout seuls par suite du passage répété des voitures. Mais c'est aussi ce passage qui les détériorait. L'idée d'entretenir la route était venue de bonne heure. Les seigneurs étaient chargés de ce soin et on avait organisé des taxes précisément pour cette fin, mais les bénéficiaires ne s'inquiétaient guère de faire les travaux. Il ne se faisait qu'un minimum de réparation.

Sous les derniers Valois les villes avaient obtenu du roi un octroi (le mot est resté); c'était la grâce faite aux villes de percevoir un impôt pour les travaux des routes. Mais ce n'est que du XVIIIe siècle, vers 1735, que date la première route dans l'acceptation moderne de ce terme. Cela ne se fit pas sans difficultés; les hommes devaient venir de toutes les paroisses jusqu'à quatre milles de chaque côté de la route, pour y travailler. En 1775 on commence à paver l'allée centrale du chemin. Sur les routes très passantes cela ne fut pas bien pratique, mais sur les routes peu fréquentées ce pavage donna de bons résultats.

Le public n'avait pas de respect pour ces pavés; on volait pendant la nuit les pavés destinés aux ouvrages du lendemain. Souvent des portions considérables se trouvaient même délavées par des gens qui s'en servaient pour construire des murs ou les vendaient à des marbriers. On dut à ce sujet édicter des ordonnances. Malgré ces améliorations les grandes routes étaient loin de la perfection. Les chaussées présentaient parfois des lacunes de cinq ou six milles.

Pèlerins et étudiants

Au moyen âge on voyageait sur tout à pied. C'est le type du pèlerin qui était bien reconnaissable à son costume et à son bourdon, qui était muni d'un guide dans lequel se trouvaient, avec des renseignements sur les lieux de pèlerinage et des prières, des indications sur la route à suivre, les reliques et les curiosités à visiter. D'autres pèlerins intéressants de cette époque ce sont les étudiants. Ceux qui sont pauvres vont par les chemins entre leur ville natale et la ville de leur université. Pendant leur voyage ils vivaient d'aumônes, et tout le temps de leur voyage ils restaient sous la protection de leur faculté. C'est pourquoi de mauvais sujets, fraudeurs, maraudeurs se déclaraient écoles car c'était alors le nom des étudiants.

Les messages

Comme moyen de transport il n'existait alors que les chevaux. Les riches seigneurs possédaient des écuries immenses, quelques bourgeois avaient un ou deux chevaux, mais le peuple allait à pied, il n'avait pas de chevaux chez les villageois. Les chevaux qu'on se procurait pour un voyage étaient mal nourris et de peu de service, et très coûteux. A cause de cela les voyageurs avaient intérêt à traiter avec les messagers. Ces messagers étaient chargés de la correspondance des étudiants parisiens et nommés par le recteur.

Ce monopole donna peu de profits jusqu'à la fin du XVIe siècle, alors qu'il suscita une concurrence entre messagers d'universités et messagers royaux.

Les messagers royaux étaient assermentés et astreints à un cautionnement; ils étaient chargés du transport des sacs et des pièces de procédure, des envois d'argent et de pièces d'or. Un peu plus tard, ils furent chargés du transport des deniers publics. Périodiquement, ils organisaient des voyages à prix fixes suivant les procédés modernes des agences de voyage. On marchait en moyenne seize heures par jour.

Malgré la multiplication des diligences, les messagers subsistèrent jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Il y eut ensuite fusion des entreprises de transport sous Louis XVI.

En France, les cavaliers du moyen âge auraient rougi d'aller en voiture. Le conférencier donne quelques détails sur les voitures du temps. La littière était une boîte qui reposait sur deux brancards portés par des chevaux. Les plus luxueuses avaient des portières; mais pour monter dans les autres il fallait enjamber par-dessus le brancard ou bien le conducteur prenait le voyageur et le déposait dans la littière comme un colis.

La littière existait encore sous Louis XV, mais c'était un équipage démodé. Les chariots étaient moins considérés; le voyage y était assez rude, mais on y pouvait transporter

ter plus de monde. Ils avaient beau être armoriés, ce n'étaient que de simples tombereaux à quatre roues. Une machine qui enchantait le XVIe siècle fut le chariot branlant ou à chaînes. Puis survint un autre progrès important: l'invention du ressort à lames superposées au début du XVIIe siècle. On abandonne ensuite le chariot antique pour adopter le coche et le carrosse avec lesquels on pouvait trotter. Cela souleva une vive opposition à Paris et les piétons épouvantés protestèrent. La même inquiétude se produisit au XVIIIe siècle pour le cabriolet. Sous la restauration, l'autorité municipale s'opposa à l'omnibus, parce qu'il en résulterait un trop grand danger.

Les premiers carrosses pouvaient contenir huit personnes. C'est en 1600 qu'on importa d'Italie l'usage de glaces pour les portières. Le coche public ne tarda pas à se développer et en 1597, l'administration intervint et fixa la distance qu'on peut parcourir en une journée. Il y avait aussi à cette époque le coche d'eau, qui était le moyen de transport le plus économique.

Le système postal

Le mot "poste" avait, à l'origine, un autre sens qu'aujourd'hui. Il désignait les relais installés de distance en distance pour la location des chevaux aux courriers du roi, et aussi pour des raisons de police diplomatique afin que les envoyés des princes étrangers ne s'écartsent pas de leur route. Le système postal mit plus de cent ans à se généraliser. Jusqu'à la fin de la monarchie, la poste aux lettres et la poste aux chevaux demeurèrent distinctes. Ce fut une date dans l'histoire des transports que l'invention, en 1665, de la chaise de poste. Ce véhicule fut très vite dépassé par le soufflet à deux plaques. Mais l'autorité intervint parce que cette voiture, craint-on, causerait la destruction des chevaux. Ces interventions restaient sans grand effet. Le soufflet fut remplacé à son tour par la berline à quatre roues. Les courriers de maille de lettres marchaient de jour et de nuit; ils pouvaient trouver des postillons de garde, aux relais, et ils avaient le privilège de garder le milieu de la chaussée. C'est de là que vient d'expression "tenir le haut du pavé".

La chaise à porteurs, etc.

Le conférencier énumère ensuite les développements ultérieurs: en 1617, c'est la chaise à porteurs; en 1623 le carrosse de louage; en 1660 le carrosse à cinq sols. Pendant tout le 17e siècle, il n'y a aucune amélioration quant à la vitesse des voitures publiques. Les voitures de place de Paris étaient lentes, conduites par des cochers turbulents. En 1775, Turgot supprima toutes les entrées particulières et établit le monopole des messageries dont la vitesse augmenta un peu en raison de l'amélioration des routes. Cette réforme augmenta la sécurité des voyageurs.

Puis au XIXe siècle viennent les omnibus qui se perfectionnent graduellement.

Le chemin de fer

On fait des expériences en France, en matière de chemins de fer, à partir de 1829. Mais les progrès sont lents. En 1829, le projet de chemin de fer est rejeté par les députés par suite de l'opposition de M. Thiers. Un rapport d'un savant du temps, déconseille le chemin de fer parce qu'il amènerait la ruine de la nation en ruinant les rouliers, qu'il donnerait des maladies nerveuses, qu'il causerait l'inflammation de la rétine, par le passage trop rapide des images, et des pleurésies au passage des tunnels.

En Angleterre, les craintes étaient les mêmes. On parlait de la destruction des bestiaux affolés, des vaches tarées, des incendies répandus par la propulsion. En 1825, se produit l'invention du ballon dirigeable: en 1866 celle du sous-marin. La machine à vapeur se perfectionne. En 1891 apparaît la première voiture automobile. En 1887 l'aviation; en 1905 l'autobus avec moteur à essence.

Vitesse-record

M. Rabut donne ensuite les vitesses-records atteintes jusqu'ici par les différents moyens de transport.

En automobile, Campbell a fait 301 milles à l'heure, mais la vitesse commerciale reste loin de ces résultats. Parmi les exploits les plus remarquables, pour un long parcours en automobile, se trouve l'autocar de Los Angeles qui a une vitesse commerciale de 36 milles à l'heure. Pour le transport ferroviaire, le record de vitesse appartient à l'Allemagne, et il aurait été atteint en 1903 et serait de 131 milles à l'heure. Il faut dire cependant que le train circulait sur une voie construite spécialement pour cet essai. A l'heure actuelle, des trains peuvent atteindre de cent à cent-vingt milles à l'heure, mais les vitesses commerciales sont variables et sur un long parcours elles dépendent de bien des facteurs. Un des meilleurs résultats atteints est celui de 83 milles à l'heure pour un train de douze voitures sur une distance de plus de mille milles. Sur l'eau, la vitesse la plus grande a été atteinte par Campbell qui a fait 130 milles à l'heure. Mais dans les transports maritimes, la gamme est vaste. Un contre-torpilleur français donne 52 milles à l'heure; le paquebot Normandie fait 36 milles à l'heure. Dans les transports aériens, le dirigeable fait 75 milles à l'heure, mais c'est l'avion qui pour le moment détient le record de tous les véhicules avec la vitesse de 440 milles à l'heure, réalisée par un hydravion italien.

Comme vitesse commerciale remarquable sur un long parcours, un résultat intéressant est celui du service quotidien New-York-Los Angeles avec une vitesse moyenne de 150 milles à l'heure.



M. OLIVIER ASSELIN, dont les Editions de l'A. C.-F. publient un recueil intitulé *Pensée Française*.

Le Cinéma

(Suite de la page 6)

la question: peut-on aller au cinéma?

Peut-on aller au cinéma?

La morale, qui enseigne à éviter le péché, et à pratiquer les devoirs qui sont de précepte, répond: a) Si vous ne voulez pas vous exposer à la condamnation éternelle, le moins que vous puissiez faire, c'est de vous abstenir de toute représentation qui est en soi mauvaise; b) Quant aux représentations de leur nature indifférentes, peut-être, si elles sont pour vous une occasion de péché mortel, soit à cause des vus qui se déroulent sur la scène, soit à cause des pensées, souvenirs, desirs et tentations morbides qu'elles vous occasionnent, soit à cause des gens que vous rencontrez au théâtre ou des compagnies avec lesquelles vous y allez, soit à cause enfin de toute autre circonstance, vous devez encore sous peine de péché grave vous en abstenir.

Les confesseurs et directeurs de conscience sont appelés à former le jugement pratique des fidèles à ce propos, grâce à leur science, à leur expérience et à leur dévouement. Non point les journalistes, quelconques, ni les propriétaires de théâtres, ni les mondains, ni les incroyants, ni les esprits légers et les gens sans moeurs, ni les hommes sans conscience ou les endurcis, ni les parents sans tète, ni les jeunes sans expérience qui n'ont d'autre maxime que celles-ci: il faut profiter de sa jeunesse, il faut profiter de sa liberté, une fois marié on sera bien assez esclave, enchaîné à un mari ou à une femme, et avec une douzaine d'enfants. Voilà des propos de théologiens sans soutane, de casuistes dépourvus de doctrine et le plus souvent intéressés.

On voit au contraire comment les parents et les éducateurs, tout comme le clergé, doivent former les amateurs de cinéma, non seulement à une réaction de goût artistique, mais à une réaction de conscience, qui fasse déceler le mal où est, découvrir les intentions perverses sous les beautés qui les cachent perfidement. L'ascétique va plus loin. Elle conseille même, par générosité au service du Père céleste, par délicatesse à ne le contraindre en rien et par prudence à ne point se tacher l'âme de la moindre souillure, de s'abstenir volontiers des plaisirs naturels, ou du moins de n'en jouir qu'avec modération et raisonnablement.

L'habitude du cinéma

Or la fréquentation du cinéma est une de ces habitudes que l'ascétique déplore, pour toutes sortes de motifs, évidents à quiconque y réfléchit. Pareille habitude détourne de la piété, évapore l'esprit intérieur, dissipe les facultés, détourne du sacrifice, développe la sensualité. Comment le familier du cinéma, surtout s'il est jeune, aurait-il les instincts surnaturels, le recueillement de l'esprit, la paix de l'âme, le goût du sacrifice, la chasteté angélique qui marquent la vertu chrétienne? Comment acquerrait-il tout cela, comment ne le perdrait-il point avec les bouleversements d'âme, les remous de sentiments, la légion d'images qui encombre l'intérieur d'un jeune homme ou d'une jeune fille et qui leur rendent de leur propre vie, leur rendement morne, dur, impraticable, dissolvant leur conscience et les détournant ainsi petit à petit du devoir? Non, l'habitude du cinéma même s'il n'est pas une occasion évidente et prochaine du mal ne peut être recommandée à un chrétien sérieux, à une chrétienne fervente.

Accidentellement, un fidèle, même fervent, reconnaissant-le, peut se permettre d'assister à un film instructif ou simplement récréatif, dont la moralité est reconnue, dès lors que son intention est bonne. Car, en soi, le cinéma est chose indifférente. Il faut en traiter comme de toutes les autres choses sensibles. Pour un motif de charité, d'office, ou de nécessité, pour son absence au cinéma, il deviendrait même un devoir, comme s'il s'agissait, sans danger prochain pour soi-même, d'y accompagner quelqu'un pour le protéger du mal ou de s'accorder une distraction propre à détourner des tentations graves ou à favoriser ensuite sa santé, sa bonne humeur et son travail.

Cependant la soif du cinéma ne peut être sans inconvénients pour l'âme.

L'abstention

Aussi, en conclusion, est-ce un sage et charitable apostolat que d'encourager ceux qui ne fréquentent pas les cinémas à ne pas se créer ce besoin nouveau, les persuadant que leur vie surnaturelle ne pourra que gagner à cette abstention. Quant aux habitués, ne nions pas pour les en détourner, la beauté artistique et naturelle du cinéma, quand elle existe; la vertu ne se cultive point par le mensonge. Inviquons pour les en détourner moins les motifs extérieurs et tout humains: fatigue des yeux, gaspillage du temps, dépense frivole d'ar-

ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE CHEZ
DUPUIS

CHAPEAUX D'AUTOMNE
pour hommes, jeunes gens



Messieurs... 300 chapeaux seulement en vente mercredi. Venez vous en choisir un parmi ces formes nouvelles. Feutre gris pâle, médium, foncé. Aussi brun. Entrées de tête: 6-3/8, 7-3/8, dans le lot.....
1.00

DUPUIS — rue-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, gér. gds. A.-J. DUGAL, gér. ad.

Séance échevinale jeudi matin

Le conseil municipal tiendra une séance, jeudi matin. On y discutera le règlement d'emprunt pour les secours directs nécessaires au mois d'octobre prochain.

Une nouveauté

Un Moteur et des Ailes

pages sur le jocrisme au Canada par Emile BENOIST, rédacteur au "Devoir". Préface de Son Excellence Mgr Em.-A. Deschamps, évêque de Thonnes. En vente au Service de Librairie du "Devoir", 50 cents l'exemplaire.

EXCURSION D'AUTOMNE AUX Laurentides

Une magnifique occasion d'aller admirer la forêt dans tout l'éclat de sa splendeur automnale.

FIN-DE-SEMAINE du 2 octobre

Pr. d'aller et retour de Montréal

MONT LAURIER \$3.20

NOMININGUE \$2.50

Bellefleur \$2.45 - Macana \$2.15

ANNONCIATION \$2.30

Labelle \$2.05 - Lac Mercier \$1.85

ST-JOVITE - \$1.70

St-Faustin \$1.55 - Ivry \$1.40

Dép. VENDREDI P.M. et SAMEDI toute la journée.

STE-AGATHE \$1.30

Val David \$1.20 - Val Morin \$1.20

MONT ROLLAND \$1.00

St-Marguerite \$1.10 Piedmont \$0.95

SHAWBRIDGE - \$0.85

Lesage - 80'

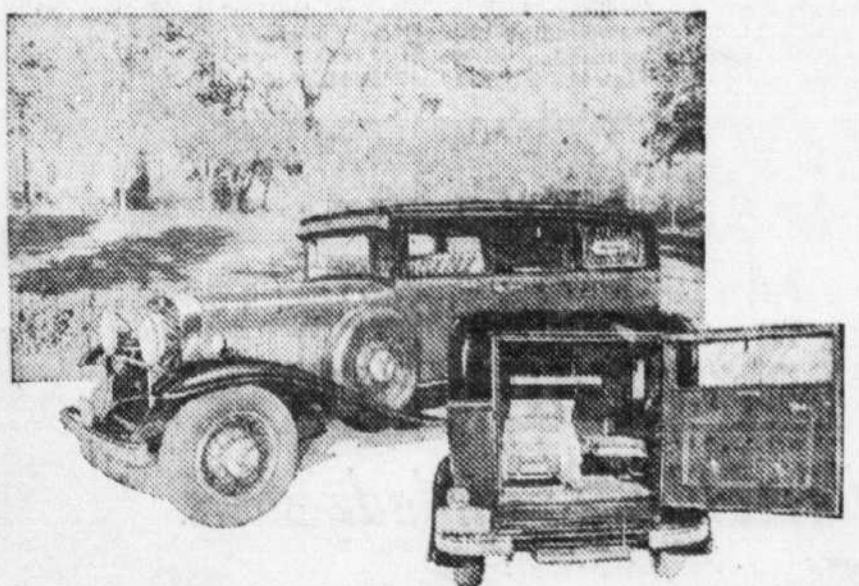
Dép. SAMEDI toute la journée et DIMANCHE A.M.

RETOUR jusqu'au LUNDI P.M., 4 octobre

Demandes les conditions du Concours de la FEUILLE D'ERABLE.

Sept prix en argent. Vous pouvez gagner \$100.

Pacifique Canadien



AMBULANCES PRIVÉES

Notre Société offre ce "Service d'Ambulances privées" à nos populations de la campagne comme des villes. Où que vous habitez, vos malades seront conduits aux hôpitaux de la métropole ou des grands centres, dans des conditions exceptionnellement favorables.

La Société Coopérative de Frais Funéraires

L.-EUG. GOURTOIS, Président Lt.-Col. ELZ. HURTUBISE, m.d.e.d. et Gérant Général Vice-Prés. et Secr.-Trés.

Tél.: PLateau 7-9-11

RUE STE-CATHERINE, 302 EST, MONTREAL